



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Energy,
the Environment
and Natural
Resources**

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, April 8, 2008
Thursday, April 10, 2008

Issue No. 6

First and second (final) meetings on:

Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-298)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

**Énergie, de
l'environnement
et des ressources
naturelles**

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 8 avril 2008
Le jeudi 10 avril 2008

Fascicule n° 6

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-298)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Adams	McCoy
Brown	Milne
Cochrane	Mitchell
* Hervieux-Payette, P.C. (or Tardif)	Sibbeston
Kenny	Spivak
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Trenholme Counsell

*Ex officio members
(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Tommy Banks

Vice-président : L'honorable Pierre Claude Nolin
et

Les honorables sénateurs :

Adams	McCoy
Brown	Milne
Cochrane	Mitchell
* Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif)	Sibbeston
Kenny	Spivak
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Trenholme Counsell

*Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 11, 2008:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Milne, seconded by the Honourable Senator Cook, for the second reading of Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 11 mars 2008 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Milne, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 8, 2008
(19)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:39 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Brown, McCoy, Milne, Nolin, Sibbeston, Spivak and Trenholme Counsell (9).

In attendance: Lynne Myers, Frédéric Beaugard-Tellier and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 11, 2008, the committee began its examination of Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

WITNESSES:

Department of Justice Canada:

Daniel C. Blasioli, Senior Counsel.

Environment Canada:

John Moffet, Director General, Legislative and Regulatory Affairs;

Lyne Monastesse, Manager, Chemical Management.

Canadian Environmental Law:

Hugh Benevides, Staff Counsel.

Environmental Defence:

Dr. Kapil Khatter, Pollution Policy Advisor.

Johns Hopkins University:

Dr. Lynn Goldman, Professor (by video conference).

The chair made an opening statement.

Mr. Blasioli, Mr. Moffet and Ms. Monastesse made a presentation and answered questions.

At 6:36 p.m., the committee suspended.

At 6:38 p.m., the committee resumed.

Mr. Benevides, Dr. Khatter and Dr. Goldman each made a presentation and answered questions.

At 7:53 p.m., the committee suspended.

At 7:56 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera for the consideration of a draft agenda.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 8 avril 2008
(19)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 39, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, McCoy, Milne, Nolin, Sibbeston, Spivak et Trenholme Counsell (9).

Aussi présents : Lynne Myers, Frédéric Beaugard-Tellier et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 mars 2008, le comité entreprend son examen du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (PFOS) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

Daniel C. Blasioli, avocat-conseil.

Environnement Canada :

John Moffet, directeur général, Affaires législatives et réglementaires;

Lyne Monastesse, gestionnaire, Gestion des substances chimiques.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Hugh Benevides, avocat.

Environmental Defence :

Dr Kapil Katter, conseiller en politiques sur la pollution.

Université Johns Hopkins :

Dre Lynn Goldman, professeure (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration liminaire.

MM. Blasioli et Moffet ainsi que Mme Monastesse font une déclaration puis répondent aux questions.

À 18 h 36, la séance est interrompue.

À 18 h 38, la séance reprend.

M. Benevides, et le Dr Khatter ainsi que la Dre Goldman font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 19 h 53, la séance est interrompue.

À 19 h 56, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour.

At 8:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008
(20)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:35 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, McCoy, Milne, Mitchell, Nolin, Spivak and Trenholme Counsell (11).

In attendance: Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 11, 2008, the committee continued its examination of Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

It was agreed to move to clause-by-clause consideration of Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the bill be reported to the Senate.

At 9:17 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 20 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008
(20)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 35, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, McCoy, Milne, Mitchell, Nolin, Spivak et Trenholme Counsell (11).

Également présents : Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 11 mars 2008, le comité poursuit son examen du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulphonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Il est convenu de procéder à l'examen article par article du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulphonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Il est convenu de reporter le titre.

Il est convenu de reporter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le projet de loi soit déposé au Sénat.

À 9 h 17, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Eric Jacques

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, April 10, 2008

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-298, an Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, March 11, 2008, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 10 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 11 mars 2008, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

TOMMY BANKS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 8, 2008

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-298, An Act to add Perfluorooctane Sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999, met this day at 5:39 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Senator Banks. I am from Alberta and I chair the committee. I would like to introduce the members of the committee. Here today are: Senator Nolin, the Deputy Chair; Senator Milne from Ontario; Senator Trenholme Counsell from New Brunswick; Senator Adams from Nunavut; Senator Sibbeston from the Northwest Territories; Senator Spivak from Manitoba; and Senator McCoy from Alberta.

We are here today to examine Bill C-298, which is An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999. This bill was sponsored by the Honourable Maria Minna, P.C., M.P., Beaches-East York. It was initially introduced into the First Session of the Thirty-ninth Parliament as Bill C-298. It was considered by committee and reported back to the House. In the current parliamentary session, it was again introduced as Bill C-298. It passed through all stages in the House and first reading of the Senate on December 4, 2007. The second reading was on March 11, 2008 and the bill has been referred to our committee.

Today we have the pleasure of welcoming Mr. Daniel Blasioli, Senior Counsel, Department of Justice Canada; and Mr. John Moffet, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environment Canada. Madam, would you please identify yourself.

Lyne Monastesse, Manager, Chemical Management, Environment Canada: I am Lyne Monastesse, Manager of Chemical Management, Environment Canada.

John Moffet, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environment Canada: Thank you. We did not come with prepared opening remarks because this is a private member's bill and not a government bill. This is a piece of legislation which the government fully supports. We do not have any changes to recommend.

We are here to answer any questions you might have about what is and what is not in the bill, its implications, et cetera.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles auquel a été renvoyé le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), se réunit aujourd'hui à 17 h 39, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : C'est pour moi un plaisir de vous accueillir au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis le sénateur Banks. Je suis albertain et je préside le comité. J'aimerais vous présenter les membres du comité : sont présents aujourd'hui, le sénateur Nolin, vice-président, le sénateur Milne, de l'Ontario, le sénateur Trenholme Counsell, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Adams, du Nunavut, le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, le sénateur Spivak, du Manitoba, et le sénateur McCoy, de l'Alberta.

Nous sommes ici pour examiner le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Ce projet de loi a été parrainé par l'honorable Maria Minna, C.P., députée de Beaches-East York. Il avait été présenté d'abord au cours de la première session de la 39^e législature, sous le même numéro. Il avait été examiné par le comité et renvoyé à la Chambre. Il a été présenté à nouveau au cours de la présente session parlementaire. Il a franchi toutes les étapes à la Chambre et l'étape de la première lecture au Sénat, le 4 décembre 2007. La deuxième lecture en a été faite le 11 mars 2008, puis le projet de loi a été renvoyé à notre comité.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir M. Daniel Blasioli, avocat-conseil principal au ministère de la Justice Canada, et M. John Moffet, directeur général, Affaires législatives et réglementaires, à Environnement Canada. Pourriez-vous vous présenter, madame?

Lyne Monastesse, gestionnaire, Gestion des produits chimiques, Environnement Canada : Je m'appelle Lyne Monastesse et je suis gestionnaire, Gestion des produits chimiques, à Environnement Canada.

John Moffet, directeur général, Affaires législatives et réglementaires, Environnement Canada : Merci. Nous n'avons pas préparé d'exposé préliminaire parce qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire et pas d'un projet de loi émanant du gouvernement. C'est un projet de loi qui a l'entier appui du gouvernement. Nous n'avons pas de changements à recommander.

Nous sommes ici pour répondre à vos questions concernant la teneur du projet de loi et ses incidences.

That is my short opening statement. We support the bill and we are happy to answer any questions you may have.

The Chair: Would you elaborate, please, on the amendments made in the House of Commons? A couple of those amendments are significant in respect of a change in, if I understand correctly, the processes by which this substance would be added to the Virtual Eliminations List. Is that correct?

Mr. Moffet: That is correct. There were a number of changes made to the bill, which followed the introduction of the bill. I believe that most of the changes were made on a consensus basis in the House committee. The changes relate to the virtual elimination regime that is set out in the Canadian Environmental Protection Act, 1999. We testified before both the House committee and this committee concerning some of the problems with the current provisions in CEPA.

CEPA requires that a substance that is persistent, bioaccumulative and toxic must be added to the Virtual Elimination List and become subject to the virtual elimination regime in the act. That regime requires that when a substance is added to the Virtual Elimination List, the government also articulate what is known as a level of quantification, LOQ, that is, the lowest level of that substance that can be measured using routine methods.

The act then requires that the government require virtual elimination plans; plans from users or producers of the substance to virtually eliminate the substance. The act then requires the Minister of the Environment to promulgate what is known as a release limit regulation. This is distinct from the regulation or instrument that must be developed for any substance that is added to the List of Toxic Substances. Those regulations are developed under section 93, under Governor-in-Council regulations.

It all sounds good: We have identified a category of persistent, bioaccumulative and inherently-toxic substances, PBiTs about which we are particularly concerned and therefore we will give the government less discretion than we give the government regarding ordinary toxic substances. For ordinary toxic substances, the act specifies that the ministers must propose an instrument or a regulation to manage the substance. For PBiTs, the act specifies certain actions that must be taken. As I said, it sounds good on paper.

In practice, we have encountered a number of problems with this regime. For example, if a substance is primarily entering the environment as an industrial emission, from a smokestack, for example, we can probably quite easily identify the level of quantification that would be associated with that substance. We can use that level of quantification in regulating the substance; in other words, we can specify a regulation that nothing can come out of your smokestack that we can measure.

C'est là toute ma brève allocution préliminaire. Nous appuyons le projet de loi et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Pourriez-vous donner des informations plus précises sur les amendements qui y ont été apportés à la Chambre? Deux de ces amendements représentent des changements importants en ce qui concerne, si j'ai bien compris, les procédures en vertu desquelles cette substance serait ajoutée à la liste de quasi-élimination. Est-ce exact?

M. Moffet : Oui. Quelques changements ont été apportés au projet de loi, après sa présentation. Je pense que la plupart des changements ont été apportés sur une base consensuelle au comité de la Chambre. Ils concernent le régime de quasi-élimination prévu dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). Nous avons témoigné devant le comité de la Chambre et devant le présent comité et fait des commentaires sur certains des problèmes posés par les dispositions actuelles de la LCPE.

La LCPE exige qu'une substance, persistante, bioaccumulative et toxique soit ajoutée à la liste de quasi-élimination et soit soumise au régime de quasi-élimination prévu dans la loi. Ce régime exige que, lorsqu'une substance est ajoutée à cette liste, le gouvernement précise une limite de dosage (LD), c'est-à-dire le niveau le plus bas de cette substance qui peut être mesuré au moyen de méthodes d'analyse courantes.

La loi précise en outre que le gouvernement doit exiger des plans de quasi-élimination, plans que les utilisateurs ou producteurs de la substance doivent établir pour la quasi éliminer. Elle spécifie que le ministre de l'Environnement doit promulguer ce qu'on appelle des règlements limitant les rejets. C'est différent du règlement ou de l'instrument qui doit être élaboré pour toute substance ajoutée à la liste des substances toxiques. Ces règlements sont élaborés en vertu de l'article 93, en vertu des règlements pris par décret.

Tout cela semble bien beau. Nous avons décelé une catégorie de substances persistantes, bioaccumulatives et intrinsèquement toxiques, les PBTi, qui nous préoccupent tout particulièrement; nous accorderons donc au gouvernement moins de pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne ces substances qu'en ce qui concerne les substances toxiques ordinaires. Pour ces dernières, la loi précise que les ministres doivent proposer un instrument ou un règlement pour gérer la substance. En ce qui concerne les PBTi, elle spécifie certaines mesures à prendre. Comme je l'ai dit, tout ça paraît bien beau sur papier.

En pratique, ce régime a posé plusieurs problèmes. Par exemple, si une substance se répand dans l'environnement surtout sous forme d'émissions industrielles, d'une cheminée, par exemple, on peut facilement déterminer la limite de dosage associée à cette substance. On peut utiliser cette limite pour la réglementation de la substance; en d'autres termes, on peut préciser dans un règlement qu'aucune émission non mesurable ne peut sortir de cette cheminée industrielle.

We are now learning that a number of substances that meet the PBT criteria do not come out of smokestacks and, in fact, are used in and are intentionally added to commercial products. The way they enter the environment is either through the degradation of the product, for example, something has been added to my tie to make it shiny and that may wear off over time as I tie and untie my tie. It is more likely to enter the environment when I throw the tie away and it is put into a landfill, or when I wash the tie and it wears off and enters the wastewater effluent stream. We are not actually able to measure what comes off my tie because in some cases we are talking about very small amounts in total, Canada-wide. However, what we can measure is how much gets into the wastewater effluent. That is not an LOQ the way we have defined it in the act.

For some substances, like PFOS, we do not know how to develop an LOQ. Moreover, developing an LOQ would be a waste of time because it would not help us regulate. We are not going to regulate emissions from the tie. What we will do is ban the use of the substance and the tie altogether.

The act requires a release regulation. This is perhaps unintentionally. However, the way the act is drafted, that regulation is a different regulation than the section 93 regulation. Again, in the context of PFOS: The government has recognized that PFOS is problematic and has decided that, because PFOS is a commercial product and is intentionally introduced into products, the best way to deal with PFOS is to ban its use. The government is in the process of doing that by means of a regulation that the Governor-in-Council has proposed and will finalize within a matter of weeks — or a month or two — at the most. We anticipate having a final regulation in place this spring.

I apologize for being a little technical, but those regulations are prohibition regulations that we have issued under section 93 of the act. If we follow the letter of the law in terms of virtual elimination, we would also have to promulgate a ministerial release regulation. However, that regulation would not add any value whatsoever given that we would already have in place a regulation that prohibits the use, the importation and the sale of this substance. We would have to go through the process of developing a release regulation without being able to identify any added environmental or health benefit.

The bill from Ms. Minna, who first introduced the bill, said the government must add the substance to the Virtual Elimination List must identify a level of quantification and must articulate or promulgate a release limit regulation.

I gave her essentially the precise explanation I have just given to you. We agree that PFOS is a problem. We agree it should be regulated. After Ms. Minna introduced her bill — full credit to her — the government introduced a prohibition regulation. We explained that we believe that will resolve the problem and that

Nous apprenons maintenant que plusieurs substances répondant aux critères des PBT ne proviennent pas des cheminées industrielles mais qu'elles sont en fait utilisées dans la fabrication de produits commerciaux et y sont ajoutées intentionnellement. Elles pénètrent dans l'environnement soit par la dégradation du produit, comme une substance qui a été ajoutée à ma cravate, par exemple, pour la rendre lustrée et qui peut s'user, à la longue, à force de nouer et de dénouer ma cravate. Elle est davantage susceptible de se retrouver dans l'environnement quand je jette ma cravate et qu'elle va à la décharge publique ou lorsque je la lave, qu'elle s'use et que des particules se retrouvent dans les eaux usées. Nous ne sommes en fait pas capables de mesurer la quantité qui provient de ma cravate car, dans certains cas, il s'agit au total de très petites quantités à l'échelle nationale. Ce qu'on peut cependant mesurer, ce sont les quantités qui se retrouvent dans les effluents. Ce n'est pas une limite de dosage au sens de la loi.

Pour certaines substances, comme le SPFO, on ne connaît pas de possibilité d'établir une LD. En outre, ce serait une perte de temps car ça ne nous aiderait pas à réglementer la substance. On ne se mettra pas à réglementer les émissions provenant d'une cravate. Ce qu'on fera, c'est qu'on interdira complètement la substance et la cravate.

La loi exige un règlement concernant les rejets. Ce n'est peut-être pas intentionnel. Cependant, selon le libellé de la loi, ce règlement est différent de celui visé à l'article 93. Dans le contexte du SPFO, le gouvernement a reconnu que cette substance pose problème et a décidé que, parce qu'il s'agit d'un produit commercial et qu'il est intentionnellement introduit dans d'autres produits, la meilleure façon de procéder est d'en interdire l'utilisation. Le gouvernement est en voie de le faire par le biais d'un règlement que le gouverneur en conseil a proposé et qui sera prêt dans quelques semaines ou, tout au plus, dans un mois ou deux. Nous prévoyons qu'un règlement définitif sera en place ce printemps.

Je m'excuse pour ces explications quelque peu techniques, mais ces règlements sont des règlements d'interdiction pris aux termes de l'article 93 de la loi. Si nous appliquons la loi à la lettre en termes de quasi-élimination, nous promulguerions en outre un règlement ministériel sur les rejets. Cependant, ce règlement n'apporterait rien de plus puisqu'il y aurait déjà en place un règlement interdisant l'usage, l'importation et la vente de cette substance. Il faudrait élaborer un règlement sur les rejets sans qu'il soit possible d'y voir un avantage sur le plan environnemental ou sur celui de la santé.

Le projet de loi de Mme Minna, car c'est elle qui l'a présenté, indique que le gouvernement doit ajouter la substance à la liste de quasi-élimination, qu'il doit déterminer une limite de dosage et doit formuler ou promulguer un règlement limitant les rejets.

Je lui ai donné la même explication précise que celle que je viens de vous donner. Nous reconnaissons que le SPFO pose un problème. Nous admettons que cette substance devrait être réglementée. Après que Mme Minna ait présenté son projet de loi — et tout l'honneur lui en revient —, le gouvernement a

forcing us to spend our limited time and resources identifying an LOQ and developing a release regulation would not add any health or environmental value.

After explaining that, and I cannot speak for her, but I believe on her understanding of that rationale, she and the other members of the committee agreed to amend the bill to remove those obligations that, in our view, would not have added any environmental or health value. That is essentially why the bill looks the way it does now and why it was changed from the original bill introduced by Ms. Minna.

Senator Milne: I think that is great, but will what the government come up with a redefinition of “bioaccumulative”? As I understand the problem, anything that is bioaccumulative has been defined in the past as accumulating in fatty tissues. The problem with PFOS is that it is not bioaccumulative because it accumulates in protein tissues, in muscle, sinew and things like livers of polar bears.

Mr. Moffet: Senator, let me answer the question in a couple of ways, if I may.

This bill will not change the definition of “bioaccumulation.” This bill will just address PFOS. We are addressing the virtual elimination regime in two ways. First, the virtual elimination regime has the statutory requirements and then the regulations under those requirements. Those regulations define what we mean by “persistence” and what we mean by “bioaccumulation.”

As both I and my former colleague, Mr. Arseneau, the former Director General of Science and Risk Assessment Directorate in Environment Canada testified, both to this committee and to the House committee, that the government is in the process of revising those bioaccumulation regulations, precisely to address the problem that you identified.

We fully acknowledge that the regulations were developed with one notion of bioaccumulation in mind and are not broad enough to capture all of the ways that we now know some substances bioaccumulate, so we are in the process of revising those regulations.

As the government’s interim response to the House committee’s report on the CEPA review also indicated, the government has announced its intention to revise the statutory provisions regarding virtual elimination to prevent the kind of problems that I just described in terms of obliging the government to take unnecessary steps that would not add value. It is not taking away from the objective of virtual elimination but allowing the government to get to virtual elimination in the most direct and efficient manner possible.

présenté un règlement d’interdiction. Nous avons expliqué que nous estimons que ça règlera le problème et que, si on nous forçait à consacrer du temps et des ressources, alors que nous n’en avons pas beaucoup, à déterminer une limite de dosage et à élaborer un règlement sur les rejets, cela n’apporterait rien sur le plan de la santé ou sur le plan environnemental.

Cela dit, je ne peux pas parler pour la députée, mais je pense qu’elle et d’autres membres du comité ont convenu de modifier le projet de loi pour en supprimer ces obligations qui, à notre avis, n’auraient rien apporté sur le plan environnemental ni sur celui de la santé. C’est la raison essentielle pour laquelle le projet de loi se présente tel qu’il est actuellement, après avoir été modifié par rapport à la version initiale présentée par Mme Minna.

Le sénateur Milne : C’est très bien, mais le gouvernement préparera-t-il une nouvelle définition du terme « bioaccumulative »? Si je comprends bien, selon la définition traditionnelle, tout ce qui s’accumule dans les tissus adipeux est bioaccumulatif. Le problème en ce qui concerne le SPFO est qu’il n’est pas bioaccumulatif, car il s’accumule dans les tissus protéiques, dans les muscles, dans les tendons et dans des organes comme le foie des ours polaires.

M. Moffet : Sénateur, je voudrais répondre à la question de deux façons.

Ce projet de loi ne modifiera pas la définition du terme « bioaccumulation ». Il règlera uniquement le cas du SPFO. Nous appliquons le régime de la quasi-élimination de deux façons. En premier lieu, ce régime s’appuie sur des exigences législatives, puis il prévoit des règlements pris en vertu de ces exigences. Ces règlements définissent ce que nous entendons par « persistance » et par « bioaccumulation ».

Comme mon ex-collègue, M. Arseneau, l’ancien directeur général de la Direction de la science et de l’évaluation des risques, et moi l’avons signalé dans nos témoignages devant le présent comité et devant le comité de la Chambre, le gouvernement est en train de réexaminer ces règlements sur la bioaccumulation, précisément dans le but de régler le problème que vous avez signalé.

Nous reconnaissons pleinement que les règlements ont été élaborés avec une notion de bioaccumulation à l’esprit et que leur portée n’était pas assez vaste pour couvrir toutes les possibilités connues de bioaccumulation de ces substances; par conséquent, nous sommes en train de réviser ces règlements.

Tel que l’indiquait sa réponse provisoire au rapport du comité de la Chambre sur l’examen de la LCPE, le gouvernement a annoncé son intention de réviser les dispositions législatives concernant la quasi-élimination afin de prévenir le type de problèmes que je viens d’exposer, problèmes qui obligeraient le gouvernement à prendre des mesures qui seraient inutiles. Ça ne changerait rien à l’objectif de la quasi-élimination, mais ça permettrait au gouvernement de l’atteindre de la façon la plus directe et la plus efficace.

Senator Milne: I understand that Belgium, Sweden, the U.S., and the U.K. have already taken steps to eliminate the use of PFOS. Will this bill fall in line with what is happening in those particular countries, or does it go farther? Does it go far enough?

Mr. Moffet: I would like to give you two answers again. First, we need to be very careful about understanding what other countries have done. For example, the United States has not completely banned PFOS. A number of years ago, the United States developed a Significant New Use Rule that bans new uses but not all existing uses of PFOS.

There are some actions that have been taken by some jurisdictions to ban most uses of PFOS. Indeed, there is international work under way to add PFOS to an international agreement that would then, in turn, oblige more countries to take action. That is the first point. I would not want the committee to think that Canada lags far behind numerous other jurisdictions. Second, the main action that you are looking for will be taken by the proposed prohibition regulation. As you know, there are two stages by which a regulation is developed. First, the first draft is proposed in the *Canada Gazette*, Part I, and the final version is published after a comment period. The government proposed to add PFOS to the prohibition regulations in December 2006, and the government will finalize those regulations this spring.

We have received modest comments, and we do not anticipate that the regulation will be significantly changed from the version that was proposed, and we anticipate seeing the final version finalized in the *Canada Gazette* later this spring.

Senator Milne: Mr. Chair, it seems to me that the aim of this bill falls right in with measures that were introduced in the other place today about the safety of food and consumer and health products in Canada. I wonder if Mr. Moffet or any of you have any comments on that.

Mr. Moffet: If you look at the entire suite of actions, including the prohibition regulations and the action that would flow from this bill, which would be to add PFOS to the Virtual Elimination List, then you could conclude that this is more or less consistent with the thrust of what the government is doing under this other proposed legislation. The story that is being told around that legislation is that we need to do two broad things. First, we need to enable stronger domestic action and second, we need to continue and to strengthen our international efforts. The reason for the latter, of course, is that many of these substances are produced and put into products that are manufactured elsewhere and then imported into Canada. You can understand the challenge that faces regulators when you have someone at the border saying: Does this product contain PFOS? You are a customs guard and you do not know.

Le sénateur Milne : Je pense que la Belgique, la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni ont déjà pris des mesures pour interdire l'utilisation du SPFO. Ce projet de loi s'inscrit-il dans la lignée des mesures qui ont été prises dans ces pays ou va-t-il plus loin? Jusqu'où va-t-il?

M. Moffet : J'aimerais à nouveau donner deux réponses. La première est que nous devons être très prudents dans l'interprétation de ce que d'autres pays ont fait. Les États-Unis, par exemple, n'ont pas complètement interdit le SPFO. Il y a quelques années, ils ont élaboré une règle de nouvelle utilisation importante qui interdit les nouvelles utilisations, mais pas toutes les utilisations existantes du SPFO.

Certains pays ont pris des mesures pour interdire la plupart des utilisations du SPFO. On fait actuellement, au niveau international, des efforts pour ajouter le SPFO à un accord international, ce qui obligerait un plus grand nombre de pays à agir. C'est la première réponse. Je ne voudrais pas que vous pensiez que le Canada est très en retard sur de nombreux autres pays. La deuxième réponse est que la principale mesure que vous visez sera réalisée par le règlement d'interdiction proposé. Comme vous le savez, l'élaboration d'un règlement se fait en deux étapes. La première ébauche est d'abord proposée dans la partie I de la *Gazette du Canada* et la version finale est publiée après une période prévue pour les commentaires. Le gouvernement a proposé d'ajouter le SPFO aux règlements d'interdiction en décembre 2006 et le gouvernement les aura terminés pour ce printemps.

Nous avons reçu peu de commentaires et nous ne prévoyons pas de modification marquée de la version proposée; nous prévoyons en outre que la version finale sera publiée dans la *Gazette du Canada* dans le courant du printemps.

Le sénateur Milne : Monsieur le président, il me semble que le but de ce projet de loi correspond exactement aux mesures sur la sécurité des aliments, des produits de consommation et des produits médicaux au Canada, qui ont été présentés à la Chambre aujourd'hui. Je me demande si M. Moffet ou l'un d'entre vous a des commentaires à faire à ce sujet.

M. Moffet : À en juger d'après toutes les mesures qui ont été prises, y compris les règlements d'interdiction et l'initiative résultant du présent projet de loi, à savoir d'ajouter le SPFO à la liste de quasi-élimination, on pourrait en conclure que c'est plus ou moins conforme à l'objectif visé par le gouvernement dans le contexte de cet autre projet de loi. D'après les explications données au sujet de ce projet de loi, il faut atteindre deux objectifs généraux. Le premier est qu'il est essentiel de permettre des interventions nationales plus vigoureuses et la deuxième est qu'il est impératif de poursuivre et d'intensifier nos efforts à l'échelle internationale, car une forte proportion de ces substances sont produites et intégrées à des produits fabriqués à l'étranger, puis importés au Canada. Vous pouvez comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les responsables de la réglementation quand on demande à la frontière si un certain produit contient du SPFO. C'est un garde-frontière qui pose la question, et vous ne le savez pas.

We want international action to ensure no one is putting PFOS or any other problematic substance into products, and that is the importance of international action. I emphasize that because this bill would add PFOS to the Virtual Elimination List, which, apart from anything else, has strong symbolic impact on the international community.

We know that manufacturers and producers look at lists like Canada's Virtual Elimination List as a guide in terms of both what is regulated and what will be regulated in the future. We should not underestimate these international symbolic implications of adding PFOS to the Virtual Elimination List. That would be consistent with and supportive of our overall direction of trying to combine strong domestic action with coordinated international efforts.

Senator Milne: It seems to me you are saying that you are sending a signal to other countries, but if a border guard sees a shipload of carpets coming in from China, or wherever, as you pointed out, he will not know if they have been coated with, for example, long-chain carbon molecules to prevent staining.

Do you think this bill will help with what you will be coming up with in a few weeks? Will it help put some teeth into what border guards or customs inspectors can do when things are coming into the country?

Mr. Moffet: This bill, on its own, will not give teeth to what border guards can do. The prohibition regulations will make it illegal to import carpets or any other product, other than those subject to the time-limited exemptions that contain PFOS. Once those regulations are finalized, it will be illegal to import such products.

The implications of this bill are primarily symbolic. They do not give us additional regulatory authorities. This bill would clearly commit the government towards the ultimate objective of virtual elimination of the substance, and it would strengthen our efforts in international fora to argue for action by other countries to similarly prohibit the future use of this substance in any product.

[Translation]

Senator Nolin: I would like to address my questions, if possible, to the representative of the Department of Justice Canada, Mr. Blasioli. What are, in legal terms, the challenges of a private member's bill like this one?

[English]

Daniel C. Blasioli, Senior Counsel, Department of Justice Canada: We are happy to say that the Department of Justice does not have any concerns with this bill. It is fully within the Parliament's legislative authorities. One of the challenges we do see with private member's bills — and this is an example — is the

Nous voulons que soient prises des mesures internationales pour que personne n'utilise du SPFO, ni aucune autre substance qui pose problème, dans des produits, et c'est important. J'insiste sur cet aspect, car ce projet de loi ajouterait le SPFO à la liste de quasi-élimination qui, abstraction faite de tout autre facteur, aurait un vigoureux impact symbolique sur la communauté internationale.

Nous savons que les fabricants et les producteurs examinent des listes comme la liste de quasi-élimination du Canada pour savoir quelles substances font déjà l'objet d'une réglementation et lesquelles seront réglementées plus tard. Il ne faut pas sous-estimer les répercussions symboliques qu'aurait, sur le plan international, le fait d'ajouter le SPFO à la liste de quasi-élimination. Ce serait conforme à notre objectif général, qui est d'associer une action vigoureuse à l'échelle nationale à des efforts coordonnés à l'échelle internationale.

Le sénateur Milne : Il me semble que vous expliquez que vous envoyez un message à d'autres pays, mais si un garde-frontière voit une cargaison de tapis en provenance de Chine ou d'un autre pays, comme vous l'avez pertinemment signalé, il ne saura pas s'ils ont été traités par exemple par un revêtement de molécules de carbone à longue chaîne pour éviter qu'ils se tachent.

Estimez-vous que ce projet de loi vous aidera pour ce qui s'en vient dans quelques semaines? Contribuera-t-il à mettre du mordant dans les mesures que les gardes-frontières ou les inspecteurs de douane peuvent prendre à l'entrée des produits dans notre pays?

M. Moffet : Ce projet de loi comme tel ne donnera pas de mordant aux mesures que peuvent prendre les gardes-frontières. Les règlements d'interdiction rendront l'importation des tapis ou de tout autre produit illégale, à l'exception des produits contenant du SPFO assujettis à des dispenses d'une durée limitée. Lorsque les règlements seront définitifs, il sera illégal d'importer ce type de produits.

Les incidences de ce projet de loi sont surtout symboliques. Elles ne nous octroient pas de pouvoirs de réglementation supplémentaires. Ce projet de loi indiquerait clairement que le gouvernement est bien décidé à atteindre l'objectif final, à savoir la quasi-élimination de la substance; il devrait accroître l'efficacité de nos efforts à l'échelle internationale pour prôner l'adoption de mesures semblables par d'autres pays afin d'interdire totalement l'utilisation future de cette substance.

[Français]

Le sénateur Nolin : Je voudrais poser mes questions, si c'est possible, au représentant du ministère de la Justice Canada, M. Blasioli. Quels sont les défis, en termes juridiques, que pose un projet de loi d'initiative parlementaire comme celui-ci?

[Traduction]

Daniel C. Blasioli, avocat-conseil, ministère de la Justice Canada : Nous sommes heureux de signaler que le ministère de la Justice n'a aucune préoccupation en ce qui concerne ce projet de loi. Il s'inscrit tout à fait dans le cadre des pouvoirs législatifs du Parlement. Une des difficultés que nous voyons en ce qui

requirement that ministers make legislation, make regulations. It runs afoul of your general drafting conventions, but the climate we are living in right now with a minority government is something we have to deal with.

Senator Nolin: Do you agree with the wording of the bill?

Mr. Blasioli: The government has no concerns with the current bill.

Senator Nolin: Are our international obligations respected?

Mr. Moffet: The actions we are taking respect our international obligations and, indeed, as I explained to Senator Milne, will help Canada's advocacy for strengthened international positions on PFOS.

Some other jurisdictions have taken limited action and we are coming up to that level and, indeed, surpassing that level by means of a very broad prohibition. In addition, this bill in particular will enable us to have a stronger position in international fora such as the POPs — persistent organic pollutants — agreement in which we are advocating adding PFOS to the list of substances to be addressed by that protocol.

Senator Spivak: My question involves the international scene. What is your view of the elimination of the 12 substances that were seen as the most horrendous under persistent organic pollutants? Am I asking the wrong people?

Mr. Moffet: I am not sure I understood the question. Are you asking me how fast have we eliminated them?

Senator Spivak: Yes. I am asking you to tell me what is happening not only about this substance but the other substances that were targeted under the persistent organic pollutants.

Mr. Moffet: I apologize, but I am not sure that the three of us are the best equipped to give you a complete answer on exactly what actions Canada has taken with respect to each of those 12 substances.

Senator Spivak: I will ask the next witness.

Senator Trenholme Counsell: I am a physician, as well as a senator. I am interested to know, with your study of this group of chemicals, the perfluorooctane sulfonate, whether we have data on suspected human impacts of the storage of these chemicals in human muscle, liver or other organs.

Mr. Moffet: I can give a general comment and then perhaps my colleague can elaborate. Both Environment Canada and Health Canada, have groups that focus on and specialize in risk assessment. These groups essentially hand off their findings to risk managers. Ms. Monastesse, for example, manages one of the main groups at Environment Canada that develops risk

concerne les projets de loi d'initiative parlementaire — et celui-ci est un exemple — est l'obligation qu'ont les ministres de légiférer et de prendre des règlements. Ça va à l'encontre de vos conventions générales en matière de rédaction, mais le contexte dans lequel nous vivons actuellement, avec un gouvernement minoritaire, est un facteur dont nous devons tenir compte.

Le sénateur Nolin : Approuvez-vous le libellé du projet de loi?

M. Blasioli : Le gouvernement n'a aucune inquiétude au sujet du projet de loi actuel.

Le sénateur Nolin : Nos obligations internationales sont-elles respectées?

M. Moffet : Les mesures que nous prenons respectent nos obligations internationales et, comme je l'ai expliqué au sénateur Milne, elles aideront le militantisme du Canada en faveur d'une prise de position plus vigoureuse sur le SPFO à l'étranger.

Certains autres pays ont pris des mesures restreintes et nous atteignons ce niveau, ou le dépassons en fait, par le biais d'une interdiction très générale. En outre, ce projet de loi nous permettra d'adopter une position plus ferme dans le cadre d'initiatives internationales, comme le protocole relatif aux POP — polluants organiques persistants — dans le cadre duquel nous préconisons d'ajouter le SPFO à la liste des substances visées.

Le sénateur Spivak : Ma question concerne la scène internationale. Que pensez-vous de l'élimination des 12 substances considérées comme les plus terribles dans le contexte de l'accord sur les polluants organiques persistants? Est-ce que j'adresse ma question aux mauvaises personnes?

M. Moffet : Je ne suis pas certain d'avoir compris la question. Voulez-vous savoir avec quelle rapidité nous les avons éliminées?

Le sénateur Spivak : Oui. Je vous demande d'indiquer ce qu'il en est non seulement au sujet de cette substance mais aussi d'autres substances visées par le protocole relatif aux polluants organiques persistants.

M. Moffet : Je m'excuse, mais je ne suis pas sûr que nous soyons tous les trois les personnes les plus appropriées pour donner une réponse complète et dire exactement quelles mesures le Canada a prises en ce qui concerne ces 12 substances.

Le sénateur Spivak : Je poserais ma question au témoin suivant.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je suis médecin, en même temps que sénateur. J'aimerais savoir si, à la suite de l'étude que vous avez faite sur ce groupe de produits chimiques et sur le sulfonate de perfluorooctane, nous avons des données sur les incidences présumées sur la santé humaine de l'accumulation de ces produits chimiques dans les muscles, le foie ou d'autres organes.

M. Moffet : Je peux faire un commentaire d'ordre général, puis mon collègue pourra peut-être donner des informations plus précises. Il y a à Environnement Canada et à Santé Canada des groupes spécialisés dans l'évaluation des risques. Ces groupes communiquent généralement leurs constatations aux gestionnaires de risques. Mme Monastesse, par exemple,

management strategies, including regulations. Neither of us are technically versed in the risk assessments other than understanding what has been passed to us.

My understanding of the basic science is that we are taking action now because we have fairly strong science that has emerged over the past few years regarding the bioaccumulation and the potentially adverse effects on animals. This includes animals at the very top of the food chain, higher up on the food chain than we are, such as polar bears that eat many other animals. We have some evidence, but only a very limited amount, regarding the impacts on humans.

The primary basis for our taking action now has to do with concerns about the likely impact on humans that we are drawing based on the studies and the data we have regarding impacts on animals, on wildlife.

Senator Trenholme Counsell: Has there been any pathological evidence, any specific study on this internationally?

Mr. Moffet: The risk assessments have told us that this product is persistent so it sticks around a long time and it bioaccumulates. We are seeing more and more of it, even though production has essentially ceased. We know there is a risk that we are seeing in wildlife. Our colleagues at Health Canada, when they conducted the risk assessment, concluded that they are not seeing enough exposure to draw a firm conclusion that current levels are posing a risk to human health. Nonetheless, the government is saying better safe than sorry; let us not get to the point where we see high enough levels that would pose risk to human health. We know there is a risk to wildlife; we can infer there is likely a risk to human health. I am sure that since that assessment was done, various studies have been done that would indicate that, indeed, there may be concerns about human health. Again, essentially the only thing that can be done at this point is to prohibit further use of the substance and that is precisely what the government's proposed regulation would do.

Senator Trenholme Counsell: I have one more question. I would not necessarily expect you to know this, but I thought perhaps there was research on this regarding the bill. Have there been any laboratory studies done with other animals to ascertain the effect of this group of chemicals on metabolic enzyme systems and other tissue activity in general?

Mr. Moffet: We have enough evidence to suspect that there are serious impacts from these substances, particularly at fairly high concentrations. I am not sure and again, I am not speaking as a scientist, but I do not believe we have enough evidence to

diriger un des principaux groupes d'Environnement Canada qui élabore des stratégies de gestion des risques, y compris des règlements. Nous n'avons ni l'un ni l'autre les connaissances techniques nécessaires dans l'évaluation des risques, si ce n'est les informations qui nous ont été communiquées.

Mon interprétation de la science fondamentale est que nous prenons maintenant des mesures parce que, depuis quelques années, nous avons acquis de nouvelles connaissances scientifiques en ce qui concerne la bioaccumulation et les incidences néfastes possibles sur les animaux. Ça inclut les animaux qui sont tout au sommet de la chaîne alimentaire, plus haut que nous, comme les ours polaires, qui mangent de nombreux autres animaux. Nous avons à notre disposition quelques données concernant les incidences sur les êtres humains, mais elles sont très limitées.

Le principal motif de notre décision d'agir maintenant est lié aux préoccupations que nous avons au sujet des incidences probables sur les humains en se basant sur les études et les données relatives aux incidences sur les animaux sauvages.

Le sénateur Trenholme Counsell : Existe-t-il des données pathologiques ou une étude portant spécifiquement sur la question, à l'échelle internationale?

M. Moffet : Les évaluations de risques indiquent que ce produit est persistant et que, par conséquent, il subsiste longtemps et se bioaccumule. On le constate de plus en plus fréquemment, malgré que la production ait pratiquement cessé. Nous savons que cette substance pose un risque d'après les incidences que nous constatons sur la faune. Lorsqu'ils ont fait l'évaluation des risques, nos collègues de Santé Canada ont décidé que l'exposition est insuffisante pour en tirer la conclusion définitive que les niveaux actuels posent un risque pour la santé humaine. Cependant, le gouvernement préfère pêcher par excès de prudence et estime qu'il ne faut pas en arriver à ce que les niveaux soient tels que ça poserait des risques pour la santé humaine. Nous savons que ça pose un risque pour les animaux sauvages; nous pouvons donc en déduire que cette substance en pose probablement aussi pour la santé humaine. Je suis sûr que, puisque cette évaluation a été faite, et que diverses autres études l'indiquent également, ça pourrait poser des problèmes pour la santé humaine. La seule mesure qu'on puisse prendre actuellement, c'est d'interdire totalement l'usage de la substance, et c'est précisément ce que ferait le règlement proposé par le gouvernement.

Le sénateur Trenholme Counsell : J'ai une dernière question à poser. Je ne m'attends pas nécessairement à ce que vous sachiez cela, mais je pense qu'on a peut-être fait des études à ce sujet dans le contexte du projet de loi. A-t-on fait des études en laboratoire sur d'autres animaux pour s'assurer des incidences de ce groupe de substances chimiques sur les systèmes enzymatiques métaboliques et de toute autre activité liée aux tissus?

M. Moffet : Nous disposons d'un nombre suffisant de données probantes pour soupçonner que ces substances ont de graves répercussions, surtout à concentration assez élevée. Je n'en suis pas sûr et je ne suis pas scientifique, mais je ne pense pas que nous

conclude definitively that these effects are there or precisely what they are, but we have enough evidence that we are worried and that we believe that action is warranted immediately.

Senator Trenholme Counsell: When you say you are worried and you have enough evidence to suspect serious impacts, are you extrapolating that to mean already in human biology?

Mr. Moffet: I do not think I know the answer to that question. I know the Health Canada conclusions from the formal risk assessment conducted a few years ago. I have no doubt that the science has continued to evolve with continued international focus on the substance. I apologize, but I am not able to give you a definitive answer.

Senator Milne: I understand PFOS is accumulating in polar bear livers that people in the North collect. I also understand there have been some studies on humans and that Environmental Defence Canada has done two studies.

They tested Canadians across the country to see if they had PFOS and other chemicals in their bodies. It is called body load testing. The first study, which tested 11 adults from across the country, came out in November 2005. The findings indicated that all of the participants had PFOS in their bodies. The second study of five families from different regions of the country came out a couple of weeks ago. The findings were the same as the first study; each member of each family had PFOS in his or her body.

Mr. Moffet: I would like to make two points. First, Mr. Khatter is present today from Environmental Defence and will speak following us. He will be able to speak to the results of that study.

Second, the point I was trying to make is that we know we are seeing it in human tissue. I am trying to be a little careful since we do not have definitive science about the precise impacts it is having on our tissue. However, we know there are studies that indicate there are possibly serious adverse effects of its presence in humans, in the environment and in wildlife.

Senator Milne: Is there any research that would explain why it is accumulating more rapidly in the Arctic than it is in Southern Ontario, for example?

Mr. Moffet: We can answer that in a very general way. That has to do with the way the food chain works and the nature of prevailing winds, et cetera. Chemicals go into the Great Lakes;

ayons assez de preuves pour en conclure de façon définitive que ces incidences existent ou sont exactement ce qu'elles semblent être; nous disposons toutefois d'un nombre suffisant de données pour être préoccupés et pour penser qu'une intervention immédiate est justifiée.

Le sénateur Trenholme Counsell : Quand vous dites que vous êtes préoccupés et que vous avez un nombre suffisant de preuves pour soupçonner ces substances d'avoir des répercussions graves, faites-vous de l'extrapolation et pensez-vous qu'elles en ont sur la biologie humaine?

M. Moffet : Je ne pense pas avoir la réponse à cette question. Je connais les conclusions tirées par Santé Canada à la suite d'une évaluation officielle des risques effectuée il y a quelques années. Je ne doute pas que les données scientifiques aient continué à évoluer avec l'attention constante portée sur cette substance, à l'échelle internationale. Je m'excuse, mais je ne suis pas capable de donner une réponse définitive.

Le sénateur Milne : Je crois savoir que le SPFO s'accumule dans le foie des ours polaires prélevés par les habitants du Nord. Je pense en outre que certaines études ont été faites sur les êtres humains et que Environmental Defence Canada en a fait deux.

Cet organisme a mené des tests sur des Canadiens de différentes régions du pays pour déterminer s'ils avaient du SPFO et d'autres substances chimiques dans le corps. C'est ce qu'on appelle des tests pour déterminer la charge corporelle en matières toxiques. La première étude, dans le cadre de laquelle des tests ont été effectués sur 11 adultes de différentes régions du pays, a été publiée en novembre 2005. Les résultats indiquaient que tous les participants avaient du SPFO dans l'organisme. Les résultats de la deuxième étude, qui portait sur cinq familles de différentes régions du pays, ont été publiés il y a deux semaines. Les conclusions sont les mêmes que celles de la première étude : tous les membres des familles concernées avaient du SPFO dans le corps.

M. Moffet : J'aimerais faire deux observations. La première est que M. Khatter, de Environmental Defence, est ici et qu'il fera un exposé. Il pourra faire des commentaires sur les résultats de cette étude.

La deuxième est que, ce que j'essaie d'expliquer, c'est que nous savons que nous en trouvons dans les tissus humains. J'essaie d'être prudent, car nous n'avons pas de données scientifiques définitives sur les répercussions précises de la présence de cette substance dans nos tissus. Nous savons cependant que certaines études indiquent que sa présence dans l'être humain, dans l'environnement et chez les animaux sauvages peut avoir des répercussions graves.

Le sénateur Milne : A-t-on fait des études qui expliqueraient pourquoi cette substance s'accumule plus rapidement dans l'Arctique que dans le sud de l'Ontario, par exemple?

M. Moffet : Nous pouvons répondre à cette question de façon très générale. C'est lié à la façon dont fonctionne la chaîne alimentaire, à la nature des vents dominants et à d'autres facteurs.

they are ingested; they end up in the bottom of sediment in a lake; bottom feeders eat it; they, in turn, are eaten; and a bird picks them up.

Senator Milne: It seems you may be suggesting it may be airborne.

Mr. Moffet: However, the birds fly north and polar bears eat them. We are also seeing it here and it is accumulating. It accumulates in animals like polar bears because those bears are entirely carnivorous and because they store what they eat for long periods of time.

We are seeing many problematic substances, not just PFOS appearing in significant concentrations in the North. This serves as a warning signal for the rest of the world in addition to posing significant risks to people that rely on country food and that eat what they kill as opposed to those of us that shop for what we eat.

The Chair: To finish that question, is it known that PFOS is in some circumstances airborne as opposed to only moving up the food chain?

Mr. Moffet: I apologize. I am getting onto thin ice in terms of my technical knowledge. However, our colleagues from Health Canada are nodding their heads.

I am not the person to answer these questions in terms of various sources and pathways. If the committee wants more extensive input, we could arrange that. We apologize that our Acting Director of the Existing Substances Division, Robert Chenier, who is the lead expert on the ecological impacts of the substance, was not available this evening. However, I can arrange for him to provide some answers.

The Chair: I want to clarify that airborne was not excluded as a means of the movement of PFOS. We have heard that PFOS moves around in the environment, lasts a long time and is persistent.

Mr. Moffet, you mentioned earlier the distinction between PFOS and normal toxic substances. Does that mean those normal toxic substances are not persistent and bioaccumulative?

Mr. Moffet: I will probably live to regret that term. There should not be anything known as a "normal toxic substance." I wanted to distinguish persistent bio-accumulative toxic substances from other toxic substances.

The way CEPA works is that we will look at the toxicity of a substance. Does a substance pose an inherent hazard based on its chemical composition, for example? Then we ask if it poses a risk because it has hazardous properties and whether there is a chance

Des substances chimiques pénètrent dans les Grands Lacs; elles sont ingérées, tombent dans les sédiments au fond d'un lac; les organismes qui se nourrissent sur le fond d'un lac en ingèrent, ceux-ci sont mangés à leur tour et un oiseau les mangent finalement.

Le sénateur Milne : Vous semblez suggérer que ça se propage par la voie atmosphérique.

M. Moffet : Les oiseaux émigrent vers le Nord et les ours polaires les mangent. On a également détecté la présence de cette substance ici, et elle s'accumule. Elle s'accumule dans des animaux comme les ours polaires, car ceux-ci sont entièrement carnivores et ils emmagasinent ce qu'ils mangent pendant de longues périodes.

On constate la présence de nombreuses substances qui posent problème, et pas seulement de SPFO, en fortes concentrations dans le Nord. Ça sert d'avertissement aux autres régions du monde; ça pose des risques considérables pour les personnes qui consomment de la nourriture traditionnelle et mangent les animaux qu'elles tuent, contrairement à celles qui achètent leur nourriture.

Le président : Pour terminer cette question, est-ce un fait connu que le SPFO se propage dans certaines circonstances par la voie de l'air, plutôt qu'uniquement par le biais de la chaîne alimentaire?

M. Moffet : Je m'excuse. J'arrive en terrain glissant pour ce qui est de mes connaissances techniques. Nos collègues de Santé Canada font toutefois signe que oui de la tête.

Je ne suis pas la personne appropriée pour répondre à ces questions et faire des commentaires sur les différentes sources et sur la trajectoire de ces substances. Si le comité veut des informations supplémentaires, nous pourrions arranger ça. Nous nous excusons pour le fait que notre directeur intérimaire de la Division des substances actuelles, Robert Chénier, qui est le principal expert sur les impacts écologiques de la substance, n'était pas disponible ce soir. Nous pourrions toutefois nous arranger pour qu'il donne des réponses.

Le président : Je tiens à préciser que la propagation du SPFO par la voie aérienne n'était pas exclue. Nous avons appris que le SPFO se déplace dans l'environnement, qu'il y reste longtemps et qu'il est persistant.

Monsieur Moffet, vous avez signalé tout à l'heure qu'il y avait une distinction entre le SPFO et les substances toxiques normales. Faut-il en conclure que ces dernières ne sont pas persistantes ni bioaccumulatives?

M. Moffet : Je regretterai probablement l'emploi de ces termes-là. Une « substance toxique normale », ça ne devrait pas exister. Je voulais faire la distinction entre les substances toxiques persistantes et bioaccumulatives et les autres substances toxiques.

Dans le contexte de la LCPE, nous examinons la toxicité d'une substance. Nous nous demandons par exemple si une substance pose un risque inhérent à sa composition chimique. Puis, nous nous demandons si elle pose un risque parce qu'elle a des

that there will be exposure either to the environment or directly to humans. That is the basis of the risk assessment we conduct under CEPA.

Based on that risk assessment, we may conclude that a substance is toxic either to humans or the environment or both. In addition, a substance may be toxic and persistent, toxic and bioaccumulative or have all three characteristics. Some toxic substances have all three characteristics, but many do not. It is only those that have all three characteristics that are, by law, subjected to virtual elimination.

We may prohibit and have prohibited many substances that do not meet all three criteria. If they cause cancer in minute quantities, we will take significant action regardless of whether they are persistent or bioaccumulative. The significance is that if they are persistent and bioaccumulative, in addition to being toxic, we must take significant action.

Senator Spivak: To go back to my original question and the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants, the “dirty dozen” as they called them were supposed to be eliminated, not virtually eliminated. Are they the ones you are talking about that are toxic, bioaccumulative and persistent?

This bill draws to my attention something that was supposed to be done quickly and likely has not been done: The total elimination, not virtual elimination, of the dirty dozen. If you cannot answer that question, I will forgive you.

Mr. Moffet: You asked whether all of the substances are on Stockholm Convention list. I do not know the answer to that question. However, some time ago, both Canada and the international community identified those 12 substances as being highly problematic. Regardless of the fact that they are PBTs, they are substances of extreme concern and were targeted for action by the international community.

The concept of virtual elimination was introduced by the International Joint Commission when it started looking at pollutants entering the Great Lakes ecosystem. “Virtual elimination” was a concept developed to recognize that essentially, we want to get rid of certain substances. However, technically, we may not know whether we have entirely eliminated those substances. All we can do is say we have eliminated them to the extent that we can measure them. That is the notion of virtual elimination.

Senator Spivak: It is a different notion than banning or prohibition. If you prohibit the manufacture of a substance then you do not have to worry whether there is a little bit left. The whole notion of virtual elimination is suspect because very low levels of some substances are known have gender impact. However, that is not my question. Maybe another witness can answer the question about the dirty dozen because I would like to know what has happened.

propriétés dangereuses et s’il y a des possibilités d’exposition pour l’environnement ou d’exposition directe pour les humains. Ce sont les critères sur lesquels est basée notre évaluation des risques aux termes de la LCPE.

En se basant sur cette évaluation des risques, on peut en conclure qu’une substance est toxique pour les humains ou pour l’environnement, ou les deux. En outre, une substance peut être toxique et persistante, toxique et bioaccumulative ou posséder les trois caractéristiques. Certaines substances toxiques possèdent les trois caractéristiques, mais pas la plupart. Ce ne sont que celles qui possèdent les trois caractéristiques qui, en vertu de la loi, sont sujettes à quasi-élimination.

Nous pouvons interdire et avons interdit de nombreuses substances qui ne répondent pas aux trois critères. Si elles causent le cancer en concentrations minimales, nous prendrons des mesures importantes sans qu’elles doivent nécessairement être persistantes ou bioaccumulatives. Cependant, si elles le sont, en plus d’être toxiques, nous devons prendre des mesures importantes.

Le sénateur Spivak : Pour en revenir à ma question initiale et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les substances qu’on appelle les « Douze salopards » étaient censées être éliminées, et pas quasi éliminées. Est-ce que ce sont celles dont vous parlez, qui sont toxiques, bioaccumulatives et persistantes?

Ce projet de loi attire mon attention sur une mesure qui était censée être prise rapidement et qui ne l’a probablement pas été : l’élimination totale, et pas la quasi-élimination, des « Douze salopards ». Si vous ne pouvez pas répondre à cette question, je vous le pardonnerai.

M. Moffet : Vous avez demandé si toutes les substances font partie de la liste de la Convention de Stockholm. Je n’ai pas la réponse à cette question. Cependant, il y a quelque temps, le Canada et la communauté internationale ont décrété que ces 12 substances posaient de gros problèmes. Peu importe le fait qu’il s’agisse de PBTi, il s’agit de substances très préoccupantes et elles ont été ciblées par la communauté internationale.

Le concept de la quasi-élimination a été introduit par la Commission mixte internationale lorsqu’elle a examiné les polluants pénétrant dans l’écosystème des Grands Lacs. La « quasi-élimination » est un concept qui a été adopté pour indiquer qu’on veut se débarrasser de certaines substances. Cependant, sur le plan technique, nous ne sommes pas tout à fait certains d’avoir éliminé totalement ces substances. Tout ce que nous savons, c’est que nous les avons éliminées dans des proportions mesurables. C’est la notion de la quasi-élimination.

Le sénateur Spivak : C’est une notion différente de celle de l’interdiction. Si on interdit la fabrication d’une substance, on n’a pas à se demander s’il en subsiste de petites quantités. La notion de la quasi-élimination est suspecte, car on sait que des niveaux très faibles de certaines substances ont des incidences spécifiques selon le sexe. Ce n’est toutefois pas ma question. Un autre témoin pourra peut-être répondre à la question sur les « Douze salopards », car j’aimerais savoir ce qu’ils sont devenus.

Mr. Moffet: We will provide you with a written submission on the status of the dirty dozen. I apologize for not being equipped to do that today. Let me just remind you again, respectfully, that the government's proposed approach to PFOS is, indeed, to ban it.

Senator Spivak: Yes, I understand that; however, it is not banning all uses. It says "certain uses." There is no alternative yet. That is what is written in our notes.

Mr. Moffet: Correct, hence the inclusion in the government's regulation of certain, very specific time-limited exemptions. These are not open-ended exemptions; these have time limits. They are designed to send a clear signal to those users and producers that they have five years to either get out of this business or come up with an alternative that will allow them to stay in business without using PFOS.

Senator Spivak: I just want to comment that the Montreal Protocol, which took chlorofluorocarbons, CFCs, out of the environment because they are deemed to be such a terrible hazard. However, some of these substances are just as bad in terms of their impact on human health. They are not quite as bad but they are pretty bad. Time is important.

My point is that the time that was given to companies was seen as terrible but, in the meantime, when they had to, they all met it. I think the same thing is true in this instance.

Mr. Moffet: The reason CFCs were introduced is because they are benign in terms of their impact on human health; they have an impact on the environment. The Montreal Protocol was so successful because the main producer of CFCs had already developed a commercially-viable alternative.

The government's proposed prohibition regulation is premised on recognition that some uses are just so significant that regardless of whether a commercial alternative is available, we should ban those uses. However, other uses actually have important social functions, like fire suppressants. In such cases, we need to trade off the socially-valuable function that this substance plays against the undeniable benefit of taking the substance out of use. Therefore, the compromise has been to allow for a time-limited exemption.

Senator Spivak: Of course, the CFCs are a totally different issue; I am quite aware that they are not toxic. However, the point is it was deemed so important that, regardless of what was available, the time limit had to be very quick. I am saying there is always a possibility of alternatives; it is just a matter of the will to do so.

The Chair: An eminent chemist told us that if you go to the chemists and ask them to solve the problem they would solve it immediately, without any difficulty.

We have to be concerned about unintended consequences of bills. Mr. Blasioli is there a danger in setting a precedent here by adding this substance to the Virtual Elimination List by means

M. Moffet : Nous vous ferons parvenir un état de la situation des « Douze salopards » par écrit. Sauf votre respect, je vous rappelle que l'approche proposée par le gouvernement en ce qui concerne le SPFO est l'interdiction.

Le sénateur Spivak : Oui, je comprends cela; il n'est toutefois pas question d'en interdire toutes les utilisations. Il s'agit de « certaines utilisations ». Il n'existe pas encore de produits de remplacement. C'est ce qui est écrit dans nos notes.

M. Moffet : C'est exact, et c'est pour cela que sont incluses dans le règlement du gouvernement certaines dispenses très spécifiques de durée limitée. Il n'y a pas de dispenses permanentes; elles sont d'une durée limitée. Elles ont pour but d'indiquer clairement aux utilisateurs et aux producteurs concernés qu'ils ont cinq ans pour changer de branche ou pour trouver une autre solution qui leur permettra de continuer sans utiliser du SPFO.

Le sénateur Spivak : Je voudrais faire un commentaire sur le Protocole de Montréal, qui a supprimé les chlorofluorocarbures, ou CFC, de l'environnement, car on présume qu'ils posent un risque terrible. Certaines de ces substances ont toutefois des répercussions tout aussi néfastes sur la santé humaine. Elles ne sont pas tout à fait aussi néfastes, mais elles sont très néfastes. La question de temps est importante.

Ce que je veux dire, c'est qu'on estimait que c'était terrible d'accorder un délai aux entreprises, mais elles se sont toutes soumises aux contraintes. Je pense que c'est la même chose en l'occurrence.

M. Moffet : La raison pour laquelle on a utilisé les CFC est que leurs répercussions sur la santé humaine sont minimes; ils ont toutefois un impact sur l'environnement. Le Protocole de Montréal a été si efficace que le principal producteur a déjà mis au point une autre solution rentable.

Le règlement d'interdiction proposé par le gouvernement est fondé sur le fait qu'on estime que certaines utilisations sont en quantités si considérables qu'il faut les interdire, qu'on dispose ou non d'une alternative commerciale. Cependant, d'autres utilisations ont des fonctions sociales importantes, comme agents extincteurs. Dans ces cas-là, il faut faire un compromis entre le rôle social important que joue cette substance et les avantages indéniables d'une interdiction de son utilisation. Par conséquent, le compromis que l'on a fait a été d'accorder une dispense d'une durée limitée.

Le sénateur Spivak : Les CFC sont, naturellement, un problème entièrement différent; je sais très bien qu'ils ne sont pas toxiques. Cependant, on estimait que c'était tellement important que, peu importe ce qui était disponible, l'échéance devait être très courte. Je pense qu'il y a toujours des alternatives possibles; c'est une simple question de volonté.

Le président : Un éminent chimiste nous a expliqué que si on demandait à des chimistes de résoudre le problème, ils le feraient immédiatement, sans difficulté.

Nous nous sommes préoccupés au sujet des conséquences non intentionnelles des projets de loi. Monsieur Blasioli, y a-t-il un danger de créer un précédent en ajoutant cette substance à la liste

other than what is prescribed for other substances under the other regulations and other statutes. Is there a danger of setting a dangerous precedent by eliminating certain safeguards? Is that a concern for you?

Mr. Blasioli: That is an excellent question and goes more to operations. I will defer to Mr. Moffet.

Mr. Moffet: I do not think the government is concerned about the implications of this bill in the sense that the government is very comfortable with explicitly recognizing that this substance should be added to the Virtual Elimination List.

The Chair: Will it be easier to add other substances to the Virtual Elimination List in the future by using this means rather than those prescribed in CEPA, 1999?

Mr. Moffet: Yes.

The Chair: That would be a good thing.

Mr. Moffet: Could other private member's bills identify other substances and require that they be added to the Virtual Elimination List?

The Chair: Or government bills. By using this means, will we be getting around the provisions of CEPA, 1999?

Mr. Moffet: That is conceivable, although I would not want to speculate.

The Chair: Is it an effective short cut?

Mr. Moffet: It has allowed us to add a substance we are particularly concerned about to the Virtual Elimination List without requiring us to do things that we believe would be redundant.

Senator Trenholme Counsell: I want to clarify whether our proposal is significantly less than the regulations in the United States.

Mr. Moffet: I believe that the prohibition regulations are more comprehensive than what is in place at the federal level in the United States.

Senator Trenholme Counsell: I question that statement. I accept your explanation, but it says, "Since 2000, the U.S. EPA has imposed a ban of PFOS, with exemptions for special uses in the aviation, photography and microelectronics industries." We need to know that for sure. As I read it here, it says that in the studies on the blood from the umbilical cords of infants, 99 per cent of those sampled showed these chemicals. That is pretty striking information. We are not dealing with something that is only in the Arctic in polar bears or minks. This data from the study of Ms. Goldman from Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health says that PFOS is present in 99 per cent of umbilical cords tested.

de quasi-élimination en ayant recours à d'autres procédures que ce qui est prescrit pour d'autres substances régies par d'autres règlements ou par d'autres lois. Y a-t-il un danger d'établir un précédent dangereux en éliminant certaines sauvegardes? Est-ce que ça vous préoccupe?

M. Blasioli : C'est une excellente question, qui concerne davantage les opérations. Je laisse la parole à M. Moffet.

M. Moffet : Je ne pense pas que le gouvernement soit préoccupé au sujet des répercussions de ce projet de loi, car il se sent très à l'aise de reconnaître explicitement que cette substance devrait être ajoutée à la liste de quasi-élimination.

Le président : Sera-t-il plus facile d'ajouter d'autres substances à la liste de quasi-élimination à l'avenir en utilisant des moyens semblables plutôt que ceux prescrits par la LCPE (1999)?

M. Moffet : Oui.

Le président : Ce serait bien.

M. Moffet : Est-ce que d'autres projets de loi d'initiative parlementaire pourraient exiger que d'autres substances soient ajoutées à la liste de quasi-élimination?

Le président : Ou des projets de loi émanant du gouvernement. Est-ce qu'en procédant ainsi, on contournerait les dispositions de la LCPE (1999)?

M. Moffet : C'est concevable, quoique je ne veuille pas faire des suppositions.

Le président : Est-ce un raccourci efficace?

M. Moffet : Ça nous a permis d'ajouter une substance qui nous préoccupe particulièrement à la liste de quasi-élimination sans devoir suivre une procédure qui serait redondante.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je voudrais savoir si notre proposition est beaucoup moins vigoureuse que les règlements américains.

M. Moffet : Je pense que les règlements d'interdiction sont plus exhaustifs que les mesures qui sont en place au niveau fédéral aux États-Unis.

Le sénateur Trenholme Counsell : J'en doute. J'accepte votre explication, mais il est indiqué que « depuis 2000, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) a imposé une interdiction du SPFO, avec des dispenses pour des utilisations spéciales dans les secteurs de l'aviation, de la photographie et de la microélectronique ». Il faut en avoir la certitude. Il est indiqué que, dans le cadre des études effectuées sur le sang des cordons ombilicaux de nouveau-nés, dans 99 p. 100 des cas, on avait détecté la présence de ces substances chimiques. C'est une information très frappante. Il ne s'agit pas d'une substance qu'on retrouve uniquement dans les ours polaires ou dans les visons, dans l'Arctique. Ces données de l'étude de Mme Goldman, de l'École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns Hopkins, indiquent que le SPFO est présent dans 99 p. 100 des cordons ombilicaux soumis à un test.

That answers my earlier question about this being a universal problem. This committee needs to know whether we are going for something much less than what happens in the United States. We often think we do things better. I would like to have an answer to that question, although not necessarily at this moment.

Mr. Moffet: Again, just to be clear: This bill does not put any restrictions on the use of PFOS. This bill adds the substance to the Virtual Elimination List. The regulations that I have alluded to would prohibit the use of PFOS, subject to certain time-limited and, in some cases, volume-limited exemptions. Those exemptions are similar to exemptions that are in place or have been proposed by other jurisdictions, including the European Union.

To my knowledge, there is no such equivalent prohibition in place in the United States at the federal level. There is a significant new use restriction at the federal level, but that is not the same as a prohibition on imports, production and sale of products containing this substance, and that is what the Canadian regulations would do.

Senator Milne: Have those regulations been published in the *Canada Gazette*?

Mr. Moffet: The initial version of the regulations was published in December 2006, and we anticipate that the regulations will be made final and come into effect this spring.

Senator McCoy: As I understand what you are saying, you do not need the bill; the bill does nothing, but you are not against it. The regulations will do everything, which you have proposed but which are not in force. Is that a good summary of the testimony we heard?

Mr. Moffet: It is an elegant summary, with one exception. I do believe there is symbolic value to this bill. The bill sends a signal to producers and users worldwide. We know that supply chain management is becoming increasingly important and is being driven by things like lists, not just by regulations. Second, at the international level, the addition of the substance to the Virtual Elimination List should, in my opinion, enhance the likelihood that international action will be taken to address this substance.

The Chair: Thank you, panel. You have been most helpful to us in understanding the purpose, intent and effect of this bill.

We will now meet with our second panel, whose attendance we appreciate very much, dealing again with Bill C-298, which is an act to add perfluorooctane sulfonate and its salts to the Virtual Elimination List under CEPA, 1999.

Our second panel is comprised of Dr. Lynn Goldman, who is with us by means of video conference and Mr. Hugh Benevides, counsel at the Canadian Environmental Law Association.

Ça répond à ma question précédente sur le caractère universel du problème. Il est essentiel que le comité sache si on envisage une mesure beaucoup moins stricte que celles qui ont été prises aux États-Unis. On pense souvent qu'on fait mieux au Canada. J'aimerais avoir une réponse à cette question, quoique pas nécessairement tout de suite.

M. Moffet : Pour être bien clair, je signale que ce projet de loi n'a pas pour objet d'imposer des restrictions sur l'utilisation du SPFO. Il ajoute cette substance à la liste de quasi-élimination. Les règlements que j'ai mentionnés interdiraient l'utilisation du SPFO, sous réserve de quelques dispenses d'une durée limitée et, dans certains cas, de dispenses pour des quantités restreintes. Ces dispenses sont semblables à celles qui ont été mises en place ou qui ont été proposées par d'autres pays, notamment par ceux de l'Union européenne.

Je ne connais aucune interdiction équivalente au niveau fédéral, aux États-Unis. Il existe une restriction sur une nouvelle utilisation importante au niveau fédéral, mais ce n'est pas l'équivalent d'une interdiction sur les importations, sur la production et la vente de produits contenant cette substance, alors que c'est ce que feraient les règlements canadiens.

Le sénateur Milne : Ces règlements ont-ils été publiés dans la *Gazette du Canada*?

M. Moffet : La version initiale des règlements a été publiée en décembre 2006; nous prévoyons qu'ils seront prêts définitivement et entreront en vigueur ce printemps.

Le sénateur McCoy : Si j'ai bien compris vos explications, vous n'avez pas besoin de ce projet de loi; il n'apporte rien, mais vous n'y êtes pas opposé. Ce sont les règlements que vous avez proposés, mais qui ne sont pas encore en vigueur, qui feront tout le travail. Est-ce un bon résumé du témoignage que nous avons entendu?

M. Moffet : C'est un résumé élégant, mais à une exception près. J'estime que ce projet de loi a une valeur symbolique. Il envoie un signal aux producteurs et utilisateurs, à l'échelle mondiale. Nous savons que la gestion de la chaîne d'approvisionnement prend de plus en plus d'importance et qu'elle est basée sur des choses comme des listes, et pas uniquement par des règlements. Par ailleurs, au niveau international, le fait d'ajouter une substance à la liste de quasi-élimination devrait, à mon sens, augmenter les probabilités d'une intervention internationale en ce qui la concerne.

Le président : Merci, messieurs. Vous nous avez beaucoup aidés à comprendre l'objet et les incidences de ce projet de loi.

Nous rencontrons maintenant notre deuxième groupe de témoins, dont nous apprécions beaucoup la présence, toujours à propos du projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la LCPE (1999).

Notre deuxième groupe est composé de la Dre Lynn Goldman, qui communique avec nous par vidéoconférence, et de M. Benevides, avocat à l'Association canadienne du droit de

Dr. Goldman is a professor at Johns Hopkins University. Dr. Khatter, who is the Pollution Policy Advisor with Environmental Defence, will join us.

Dr. Lynn Goldman, Professor, Johns Hopkins University: Good evening. It is my honour to testify about Bill C-298, An Act to add PFOS and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act 1999.

As you said, I am a professor in environmental health at the Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health. My training was in pediatrics and public health. I have served in the U.S. government as well between 1993 and 1998. I was assistant administrator for toxic substances at the U.S. Environmental Protection Agency, where I was responsible for the administration of the U.S. chemicals and pesticide laws. Currently, I am involved in research on PFOS and other polyfluorinated chemicals. This will be the subject of my testimony.

As you know, polyfluoroalkyl compounds, such as perfluorooctane sulfonate and others are ubiquitous. They are made by people and they have been widely dispersed in the environment.

In 2004 we began a study in Baltimore, Maryland to assess the distribution and determinants of fetal exposure to these compounds in newborn babies. Our study was what we would call a “convenience sample” of 299 “singleton” — meaning not twins or triplets — newborn babies delivered between 2004 and 2005 at the Johns Hopkins Hospital. They were not necessarily selected to be representative of all the babies in the Baltimore area, but at the same time, as far as we know, there are no major sources of exposure to these compounds in the Baltimore area, as there are no facilities that manufacture and process these compounds.

The U.S. Centers for Disease Control and Prevention laboratory in Atlanta, Georgia, analyzed the blood samples. They searched for 10 of these polyfluorinated chemicals by using state-of-the-art technology. PFOS and PFOA were detected in 99 per cent and 100 per cent of the umbilical cord sera respectively. In other words, PFOS itself was in 99 per cent of samples.

We reported in the U.S. *Environmental Science & Technology* the levels that we found of those compounds. I have provided for the committee the references from our studies. We found that the PFOS and PFOA concentrations were highly correlated and that the eight other polyfluorinated compounds that we looked for were detected much less frequently and at much lower concentrations.

Another interesting thing that we found in our population is that the levels were very equally distributed. They were somewhat higher for the Black and the Asian babies than for the White babies, but other demographic and socio-economic characteristics, such as age of the mother, her education level

l'environnement. La Dre Goldman est professeure à l'Université Johns Hopkins. Dr Khatter, qui est conseiller politique de pollution à Environmental Defence, se joindra à nous.

Dre Lynn Goldman, professeure, Université Johns Hopkins : Bonsoir. C'est un honneur pour moi de témoigner aujourd'hui sur le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Comme vous l'avez expliqué, j'enseigne la médecine de l'environnement à l'École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns Hopkins. Ma formation est en pédiatrie et en santé publique. J'ai également travaillé pour le gouvernement américain de 1993 à 1998. J'étais administratrice adjointe pour les substances toxiques à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA). J'étais chargée d'administrer les lois américaines concernant les produits chimiques et les pesticides. À l'heure actuelle, je fais des recherches sur le SPFO et sur d'autres produits chimiques polyfluorés. C'est à ce titre que je témoigne aujourd'hui.

Comme vous le savez, les composés polyfluoroalkyles comme le sulfonate de perfluorooctane et d'autres produits sont des produits chimiques généralisés. Ils sont faits par l'homme et ils ont été largement dispersés dans l'environnement.

En 2004, nous avons entrepris à Baltimore une étude pour évaluer chez les nouveau-nés la distribution et les facteurs de l'exposition des fœtus à ces composés. Notre échantillon de commodité comptait 299 nouveau-nés issus de grossesses uniques — autrement dit, pas des jumeaux ni des triplés — en 2004 et 2005 à l'hôpital Johns Hopkins. Ils ne sont pas forcément représentatifs de tous ceux qui naissent dans la région de Baltimore mais, au meilleur de nos connaissances, il n'y a pas de grande source d'exposition à ces composés dans cette région, comme des usines de fabrication et de transformation.

Les centres américains de contrôle et de prévention de la maladie ont analysé dans leur laboratoire d'Atlanta, en Géorgie, des échantillons de sang à la recherche de dix produits chimiques polyfluorés en ayant recours à la technologie la plus avancée. Le SPFO et l'APFO ont été détectés dans 99 et 100 p. 100 des sérums ombilicaux. En d'autres termes, le SPFO a été détecté dans 99 p. 100 des échantillons.

Nous avons publié les niveaux que nous avons découverts en ce qui concerne ces composés dans la revue américaine *Environmental Science & Technology*. J'ai communiqué au comité les références de nos études. Nous avons constaté que les concentrations de SPFO et d'APFO étaient étroitement liées et les huit autres composés polyfluorés que nous avons examinés ont été détectés beaucoup moins souvent et à des concentrations beaucoup plus faibles.

Une autre constatation intéressante que nous avons faite sur notre échantillon est que les niveaux étaient répartis de façon très égale. Ils étaient un peu plus élevés pour les bébés noirs et asiatiques que pour les bébés blancs, mais les autres caractéristiques démographiques et socioéconomiques, comme

and other socio-economic status variables, whether or not they lived in Baltimore, were not significantly associated with the concentrations of these contaminants in cord blood. This is interesting to us as scientists because for most environmental substances one does see some relationship with social class and place of residence that we did not observe with these compounds.

Because animal studies had indicated these might have developmental toxicity associated with them, we looked at data on birth outcomes, such as gestational age and growth of the babies. We had available to us a number of clinical parameters that are often associated with these outcomes, along with smoking and other potential, what we would call "confounding variables." Both PFOS and PFOA were negatively associated with birth weight. Also, both of these were negatively associated with head circumference of the babies. This relationship with head circumference was significant in that babies with higher exposures to PFOS and PFOA had somewhat smaller heads at birth, even after correcting for other factors such as gestational age of the babies. We did not see a relationship with the height of the babies.

Then we looked at another measure of growth called the "ponderal index," which is actually a measure of body mass of infants. We did see that babies had a smaller ponderal index when they had higher exposures to PFOS and PFOA.

I want to get to what we think these findings might mean. We searched through the toxicology literature and found that there is a lot of evidence for developmental toxicity among animals, those with PFOS and PFOA, although these animal studies were done at much higher dosage levels than the levels we observed in our population. Also, more recently, an investigator reported that newborn mice who are exposed to either PFOS or PFOA exhibited later developmental neurotoxicity and we know that sometimes compounds that cause toxicity to the brain also cause smaller growth to the brain, so that is an interesting finding.

There are not very many other epidemiological studies on health effects of these compounds on human babies. There was a question about that from one of the senators. There is one study that we do not think is relevant because it was a study of workers that was based completely on the recall of the baby's birth weight and did not have key information such as the gestational age. It is very important, obviously, when you are looking at birth weight, to be able to control for gestational age. The farther along the pregnancy, we know the bigger the baby, that only makes sense.

l'âge de la mère, son niveau d'instruction et d'autres variables de statut socioéconomique, que ces personnes vivent à Baltimore ou non, n'étaient pas associées de façon marquée à des concentrations de ces contaminants dans le sang du cordon ombilical. C'est une constatation intéressante pour les scientifiques car, pour la plupart des substances environnementales, on constate certains liens avec la classe sociale et le lieu de résidence que nous n'avons pas observés pour ces composés.

Étant donné que les études expérimentales sur des animaux ont indiqué que ces substances sont associées à une toxicité pour le développement des bébés, nous avons examiné des données sur l'issue de la grossesse, comme l'âge gestationnel et la croissance des bébés. Nous avons à notre disposition plusieurs paramètres critiques souvent associés à ces issues, avec le tabagisme et d'autres paramètres, ce que nous appellerions « variables confusionnelles ». On a décelé un lien négatif entre le SPFO et l'APFO et le poids à la naissance. Une association négative a été faite pour ces deux substances avec la circonférence de la tête des bébés. Ce lien avec la circonférence de la tête était important, car les bébés ayant été davantage exposés au SPFO et à l'APFO avaient la tête légèrement plus petite à la naissance, même après avoir fait une correction pour d'autres facteurs comme l'âge gestationnel des bébés. Nous n'avons pas remarqué de lien avec la grandeur des bébés.

Nous avons ensuite examiné une autre mesure de la croissance appelée l'« indice pondéral », qui est en fait une mesure de la masse corporelle des bébés. Nous avons constaté que les bébés avaient un indice pondéral moins élevé lorsqu'ils avaient été exposés davantage au SPFO et à l'APFO.

Je voudrais expliquer ce que ces résultats pourraient indiquer. Nous avons examiné les publications sur la toxicologie et avons relevé de nombreuses preuves de toxicité affectant le développement chez les animaux ayant du SPFO et de l'APFO dans leur organisme, quoique ces études expérimentales sur des animaux aient été faites à des niveaux de dosage beaucoup plus élevés que ceux que nous avons observés dans notre population. En outre, un enquêteur a signalé dernièrement que des souris nouveau-nées, qui avaient été exposées au SPFO ou à l'APFO, avaient fait montre plus tard d'une neurotoxicité en ce qui concerne le développement; étant donné que nous savons que les composés qui causent de la toxicité au cerveau provoquent aussi parfois un ralentissement de sa croissance; c'est une constatation intéressante.

De nombreuses autres études épidémiologiques sur les effets qu'ont ces composés sur la santé des bébés humains ont été faites. Un des sénateurs a posé une question à ce sujet. Il y a une étude que nous ne jugeons pas pertinente, car elle portait sur des travailleurs, était fondée entièrement sur le souvenir que l'on avait du poids du bébé à la naissance et ne s'appuyait pas sur des informations clés comme l'âge gestationnel. C'est toutefois très important de tenir compte du poids à la naissance pour pouvoir contrôler l'âge gestationnel. Nous savons que le bébé est d'autant plus gros que l'âge gestationnel est avancé.

However, there is a second study from Denmark that looked at 1,400 women and their infants using somewhat different methods than we did. They were able to reproduce the findings that we had for birth weight and PFOA, but not for birth weight and PFOS. They did not have any reported findings about head circumference or ponderal index, which were the strongest findings we had.

We are not yet at a point where we can say that our study has been replicated by other studies, although certainly the Danish study would be a hint that, at least for the PFOA, others might be reporting the same birth weight findings.

What would be the significance of this? There are two issues that are very important to bring forward to the committee. The first is the issue of finding these compounds in such a high percentage of babies in the population. The problem with our study is that we are not able to evaluate from the kind of data we have what the sources and pathways of these compounds were to the babies. In other words, we do not really know how the exposures to their mothers occurred. We certainly know that babies would have got the compounds from their mothers because they are present in the cord blood at birth, but we do not know how the mothers were exposed.

Recent information published in the U. S. journal *Science* tells us that investigators described a new mechanism for bioaccumulation that is relevant to food webs containing air-breathing mammals. We happen to be air-breathing mammals, so that makes it relevant to us. They have described a new class of persistent organic pollutants with a high octanol-air partition coefficient, KOA, which means that these compounds can be actually absorbed through the respiratory tract and with poor respiratory elimination, these compounds are biomagnified in mammals. That seems to be the case for PFOS and PFOA, and probably why it is that these were not predicted to be bioaccumulators, because they do not have high Kows, or artesian octanol and water artesian coefficients as our classical POPs do.

This was only published last year, but I think it will have a profound impact on how we look at the issue of biomagnification and that we may need to have new policies to ensure we are addressing these as persistent organic pollutants, just as we do with the ones that accumulate in aquatic systems, the ones with high octanol-water coefficients.

What is the health impact later in life for these findings? The answer at this point is that we really do not know the significance of these findings will be to these babies later in life. Our study is not designed to follow them over time. We do know that, in general, altered weight and altered ponderal index have been indicative of more serious metabolic alterations, and that there is

Cependant, une deuxième étude faite au Danemark a examiné 1 400 femmes et leurs bébés en s'appuyant sur des méthodes un peu différentes des nôtres. Les chercheurs danois ont fait les mêmes constatations que nous en ce qui concerne le lien entre le poids à la naissance et la présence d'APFO, mais pas entre le poids à la naissance et le SPFO. Ils n'ont pas signalé de résultats en ce qui concerne la circonférence de la tête ou l'indice pondéral, qui étaient nos constatations les plus importantes.

Nous ne pouvons pas encore en conclure que les résultats de notre étude ont été confirmés par d'autres études, quoique l'étude danoise semblerait indiquer, du moins en ce qui concerne l'APFO, que d'autres études pourraient publier des résultats semblables en ce qui concerne le poids à la naissance.

Quelle serait l'importance de ces études? Il y a deux facteurs qui sont importants. Le premier est le fait de trouver ces composés dans un pourcentage aussi élevé de bébés faisant partie de la population. Le problème en ce qui concerne notre étude est que nous ne sommes pas capables d'évaluer les types de données que nous avons à notre disposition, les sources et les parcours de ces composés pour les bébés. En d'autres termes, nous ne savons pas vraiment comment leurs mères ont été exposées. Nous savons que les bébés ont probablement hérité des composés de leur mère, car ils sont présents dans le sang du cordon ombilical, à la naissance, mais nous ne savons pas comment les mères ont été contaminées.

Des informations récentes publiées dans la revue américaine *Science* indiquent que des chercheurs ont décrit un nouveau mécanisme de bioaccumulation, relatif aux chaînes alimentaires des mammifères qui respirent de l'air. Étant donné que nous sommes des mammifères qui respirent de l'air, ça nous concerne. Ces chercheurs ont décrit une nouvelle catégorie de polluants organiques persistants à coefficient de partage octanol-air élevé (KOA); par conséquent, ces composés peuvent être absorbés par les voies respiratoires et, étant donné la mauvaise élimination respiratoire, les concentrations de ces composés sont amplifiées chez les mammifères. Il semblerait que ce soit le cas en ce qui concerne le SPFO et l'APFO, et c'est probablement la raison pour laquelle on n'avait pas prévu qu'ils seraient des bioaccumulateurs, car ils n'ont pas des coefficients de partage octanol-eau (KOW) élevés ni des coefficients artésiens octanol-eau élevés, contrairement aux POP classiques.

Ces résultats n'ont été publiés que l'année dernière, mais je pense que cela aura malgré tout un impact profond sur la façon dont nous abordons la question de la bioamplification et indiquent que nous aurons peut-être besoin de mettre en place de nouvelles politiques pour nous assurer que nous prenons les mêmes mesures qu'en ce qui concerne les polluants organiques persistants, comme nous le faisons pour les substances qui s'accumulent dans les réseaux aquatiques, ceux qui ont des coefficients octanol-eau élevés.

Quelle sera l'incidence sur la santé plus tard dans la vie de ces bébés? Nous ne savons pas vraiment quelle sera l'importance de ces conclusions à cet égard. Notre étude n'est pas conçue pour en faire un suivi. Nous savons que, d'une façon générale, un changement de poids et un changement d'indice pondéral indiquent des altérations métaboliques plus graves et que ça

a potential concern. However, some have suggested that perhaps we are seeing a relationship that is the other way around; that because the babies are small, for some reason, being small is making them accumulate these compounds.

The other thing that we do know is that altered head circumference as I mentioned before has been in the past associated with neurotoxicity, but we certainly do not know in this case that it will be.

In closing, we do have uncertainties about the actual significance of our findings. However, these compounds are persistent in the environment and in humans. That is why I would say that I would support proposals such as the ones that you have put forward to phase out uses of PFOS. I am also concerned about the PFOA and chemicals that are precursors of PFOS and PFOA that may be transformed to them in the environment. I realize these are not subject to your current legislation. However, I think that in the future, they certainly will be of concern, as well.

I want to thank you for inviting my testimony. I will be available to take your questions and discuss these issues with all of you.

Hugh Benevides, Counsel, Canadian Environmental Law Association: For the benefit of those committee members who do not know me and my organization, I am with the Canadian Environmental Law Association. We are a legal aid clinic established under Legal Aid Ontario and as such, we represent clients, both environmental groups and those individuals who meet the legal aid criteria, with their environmental problems. We have existed since 1970.

Consistent with that client representation, during all those years, we have also participated in law reform and policy reform work, as well. In that context, my colleagues have made several submissions over the last few years on the perfluorinated chemicals, PFCs, in particular.

My comments are fairly broad. I should start in congratulating the committee for its report on the CEPA review. I do that not simply to congratulate you but to note some of the recommendations related to this bill. Most importantly, and I will stick to this one, is your recommendation 5 in that report which recommends:

. . . that the definition and implementation of the concept of “virtual elimination” under CEPA 1999 and the Toxic Substances Management Policy be brought into alignment with that of the Great Lakes Water Quality Agreement.

However, more importantly, you note above that recommendation that “your committee did not examine the issue of virtual elimination in depth,” but that you do

“ . . . believe that the concept of virtual elimination under CEPA, 1999, needs to be revisited to make it more effective.”

peut poser problème. Cependant, certaines personnes ont émis l'hypothèse inverse que ce serait parce que les bébés sont plus petits que ces composés s'accumulent dans leur organisme.

L'autre chose que nous savons, c'est qu'un changement de circonférence de tête avait, comme je l'ai mentionné, été associé à la neurotoxicité mais, en l'occurrence, nous n'en avons pas la certitude.

En terminant, nous avons des incertitudes en ce qui concerne l'importance réelle de nos constatations. Ces composés sont toutefois persistants dans l'environnement et chez l'humain. C'est pourquoi j'aurais tendance à appuyer des propositions comme celle d'interdire progressivement l'utilisation du SPFO. Je suis également préoccupée au sujet de l'APFO et des produits chimiques qui sont des précurseurs du SPFO et de l'APFO dans l'environnement. Je me rends compte qu'ils ne sont pas soumis à votre législation actuelle. Je pense cependant qu'ils poseront également des problèmes à l'avenir.

Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner. Je suis disposée à répondre à vos questions et à discuter de ces questions avec vous.

Hugh Benevides, avocat, Association canadienne du droit de l'environnement : Pour la gouverne des membres du comité qui ne me connaissent pas et qui ne connaissent pas mon organisation, je travaille pour l'Association canadienne du droit de l'environnement. C'est un centre d'aide juridique créé dans le contexte d'Aide juridique Ontario. À ce titre, nous représentons des clients, des groupes écologiques et les personnes qui répondent aux critères de l'aide juridique, pour leurs problèmes environnementaux. Nous existons depuis 1970.

Conformément à cette fonction de représentation de la clientèle, au cours de ces années, nous avons également participé à la réforme du droit et à des travaux de réforme des politiques. Dans ce contexte, mes collègues ont présenté au cours des dernières années plusieurs mémoires axés spécifiquement sur les produits chimiques perfluorés, les PPF.

Mes commentaires sont très généraux. Je félicite le comité pour son rapport sur l'examen de la LCPE. Je ne me contente pas de vous féliciter, mais je veux aussi relever certaines des recommandations pertinentes à ce projet de loi, et surtout la recommandation 5 qui dit ceci :

[...] que la définition et l'application du principe de quasi-élimination dans la LCPE 1999 et la Politique de gestion des substances toxiques soient modelées sur celles de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Ce qui est toutefois plus important, vous le signalez dans la note placée au-dessus de la recommandation, c'est que « le comité n'a pas examiné la question de la quasi-élimination en profondeur », mais qu'il

« [...] croit que la notion de quasi-élimination en vertu de la LCPE 1999 doit être repensée pour être plus efficace ».

I raise that because, perhaps through our own oversight, we did not give this committee the two-page submission that we gave to the committee in the other house in January 2007. Our submission remarked on the shortcomings of virtual elimination as conceived in CEPA. Some senators will remember that, despite environmental advocates wanting a definition or articulation of “virtual elimination” that was more consistent with the initial idea of virtual elimination — and I refer back to Senator Spivak’s comments earlier — that the spirit of virtual elimination, VE, was akin to the spirit of pollution prevention. What resulted from Bill C-32, the bill that resulted in CEPA 1999, was that articulation of “virtual elimination” that deals wholly with releases of substances and not at all with the need to prevent pollution at source. In other words, not to use substances at the outset or to eliminate whether you want to call that “virtual” or not — or to ban them.

It is in that context that I make some observations about the bill that is before you. I cannot in good conscience say that I think what the bill does now is beneficial, even for the great symbolic value that Mr. Moffet mentioned earlier. I would be pleased to be corrected on that. For example, if I knew that the international community was looking to Canada to list PFOS on its Virtual Elimination List as a way to really push that process forward of including PFOS in the global regulation that was referred to earlier.

I do not want to be taken as saying that I think that a level of quantification which is required for VE under the act now is what I would want either. I agree that it seems that would be a significant expenditure to figure out how and in what quantities VE is released from landfills and in other mechanisms of breakdown.

I raise this because I want to express my doubt, as an honest statement, that Canada placing this substance on the Virtual Elimination List will have that symbolic effect. Anyone involved in these mechanisms or instruments, internationally looking at Canada, I think would say: What does that mean? What happens now with this substance? Mr. Moffet was candid with you. He said: In the context of this bill, adding it to the VE list, nothing happens. I appreciated his being candid in that respect.

On the question of the prohibition regulation that Mr. Moffet says is coming imminently, I would like to link back to this committee’s recommendations regarding timelines for the Canadian Environmental Protection Act. I believe those are your recommendations 16 and 17. We appeared, along with Mr. Khatter, in February of last year, talking about perfluorinated substances.

Part of our submission included proposed timelines. This is not for the purpose of saying we told you so or anything of that nature. However, the timeline that we proposed between

J’aborde la question car — et c’est peut-être un oubli de notre part — nous n’avons pas remis à ce comité le mémoire de deux pages que nous avons fait parvenir au comité de l’autre Chambre en janvier 2007. Notre mémoire contenait des observations sur les faiblesses de la notion de quasi-élimination dans la LCPE. Certains sénateurs se souviennent peut-être que, bien que les défenseurs de l’environnement voulaient une définition ou une formulation plus élaborée de la notion de « quasi-élimination », c’était plus conforme à la notion initiale de quasi-élimination — et je reviens aux commentaires qu’a faits tout à l’heure le sénateur Spivak —, à savoir qu’elle était apparentée à la notion de prévention de la pollution. Ce qui ressort du projet de loi C-32, c’est-à-dire le projet de loi qui a donné naissance à la LCPE de 1999, c’est une formulation de la notion de « quasi-élimination » entièrement axée sur les rejets de substances et pas du tout sur l’impératif de la prévention de la pollution, à la source. En d’autres termes, l’interdiction d’emblée de l’emploi de certaines substances ou leur élimination — que l’on veuille l’appeler « quasi-élimination » ou non — ou leur interdiction.

C’est dans ce contexte que j’ai fait quelques observations sur le projet de loi que vous êtes chargé d’examiner. Je ne peux pas en toute bonne conscience dire que je pense que c’est une initiative intéressante, malgré la valeur symbolique importante évoquée tout à l’heure par M. Moffet. Je serais heureux qu’on me corrige. Si au moins la communauté internationale comptait sur le fait que le Canada ajoute le SPFO à sa liste de quasi-élimination pour accélérer le processus d’inclusion de cette substance dans la réglementation mondiale mentionnée tout à l’heure.

Je ne tiens pas à ce qu’on pense qu’une limite de dosage exigée actuellement aux termes de la loi pour la quasi-élimination est ce que je voudrais. J’estime, moi aussi, que ça coûterait cher de calculer comment et en quelles quantités cette substance est libérée des décharges publiques et quels sont ses autres mécanismes de dégradation.

J’en parle parce que je tiens, en toute honnêteté, à signaler que je doute que l’inscription de cette substance sur la liste de quasi-élimination par le Canada aura cet effet symbolique. Je pense que tous les étrangers qui s’intéressent à ces mécanismes ou instruments et observent le Canada se demandent ce que ça veut dire et ce qu’on fera au sujet de cette substance. M. Moffet a été honnête avec vous. Il a signalé que, dans le contexte de ce projet de loi, le fait d’ajouter le produit à la liste de quasi-élimination ne changerait rien. J’ai apprécié sa franchise à cet égard.

En ce qui concerne la question du règlement d’interdiction qui, d’après M. Moffet, est imminent, j’aimerais faire un lien avec les recommandations de votre comité concernant l’établissement de délais pour la Loi canadienne pour la protection de l’environnement. Je pense qu’il s’agit des recommandations 16 et 17. Nous avons témoigné, avec M. Khatter, en février 2007, à propos des substances perfluorées.

Notre mémoire proposait des délais. Je n’en parle pas pour signaler que nous vous l’avions dit ou quoi que ce soit de cette nature. Cependant, si le délai que nous avons proposé, entre la

publishing a proposed instrument — so that is the proposed prohibition regulation that Mr. Moffet spoke to, which was gazetted in December 2006, not yet 18 months, and that is the current timeline — under our proposal would have been required to be published in its final form by now. We proposed a six-month timeline. I am pleased to hear that it will be published. However, I am underlining that this committee was correct in accepting that only those mandatory timelines will compel action.

Finally, I want to draw to the committee's attention a letter that my colleagues, Kathleen Cooper and Fe De Leon wrote to the Director of the Chemical Sector Division in February 2007. I apologize for not having brought copies of these items but I am pleased to leave them with the clerk. The letter recommended that management of the PFOS chemicals, as a group, demands that a specific, comprehensive and explicit list of the chemicals should be included in the regulation. My understanding is that the proposed regulation did not do that. That says that the prohibition regulation would not cover the broadest possible group of substances that it could. That goes to the regulation, not to this bill. I appreciate this committee is dealing with the broader issues.

Dr. Kapil Khatter, Pollution Policy Advisor, Environmental Defence: Thank you for the opportunity to present today. I am a family physician practising in Ottawa and I am the Pollution Advisory Officer for Environmental Defence, a national environmental group that works on a broad range of environmental issues including toxic substances, wildlife species and zoning.

The committee understands by now that PFOS is a serious problem. We have heard from Dr. Goldman that it is more persistent and bioaccumulative than some of the dirty dozen substances we were concerned about before. New evidence shows that the levels of PFOS in polar bears have now surpassed the levels of PCBs that were concerning us in the past. The EPA has written that PFOS is “an unacceptable technology that should be eliminated to protect human health and the environment from potentially severe long-term consequences.”

Environmental Defence is in support of this bill. We are happy you are in the process of taking this action. As Mr. Moffet said, the bill has already been partially successful. Since its launch, it has pushed the government to establish proposed regulations and the listing of PFOS as a toxic substance in Canada. Unfortunately, we are still awaiting the finalization of those regulations.

The bill remains important. As Senator Milne and Mr. Moffet discussed, the bioaccumulation regulations are out of date. There is a problem in the way they are framed in that they do not capture a substance like PFOS despite the fact we all know PFOS is terribly bioaccumulative. Officials like Mr. Moffet are in the position of saying we know PFOS is bioaccumulative, but we cannot say that because our regulations do not allow it. That is

publication d'un instrument proposé — c'est-à-dire le règlement d'interdiction proposé mentionné par M. Moffet, qui a été publié dans la *Gazette du Canada* en décembre 2006, il n'y a même pas 18 mois, et c'est le délai actuel — et sa forme définitive avait été adopté, le règlement aurait déjà dû être publié. Nous avons proposé un délai de six mois. Je suis heureux d'apprendre que le règlement sera publié. J'attire toutefois votre attention sur le fait que vous étiez dans le vrai en disant que seuls des délais obligatoires obligerait le gouvernement à passer à l'action.

Enfin, je voudrais attirer l'attention du comité sur une lettre que mes collègues, Kathleen Cooper et Fe De Leon, ont adressée au directeur de la Division du secteur chimique en février 2007. Je m'excuse de ne pas avoir apporté des exemplaires de ces documents, mais je les remettrai volontiers au greffier. La lettre recommandait que pour la gestion des produits chimiques à base de SPFO, il soit obligatoire qu'une liste spécifique, exhaustive et explicite des substances chimiques soit intégrée au règlement. Je pense que le règlement proposé ne contient pas de liste semblable. Par conséquent, le règlement d'interdiction ne couvrirait pas le groupe le plus large possible de substances. Ça concerne le règlement, pas le présent projet de loi. Je félicite le comité d'examiner les questions plus générales.

Dr Kapil Khatter, conseiller en politiques sur la pollution, Environmental Defence : Je vous remercie pour cette occasion de faire un exposé. Je suis médecin de famille à Ottawa et je suis conseiller en pollution pour Environmental Defence, un organisme écologique national qui s'intéresse à un large éventail de questions environnementales, y compris les substances toxiques, les espèces fauniques et le zonage.

Le comité comprend maintenant que le SPFO pose un grave problème. Mme Goldman a signalé qu'il est plus persistant et bioaccumulatif que certaines des substances faisant partie des « Douze salopards » dont on s'est déjà préoccupé. Des données récentes indiquent que les niveaux de SPFO dans l'organisme des ours polaires ont maintenant dépassé les niveaux de BCP qui nous préoccupaient déjà. L'EPA a écrit que le SPFO est une technologie inacceptable qui devrait être éliminée pour protéger la santé humaine et l'environnement de conséquences qui pourraient être graves à long terme.

Environmental Defence appuie ce projet de loi. Nous sommes heureux que vous preniez cette initiative. Comme l'a fait remarquer M. Moffet, le projet de loi a déjà été partiellement efficace. Depuis qu'il a été présenté, il a incité le gouvernement à établir des ébauches de règlement et à inscrire le SPFO sur la liste des substances toxiques au Canada. Nous attendons malheureusement encore que ces règlements soient définitifs.

Le projet reste important. Comme l'ont fait remarquer le sénateur Milne et M. Moffet, les règlements sur la bioaccumulation sont désuets. La façon dont ils sont conçus pose un problème, car ils n'intègrent pas une substance comme le SPFO, malgré le fait que nous sachions pertinemment qu'il est terriblement bioaccumulatif. Des fonctionnaires comme M. Moffet sont en mesure de dire que nous savons qu'il est

why department officials are supportive of a bill that allows them to put PFOS on the Virtual Elimination List where they believe it should be.

Mr. Moffet indicated this creates a statement and symbolism both domestically and internationally. Domestically, the bill sets a Canadian goal and standard for what we think of PFOS and where we want to go with it, that is, the virtual elimination of PFOS in our environment.

It also makes a statement on Canada's behalf in terms of the Stockholm Convention and the listing of PFOS as a persistent organic pollutant. We have had discussions with the government and the government is interested in supporting the proposal to list PFOS in the Stockholm Convention. The government sees the bill as making a statement internationally for the listing of PFOS. It has been recommended by the Persistent Organic Pollutants Review Committee that PFOS should be listed on the convention as perhaps the thirteenth item in terms of the dirty dozen.

There are a couple of reasons why that is important and Mr. Moffet alluded to one of them. First, as much as companies in the U.S. and Canada may be working to phase out PFOS and we may have regulations to try to control consumer products that come into the country, recent news stories have shown how difficult it is to enforce regulations around the influx of products into the country. Despite our knowing lead is a problem and having clear regulations on lead, we continue to see lead-contaminated products coming into Canada because it is difficult to enforce.

One reason we need to make this statement internationally is that we need countries other than developed countries that have strong environmental regulations to stop using, producing and incorporating PFOS in products that may come into the country.

Second, PFOS is a persistent substance that is part of what we call long-range transport. There was a discussion in the last panel on this. When it was gazetted as part of the proposed regulations, it met the criteria for long-range transport, meaning it ends up airborne and moving around the planet. As the Polar Regions are cooler, it ends up precipitating in places like Canada. When southern countries like China or India produce PFOS it can still contaminate the polar bears and people in Canada.

Another aspect that has already come up in terms of why this bill is important is the way it reinforces the problems of bioaccumulation regulations in CEPA. This committee's report on the Canadian Environmental Protection Act has commented and recommended that those bioaccumulation regulations be changed. This bill is an additional statement to say that the

bioaccumulatif, mais on ne peut rien faire car les règlements actuels ne le permettent pas. C'est pourquoi les fonctionnaires du ministère appuient un projet de loi qui leur permet de placer le SPFO sur la liste de quasi-élimination, où ils estiment que cette substance devrait se trouver.

M. Moffet a fait remarquer que ça aurait une valeur symbolique sur le plan national et sur le plan international. À l'intérieur du pays, le projet de loi fixe un objectif et une norme canadiens en ce qui concerne l'opinion que nous avons du SPFO et la mesure que nous voulons prendre à son sujet, à savoir sa quasi-élimination de notre environnement.

Ça indique également la position du Canada vis-à-vis la Convention de Stockholm et l'inscription du SPFO sur la liste des polluants organiques persistants. Nous avons eu des discussions avec le gouvernement et il est disposé à appuyer le projet d'inscription du SPFO dans la Convention de Stockholm. Le gouvernement estime que le projet de loi fait à l'échelle internationale une assertion en faveur de l'inscription du SPFO sur la liste. Il a été recommandé par le Comité d'examen des polluants organiques persistants que le SPFO soit inscrit dans la Convention de Stockholm et qu'il devrait peut-être constituer le treizième membre du groupe des « Douze salopards ».

Il y a deux ou trois raisons pour lesquelles c'est important; M. Moffet en a d'ailleurs mentionné une. La première est que bien que les entreprises américaines et canadiennes s'appliquent peut-être à supprimer graduellement le SPFO et que nous ayons des règlements pour tenter de contrôler les produits de consommation importés dans notre pays, de récents reportages indiquent qu'il est difficile d'appliquer les règlements dans ce domaine. Bien que nous sachions que le plomb pose un problème et qu'il existe des règlements bien précis à son sujet, on continue d'importer au Canada des produits contaminés au plomb en raison de la difficulté de faire respecter les règlements.

Une raison pour faire cette assertion à l'échelle internationale est qu'il est essentiel que des pays autres que les pays développés, qui ont des règlements environnementaux stricts, cessent d'utiliser, de produire et d'intégrer du SPFO à des produits importés au Canada.

Une autre raison est que le SPFO est une substance persistante qui fait partie de ce qu'on appelle le transport à grande distance. On en a discuté au cours de la dernière réunion d'experts à ce sujet. Quand ce règlement a été publié dans la *Gazette du Canada* à titre de projet de règlement, il répondait aux critères de transport à longue distance, à savoir qu'il se propage finalement par la voie atmosphérique et fait le tour de la planète. Étant donné que les régions polaires sont plus froides, ça touche en fin de compte des pays comme le Canada. Quand les pays du Sud, comme la Chine ou l'Inde, produisent du SPFO, il peut contaminer les ours polaires et les habitants du Canada.

Une autre raison qui a déjà été mentionnée pour démontrer que ce projet de loi est important est qu'il permet de lutter avec plus d'efficacité contre les problèmes visés par les règlements sur la bioaccumulation de la LCPE. Le rapport du comité sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement recommande que ces règlements sur la bioaccumulation soient modifiés. Ce projet

regulations are out of date, PFOS should be on the list and we need to put it on the list. It is a statement that Parliament can make regarding virtual elimination. In addition it is a statement that Parliament can make about the importance of controlling PFOS, its toxicity and the urgency with which we need to deal with this problem.

Environmental Defence hopes you will pass this bill and contribute to the protection of humans and the environment from the potential impacts of PFOS. We also hope you will contribute to the other project we are working on which is the reform of chemicals legislation in Canada. We are particularly concerned about chemicals like PFOS, the worst of the worst. They are the chemicals that build up in our body and the environment until they cause problems.

Senator Milne: Doctor Goldman, I think the findings in your study are very frightening and of great concern. Are you following these babies through to do assessments of them at different stages of their lives to see if smaller head circumference or smaller body mass will affect them later on in development?

Dr. Goldman: No, Senator Milne because by design, we are not able to follow these babies forward because the way the study was conducted, they were completely anonymous to us.

We are now doing other work on this study. We have a repository of serum and we are evaluating the relationships between levels of thyroid hormones and the PFOS and PFOA. We are planning to look at other endocrine end points as well to try to understand better what is happening.

At Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, I am the Principal Investigator for our National Children's Study Centre. This is work we are hoping to bring forward into that context, but there are other groups that are doing studies where they will be able to do more longitudinal work.

We were quite surprised at the levels we found, that we would see any evidence or effects because in the animal studies, the doses are much higher. Going into this, we did not expect that we would have positive findings to report.

Senator Milne: You were surprised that at low levels of exposure you were finding these. You are now saying that you are carrying on with the serum you have stored to test for other problems, for example, thyroid problems.

Dr. Goldman: Yes, we think that if there is an impact on growth, we may also see changes in hormone levels. Therefore, we are looking at those levels. We will also look at the insulin-like growth factor, which is the equivalent to human growth hormone for the fetus. We are looking at those levels to see if they are modified or not by the exposures to PFOS.

de loi est une façon supplémentaire d'indiquer que les règlements sont désuets, que le SPFO devrait être inscrit sur la liste et que c'est impératif. Il montre ce que le Parlement peut faire en matière de quasi-élimination. En outre, il indique ce que le Parlement peut faire pour démontrer l'importance de l'exercice d'un contrôle sur le SPFO, et sa toxicité, et faire savoir qu'il faut régler ce problème de toute urgence.

Environmental Defence espère que vous adopterez ce projet de loi et contribuerez ainsi à la protection des humains et de l'environnement contre les impacts potentiels du SPFO. Nous espérons en outre que vous contribuerez à l'autre projet auquel nous travaillons, à savoir la réforme de la législation concernant les produits chimiques au Canada. Nous sommes particulièrement préoccupés au sujet de substances chimiques comme le SPFO, qui sont les plus dangereuses. Ce sont des produits chimiques qui peuvent s'accumuler dans notre organisme et dans l'environnement, pour finalement causer des problèmes.

Le sénateur Milne : Docteur Goldman, je pense que les conclusions de votre étude sont très effrayantes et très préoccupantes. Faites-vous un suivi de ces bébés pour en faire une évaluation à différentes étapes de leur vie afin de déterminer si une circonférence de la tête ou une masse corporelle moindre aura plus tard une incidence sur leur développement?

Dre Goldman : Non, sénateur Milne. Nous ne sommes pas capables de faire un suivi de ces bébés car l'étude était conçue de telle sorte qu'ils restaient tout à fait anonymes.

Nous faisons actuellement d'autres travaux associés à cette étude. Nous avons un dépôt de sérum et nous évaluons les liens entre les niveaux d'hormone thyroïdienne et le SPFO et l'APFO. Nous comptons examiner aussi d'autres paramètres endocriniens, pour mieux comprendre la situation.

À l'École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns Hopkins, je suis l'enquêtrice principale du Centre national d'étude sur les enfants. C'est le travail que nous espérons effectuer dans ce contexte, mais d'autres groupes de chercheurs font des études qui leur permettront d'autres études longitudinales.

Nous avons été très surpris des niveaux décelés et étonnés de déceler des preuves de la présence ou des effets de ces substances car, dans les études effectuées sur des animaux, les doses étaient beaucoup plus fortes. Nous ne nous attendions pas à avoir des résultats positifs à signaler.

Le sénateur Milne : Vous avez été étonnés de faire de telles constatations à des niveaux d'exposition aussi faibles. Vous signalez que vous continuez à faire des tests sur le sérum que vous avez stocké en vue de découvrir d'autres problèmes, par exemple, des problèmes thyroïdiens.

Dre Goldman : Oui, nous pensons que s'il y a un impact sur la croissance, on pourrait également constater des changements dans les niveaux hormonaux. Nous examinons par conséquent ces niveaux. Nous examinerons également le facteur de croissance semblable à l'insuline, qui est l'équivalent de l'hormone de croissance humaine pour le fœtus. Nous examinons ces niveaux pour déterminer s'ils sont modifiés ou non par l'exposition au SPFO.

Senator Milne: This is becoming more terrifying by the minute. Maybe even at this stage, if we are doing something, we are too late in doing it.

Mr. Benevides, it seems to me that what you are saying is not in opposition to this bill, although that is where you said you stand, but it is concern with either the definition, or the lack thereof, of “virtual elimination.” Do you not think we should start somewhere?

Mr. Benevides: It is true that I am not exactly opposed, but I cannot see that the symbolic value will be so great. I was not that articulate in my opening submissions; however, the point I began to make was that someone who is looking to see what Canada has done, would see that Canada has listed PFOS, and has not taken action. I am just talking about listing the substance on the Virtual Elimination List.

The prospect of a precedent was raised in an earlier question, and I am concerned about a precedent in a different way from the way you suggested, Mr. Chair. We are already concerned that virtual elimination does not mean what it was intended to mean historically. Furthermore, the listing of this substance does not mean there is a great likelihood that we will list all kinds of substances willy-nilly in order to enhance Canada’s reputation in some perverse way, but that is the point. I do not think this sends a great message about Canada, if we are listing something that requires great actions such as a VE substance, and then we do nothing about it.

Senator Milne: Dr. Khatter, have you read the proposed regulations? Do they go far enough? Will they answer Mr. Benevides’ problems?

Dr. Khatter: I have two answers to that question. The first is that virtual elimination, as it is set up in the act, requires the minister, as opposed to the government in general, to take some sort of action. Since the bill was originally tabled, the proponents of this bill have basically negotiated with the government that it is fine with them if the government chooses to use the prohibition regulations as the way of achieving virtual elimination or elimination. The House committee has taken a step back in terms of an amendment to the bill in terms of the provision that it would normally require the government to use because there are other provisions that the government could use as well. It has always been our position that we do not care whether you use the virtual elimination provision that comes under it, or whether, when something needs to be virtually eliminated, you use a prohibition to do the task. As Mr. Moffet said, sometimes with things that are consumer products, the prohibition regulations are an important way of doing it. It is important for us that PFOS become only the second substance to be on the Virtual Elimination List. The only one that was put on the Virtual Elimination List so far was already phased out, and it is

Le sénateur Milne : Ça devient de plus en plus terrifiant d’une minute à l’autre. Il est peut-être maintenant déjà trop tard pour intervenir.

Monsieur Benevides, j’ai l’impression que vos commentaires ne sont pas défavorables à ce projet de loi, quoique vous ayez dit que vous ne l’appuyiez pas et que des problèmes se posent en ce qui concerne la définition, ou plutôt l’absence de définition, de la « quasi-élimination ». Ne pensez-vous pas qu’il faille commencer quelque part?

M. Benevides : Il est vrai que je n’y suis pas vraiment opposé, mais je ne pense pas que la valeur symbolique sera très importante. Je n’ai pas été très précis dans mon exposé préliminaire; cependant, j’ai signalé qu’une personne qui voudrait essayer de voir ce que le Canada a fait constaterait qu’il a inscrit le SPFO sur la liste sans prendre de mesures. Mes commentaires portent uniquement sur l’inscription de cette substance sur la liste de quasi-élimination.

La perspective d’un précédent a été mentionnée dans une question qui a été posée tout à l’heure, mais c’est un précédent différent de ce que vous avez évoqué qui me tracasse, monsieur le président. Nous sommes déjà préoccupés par le fait que quasi-élimination n’ait pas le sens qu’on lui donnait traditionnellement. En outre, le fait d’ajouter cette substance à la liste ne signifie pas qu’il y ait une forte probabilité pour que nous y inscrivions, bon gré mal gré, toutes sortes de substances dans le but inavouable de rehausser la réputation du Canada, mais c’est la crainte qu’on a. Je ne pense pas que le fait d’ajouter à la liste de quasi-élimination une substance qui nécessite des mesures énergiques, sans passer à l’action, diffuse un message très intéressant sur le Canada.

Le sénateur Milne : Monsieur Khatter, avez-vous lu les règlements proposés? Pensez-vous qu’ils vont assez loin? Règleront-ils les problèmes évoqués par M. Benevides?

Dr Khatter : J’ai deux réponses à cette question. La première est que la quasi-élimination, telle qu’elle est agencée dans la loi, exige que le ministre, plutôt que le gouvernement, prenne une quelconque mesure. Depuis que le projet de loi a été déposé, ses promoteurs ont négocié avec le gouvernement et fait savoir que ce serait bien si le gouvernement décidait d’avoir recours au règlement de prohibition pour atteindre le but de la quasi-élimination ou de l’élimination. Le comité de la Chambre a régressé en apportant un amendement à la disposition du projet de loi que le gouvernement aurait normalement été tenu d’appliquer, car d’autres dispositions pourraient également lui être utiles. Nous n’avons jamais laissé ignorer que ça nous importait peu qu’on utilise la disposition concernant la quasi-élimination du projet de loi ou que, lorsqu’il est nécessaire de procéder à la quasi-élimination d’une substance, on ait recours à une interdiction pour atteindre cet objectif. Comme l’a fait remarquer M. Moffet, lorsqu’il s’agit de produits de consommation, les règlements d’interdiction constituent parfois un moyen efficace d’atteindre cet objectif. Ce qui est important à nos yeux, c’est que le SPFO ne deviendra que la deuxième

important for us that we start to make the statement that these substances are a serious problem and need to be moved.

In terms of whether the prohibition regulations go far enough, we understand some of the issues around needing to phase things out because of their use in society. We would like to see the government push things a little further. We know there is a consultant's report in the U.K., for instance, where they did analysis of the sector and found that things could move quicker than they are moving now. We have seen other documents that suggested, with respect to decorative plating, that if there was a switch from chromium 5 to chromium 3, it would not be necessary to use PFOS, and that could be done earlier than the five years. Of those doing other metal plating, 50 per cent of the sector are already using mechanical ventilation that does not involve PFOS, and we just need to shift the other users over to it. There are costs involved, of course.

On the other hand, there are uses with semi-conductors where I am less aware of alternatives. As Senator Spivak mentioned, we need to push harder for the creation of alternatives by having tight timelines on these kinds of changes.

Senator Milne: I understand that Sweden has proposed that PFOS be banned globally under the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants, and Sweden, along with Britain, has applied to the EU for a national European ban on PFOS. Perhaps what Mr. Benevides says is just a symbolic gesture here would help spur this sort of action on.

Dr. Khatter: I would agree, and the discussions around what to do with PFOS with department officials have included the importance of Canada taking a stance at the Stockholm Convention. I refer to the dirty dozen, which is exactly what I was talking about in terms of why we need to make sure, not only for worldwide benefit but also for Canadians' health and Canadian wildlife that we encourage and make a statement about the elimination of the use of PFOS throughout the globe.

Mr. Benevides: Let us not confuse Canada taking a stand at the Stockholm Convention with Canada listing a substance on the Virtual Elimination List. I want to clarify that we are in complete agreement of the need to eliminate this and other substances that are persistent, bioaccumulative and/or toxic.

substance à être sur la liste de quasi-élimination. La seule qui ait été inscrite sur cette liste jusqu'à présent a déjà été éliminée progressivement; nous estimons par conséquent qu'il est important de faire savoir que ces substances posent un sérieux problème et qu'il est essentiel de les supprimer.

Pour ce qui est de savoir si les règlements d'interdiction vont assez loin, nous comprenons certains des problèmes qui nécessitent une élimination progressive d'une substance à cause de son utilisation dans la société. Nous aimerions que le gouvernement aille un peu plus loin. Nous sommes au courant de l'existence d'un rapport préparé par des experts-conseils britanniques qui ont fait une analyse du secteur et ont déterminé que ça pourrait aller plus vite. Nous avons vu d'autres documents indiquant qu'en ce qui concerne la galvanoplastie décorative, s'il y avait un interrupteur permettant de passer de « chrome 5 » à « chrome 3 », il ne serait pas nécessaire d'utiliser du SPFO et que ce changement pourrait être apporté dans un délai plus court que les cinq ans prévus. Cinquante pour cent des entreprises qui font de la galvanoplastie utilisent déjà un système de ventilation mécanique ne faisant pas intervenir le SPFO; il suffit par conséquent d'obliger les autres utilisateurs à adopter ce système. Ça implique, naturellement, certains coûts.

D'autre part, il y a des utilisations liées à la fabrication des semi-conducteurs pour lesquelles je suis moins au courant des solutions de rechange. Comme l'a signalé le sénateur Spivak, il est essentiel de s'appliquer davantage à trouver d'autres solutions en imposant des délais serrés pour l'adoption de ce type de changements.

Le sénateur Milne : Je pense que la Suède a proposé que le SPFO soit interdit à l'échelle mondiale, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. En outre, la Suède, et la Bretagne aussi, ont présenté une demande à l'Union européenne pour qu'elle interdise également le SPFO. Il est possible que ce que M. Benevides considère comme un geste purement symbolique déclenche un passage à l'acte.

Dr Khatter : Je suis d'accord avec ce que vous avez dit. D'ailleurs, au cours des discussions que nous avons eues avec les fonctionnaires en ce qui concerne les mesures à prendre au sujet du SPFO, on a dit qu'il était important que le Canada prenne position sur la Convention de Stockholm. Je fais référence aux « Douze salopards », et c'est précisément pourquoi j'ai expliqué qu'il est essentiel qu'on veuille à encourager l'élimination de l'utilisation du SPFO, à l'échelle mondiale, et à faire une déclaration à ce sujet, non seulement dans l'intérêt de la planète, mais aussi pour la santé des Canadiens et pour la faune canadienne.

M. Benevides : Il ne faut pas confondre une prise de position du Canada vis-à-vis de la Convention de Stockholm avec l'inscription par le Canada d'une substance sur la liste de quasi-élimination. Je tiens à préciser que nous sommes entièrement d'accord en ce qui concerne la nécessité de supprimer ce produit et d'autres substances persistantes, bioaccumulatives ou toxiques.

My understanding from reading the Regulatory Impact Analysis Statement for the proposed regulation respecting PFOS is that there are some exceptions. Dr. Khatter has identified, through documents he has seen, that action could be taken more quickly through that regulation.

What stuns me is that we can have government representatives here, and they do not tell you the reasons for the delay, the reasons for the gaps, and why those gaps are not being addressed. I am simply directing attention to that issue.

The Chair: Do you think they are commercial considerations, Mr. Benevides?

Mr. Benevides: Yes, senator, without a doubt there are commercial considerations.

The Chair: Would some of them be reasonable? Would some be unreasonable?

Mr. Benevides: I suspect that is true, from the relatively little reading I have been able to do on the proposed regulation. I suppose that some of them sound reasonable, but I would put myself into no different situation than that of the committee. One would have to investigate those considerations.

The Chair: Are you talking about what was referred to as “time-limited exemptions”?

Mr. Benevides: That is right. Unfortunately, we are all also in the same position that we will see whether, as is often the case, those exceptions are extended, which is always in the realm of possibility.

The Chair: To your knowledge, are any of them longer than five years?

Mr. Benevides: I do not know.

Dr. Khatter: Nothing in the regulations calls for an exemption that is longer than five years.

Senator Milne: Mr. Benevides, it was published in *Canada Gazette* the first time around for comment. Have you provided them with some comments that might encourage them to stiffen up the legislation?

Mr. Benevides: In the letter of February 14, 2007, I referred to one of the recommendations, which was about including a comprehensive and precise list of what substances would be included. That is on page 2 of the letter. We also talked about our wish to make the prohibitions true prohibitions and as complete as possible and as soon as possible with no exemptions.

That is our position with the use of the prohibition regulations generally because I have found, in looking at those regulations, which are an omnibus set of regulations to which substances are added periodically, there are often prohibitions with exceptions, so the title itself, much like one would argue with the term “virtual elimination,” is misleading.

D’après ce que j’ai pu lire dans le Résumé de l’étude d’impact de la réglementation, le règlement proposé en ce qui concerne le SPFO prévoit quelques exemptions. M. Khatter en a conclu, en se basant sur des documents qu’il a vus, qu’il serait possible d’agir plus rapidement par le biais de cette réglementation.

Ce qui m’étonne, c’est que des représentants du gouvernement sont ici, mais qu’ils ne nous expliquent pas les motifs du retard et les raisons pour lesquelles on n’y remédie pas. Je veux seulement attirer l’attention sur cet aspect.

Le président : Pensez-vous qu’il y ait des considérations commerciales, monsieur Benevides?

M. Benevides : Oui, sénateur, il y a sans aucun doute des considérations commerciales.

Le président : Certaines d’entre elles seraient-elles raisonnables? D’autres ne seraient-elles pas déraisonnables?

M. Benevides : Je présume que oui, d’après le peu que j’aie pu lire au sujet du projet de règlement. Je présume que certaines de ces considérations paraissent raisonnables, mais je ne me mettrai pas dans une situation différente de celle du comité. Il faudrait analyser ces considérations.

Le président : Faites-vous allusion à ce qu’on a appelé les « dispenses d’une durée limitée »?

M. Benevides : C’est en plein cela. Nous sommes malheureusement tous dans la même situation, et nous constaterons que, comme cela arrive souvent, ces dispenses seront prolongées, car c’est toujours du domaine du possible.

Le président : Est-ce qu’à votre connaissance certaines dispenses sont d’une durée plus longue que cinq ans?

M. Benevides : Je ne le sais pas.

Dr Khatter : Aucune disposition du règlement ne prévoit une dispense d’une durée de plus de cinq ans.

Le sénateur Milne : Monsieur Benevides, le règlement a été publié dans la *Gazette du Canada* pour la première fois, pour solliciter les commentaires. Avez-vous fait des commentaires qui pourraient encourager le gouvernement à adopter une réglementation plus stricte?

M. Benevides : Dans la lettre du 14 février 2007, j’ai fait référence à une des recommandations qui concernait l’inclusion d’une liste exhaustive et précise des substances qui seraient visées. C’est à la page 2 de la lettre. Nous avons en outre manifesté notre souhait que les interdictions soient de vraies interdictions, qu’elles soient aussi complètes que possible et soient appliquées dès que possible, sans aucune dispense.

C’est notre position en ce qui concerne l’usage des règlements d’interdiction, car en examinant ces règlements, qui constituent une série de règlements omnibus auxquels on ajoute périodiquement des substances, j’ai constaté qu’ils contenaient souvent des interdictions avec des dispenses; par conséquent, le titre comme tel induit en erreur, comme on pourrait le dire pour le terme « quasi-élimination ».

When we talk about the impression we are giving, I think of regulations issued in Ontario a few years ago with titles like “toughest environmental penalties regulations ever,” these suggestive types of titles. We all know not to judge a book by its cover.

Senator Trenholme Counsell: Again, to our three presenters, I do not think there is any disagreement that this is exceedingly interesting and I believe exceedingly important.

I ask Dr. Goldman to comment on the mention in the presentation of the bill in the House of Commons to the effect that PFOS have been found to cause breast, liver and thyroid cancer and is known to harm the pancreas, the brain and the immune system in animals. No reference is given for that information. I know that this is outside the realm of work you are doing with infants, but I suspect also that you are very well informed on this kind of information.

Dr. Goldman: I believe that statement is accurate in addition to some of what I cited before about also causing developmental toxicity. The cancers seem to be related to some biochemical alterations that can be monitored in animals in the toxicology studies that seem to go along in those kinds of studies with increased cancer rates. Fundamental changes in cell biology can be measured by looking at altered protein expression in the animals. There is a nice biological consistency between the protein changes, the gene expression changes that are observed and the cancers that are created.

The issues always of course are relevant for people. I think it is reasonable to consider PFOS to be at least a suspect human carcinogen. However, it has not yet been reviewed by the International Agency for Research on Cancer and we are still waiting for definitive expert reviews. My reading of the data indicates that there is something going on that is of quite a bit of concern metabolically.

Some of the other issues, such as the liver toxicity you mentioned, one might see with very high dosing. One of the issues with the animal studies is that they on purpose dose up to the maximum tolerated dose.

When I sift through it all the things that concern me the most are the cancers, the potential toxicity to the immune system, and the developmental and reproductive toxicity. Those three issues concern me the most.

Senator Trenholme Counsell: I am involved with another Senate committee that is studying early childhood development. One of the leading experts on this subject has talked to us about epigenetics and how environmental factors in utero and afterwards can affect genetic expression. He has gone so far as to say that this may or may not, of course, be a factor in autism.

À propos de l'impression qu'on donne, je pense aux règlements pris en Ontario il y a quelques années avec des titres comme « règlement prévoyant les peines environnementales les plus sévères », et autres titres suggestifs semblables. Nous savons tous qu'il ne faut pas juger un livre à sa couverture.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je m'adresse aux trois témoins. Je pense qu'on ne conteste pas que ce soit extrêmement intéressant, et j'estime que c'est extrêmement important.

J'aimerais que Mme Goldman fasse des commentaires sur l'observation qui a été faite à l'occasion de la présentation du projet de loi à la Chambre, à savoir qu'on a découvert que le SPFO pouvait causer le cancer du sein, du foie ou de la thyroïde et qu'il endommage le pancréas, le cerveau et le système immunitaire des animaux. Personne n'a fait allusion à cette information. Je sais que ça sort du cadre des travaux que vous faites maintenant sur des bébés, mais je présume que vous êtes parfaitement au courant de ce type d'information.

Dre Goldman : Je pense que c'est exact, outre l'information que j'ai mentionnée au sujet de la toxicité sur le plan du développement. Les cancers sont apparemment liés à certaines altérations biochimiques qui peuvent être suivies dans le cadre d'études toxicologiques sur les animaux qui semblent aller de pair avec les types d'études révélant un pourcentage accru de cancers. Les changements fondamentaux en biologie cellulaire peuvent être mesurés en examinant les altérations de l'expression de protéines dans les animaux. On constate une réelle constance biologique entre les changements au niveau des protéines ou ceux observés dans l'expression génétique et les cancers qui se déclarent.

Les problèmes sont, naturellement, toujours pertinents en ce qui concerne les personnes. Je pense qu'il est raisonnable de soupçonner au moins le SPFO d'être cancérigène pour l'être humain. La question n'a toutefois pas encore été examinée par le Centre international de recherche sur le cancer; nous attendons toujours des études définitives faites par des experts. D'après mon interprétation des données, cette substance provoque des changements métaboliques qui suscitent de vives préoccupations.

Certains des autres problèmes, comme la toxicité du foie, que vous avez mentionnée, pourraient se déclarer à très fortes doses. Un des problèmes en ce qui concerne les études expérimentales sur des animaux est qu'on utilise volontairement des doses allant jusqu'au maximum toléré.

En définitive, ce qui me préoccupe le plus, ce sont les cancers, la toxicité potentielle pour le système immunitaire et la toxicité pour le développement et la reproduction. Ce sont les questions qui me préoccupent le plus.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je suis membre d'un autre comité sénatorial qui examine le développement dans la petite enfance. Un des principaux experts dans ce domaine nous a parlé d'épigénèse et nous a expliqué que des facteurs environnementaux pendant la vie intra-utérine et après peuvent avoir une incidence sur l'expression génétique. Il est allé jusqu'à dire que ça pourrait

Do you have any more information on the possible impact of PFOS on brain development?

Dr. Goldman: In terms of the published literature, there is just the one study that has been reported, and actually just this year. Johansson et al. reported this in a journal called *NeuroToxicology*. They dosed neonatal mice with PFOS. The level of development of the brain of neonatal mice is at a similar stage to where a human brain might be during the third trimester of pregnancy for a human. Those mice did show neuro-behavioural defects. As adults, they had some test results that looked like poor attention and others that looked like hyperactivity, which is quite a bit of concern, obviously, because one of our largest public health problems now in terms of child development is with attention deficit and hyperactivity. This is only one study. They found these results consistently with both PFOS and PFOA. This group has produced reliable findings in the past with other compounds that have proven to be neurotoxic so I have no reason to doubt their findings. In science we like to see consistent reproducible findings and this is such a new field of investigation that we do not have much published yet.

Senator Trenholme Counsell: I would like to leave here tonight a little more confident in my understanding of the pervasiveness of this group of chemicals in our environment, not just in the Arctic, which was mentioned by the previous group of presenters.

The use of non-stick products really woke me up again. We have read media articles about non-stick frying pans, non-stick baking items, and some of the sprays that are being used so one does not have to grease the pan, et cetera. Can we leave here with a little better understanding of the pervasiveness of these products? When it says "non-stick," does that apply to the examples I have just given?

Dr. Goldman: One thing that we are not very certain of, and there are a few studies, is the extent to which these materials migrate off of coatings such as the coatings on non-stick pans. Some of these coatings are made with these compounds and some with other compounds. However, one study seems to show that it may depend on the brand of the pan and it may depend on how new it is. In other words, there may be some off-migration but not for all of them. There are studies mostly by industry that do not show any off-migration at all.

When the PFOS is used as a stain repellent and sprayed on, it is in a monomer form, but when the materials are made into non-stick coatings, they are like a polymer; it is a different substance.

être un facteur, ou, naturellement, ne pas en être un, dans l'autisme. Avez-vous d'autres informations sur l'impact possible du SPFO sur le développement du cerveau?

Dre Goldman : En ce qui concerne les documents qui ont été publiés, une seule étude a fait l'objet d'un rapport, cette année en fait. Johansson et al. ont fait ce rapport dans une revue intitulée *Neuro Toxicology*. Les chercheurs ont exposé des souris nouveau-nées à du SPFO. Le niveau de développement du cerveau des souris néonatales est à un stade semblable à celui du développement d'un cerveau humain au cours du troisième trimestre de la grossesse. On a relevé chez ces souris des défauts neurocomportementaux. À l'âge adulte, les résultats de certains tests indiquaient un apparent déficit de l'attention et révélaient d'autres indices ressemblant à de l'hyperactivité, ce qui est assez préoccupant, puisqu'un de nos plus gros problèmes de santé publique actuels en ce qui concerne le développement de l'enfant, est lié à un déficit de l'attention et à l'hyperactivité. C'est la seule étude. Elle a toutefois toujours révélé ce type de résultats, pour le SPFO et aussi l'APFO. Ce groupe avait déjà produit des conclusions fiables avec d'autres composés qui s'étaient avérés neurotoxiques et, par conséquent, je n'ai aucune raison d'avoir des doutes. Dans le domaine scientifique, nous aimons voir des constatations reproductibles uniformes; il s'agit d'un domaine d'enquête très nouveau, et les publications ne sont pas encore très nombreuses.

Le sénateur Trenholme Counsell : J'aimerais partir ce soir en étant un peu plus certaine de ma connaissance de l'omniprésence de ce groupe de produits chimiques dans notre environnement, et pas seulement dans l'Arctique, qui a été signalée par le groupe de témoins précédent.

L'utilisation de produits à revêtement antiadhésif m'a réveillée. Nous avons lu des articles sur les poêles à frire et articles de cuisson à revêtement antiadhésif, et sur certains produits qu'on vaporise pour ne pas devoir graisser la poêle. Est-il possible que nous partions d'ici avec une meilleure connaissance de l'omniprésence de ces produits? Quand il s'agit de produits « antiadhésifs », est-ce que ça s'applique aux exemples que je viens de mentionner?

Mme Goldman : Une chose dont nous n'avons pas encore une forte certitude, car quelques études seulement ont été faites à ce sujet, c'est la mesure dans laquelle ces matières se détachent de revêtements comme ceux des poêles antiadhésives. Certains de ces revêtements sont à base de ces composés et de quelques autres composés. Une étude semble toutefois indiquer que ça peut dépendre de la marque de la poêle et de son état neuf. En d'autres termes, certaines matières peuvent se détacher, mais pas dans tous les cas. Certaines études, faites pour la plupart par l'industrie, indiquent qu'aucune particule ne se détache.

Lorsque le SPFO est utilisé comme antitache et vaporisé, c'est sous la forme de monomère mais, lorsque ces matières sont utilisées dans des revêtements antiadhésifs, elles ressemblent à un polymère; il s'agit d'une substance différente.

One idea is that perhaps it is in the manufacture of those coatings that these substances are being released into the environment. Another thought has been about the disposal of the items.

One other little fact is that these compounds, I think it is particularly the PFOA, have been used as a coating for microwave popcorn bags. They use these as coatings and you can find the substance on the popcorn. Another potential source of exposure is through those non-stick uses, not just on pans but perhaps bags, food containers and a number of other things.

Dr. Khatter: I recently found some information from European surveys of where PFOS is used. This is to illustrate the difficulty of tackling these kinds of problems and dealing with them from the Canadian Environmental Protection Act.

The European surveys found that PFOS is used in floor cleaners, polishes and waxes; in dishwashing liquids; in car polishes and waxes; in denture cleaners and shampoos. We are learning more and more about where PFOS is being used.

Senator McCoy: Dr. Khatter as I hear it, there may be strategic reasons for passing the bill and there may be strategic reasons for not passing it. I am assuming this committee will discuss that when we come to making our decision.

There is some suggestion that having introduced the bill, this acted as a catalyst for the December 2006, prohibition regulations, which are the one thing that will do something about these products in Canada; it has stalled.

Dr. Khatter, how confident are you that the proposed regulations will be promulgated.

Dr. Khatter: We are fairly confident. We cannot be 100 per cent confident. You heard from Mr. Moffet, who has quite a bit of authority on that issue. Mr. Benevides spoke of the timelines within the act, at which point they need to finalize the regulations, which is 18 months. From our point of view, it would have been good notice for people who needed to phase this out. We do not have guarantees that the regulations will look exactly like they did when they were proposed, but Mr. Moffet suggested there would not be many changes when he testified.

Senator McCoy: Therefore passing or not passing the bill will not be a factor when the regulations are put into effect?

Dr. Khatter: Passing or not passing the bill will not necessarily affect the regulations at this point. However, keep in mind that the reason the House committee agreed to take the mechanism under virtual elimination out of this bill was with the guarantee from the government that the prohibition regulations would be the way of implementing virtual elimination. As Mr. Moffet said, the government is completely on side with the idea that PFOS

On pense qu'il est possible que ce soit au cours de la fabrication de ces revêtements que ces substances sont libérées dans l'environnement. Une autre hypothèse est que ça arrive lorsqu'on se débarrasse de ces articles.

Un autre fait est que ces composés, et je pense qu'il s'agit en particulier de l'APFO, ont été utilisés comme revêtement pour les sacs de pop-corn pour le micro-ondes. Une autre source possible d'exposition est liée à ses usages comme antiadhésif, pas uniquement pour les poêles à frire, mais aussi pour les sacs, les contenants alimentaires et plusieurs autres articles.

Dr Khatter : J'ai trouvé dernièrement des informations venant d'études européennes sur les produits dans lesquels le SPFO est utilisé. J'en parle pour démontrer combien il est difficile de s'attaquer à ce type de problèmes et de les régler par le biais de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Les enquêtes européennes ont permis de constater qu'on utilise du SPFO dans les nettoyeurs pour sol, dans les produits à polir et dans les cires; dans les liquides pour lave-vaisselle; dans les produits à polir et cires pour automobiles; dans les nettoyeurs de dentiers et dans les shampoings. Nous acquérons de plus en plus de connaissances sur les produits dans lesquels on utilise du SPFO.

Le sénateur McCoy : Monsieur Khatter, si je comprends bien, il existe certains motifs stratégiques pour adopter le projet de loi et d'autres pour ne pas l'adopter. Je présume que le comité en discutera quand le moment de prendre sa décision sera venu.

On a suggéré que la présentation de ce projet de loi a joué un rôle de catalyseur pour le règlement d'interdiction de décembre 2006 qui est l'instrument qui permettra d'agir au sujet de ces produits au Canada. Il est toutefois resté en suspens.

Docteur Khatter, quelle certitude avez-vous que le règlement proposé sera promulgué?

Dr Khatter : Nous pensons bien qu'il le sera. Nous ne pouvons pas en être sûrs à 100 p. 100. Vous avez entendu les commentaires de M. Moffet, qui est un expert dans ce domaine. M. Benevides a fait des commentaires sur le délai après lequel il sera nécessaire de finaliser le règlement qui est prévu dans la loi, à savoir 18 mois. Nous estimons que c'eût été un bon préavis pour les personnes qui avaient besoin que le produit soit interdit progressivement. Nous n'avons pas de garanties que le règlement sera exactement le même que celui qui a été proposé mais, d'après M. Moffet, on ne devrait pas y apporter beaucoup de changements.

Le sénateur McCoy : Par conséquent, quand le règlement sera en vigueur, l'adoption ou le rejet du projet de loi ne jouera aucun rôle déterminant. Est-ce bien cela?

Dr Khatter : L'adoption ou le rejet du projet de loi n'auront pas nécessairement une incidence sur les règlements pour le moment. Cependant, il ne faut pas oublier que la raison pour laquelle le comité de la Chambre a accepté de retirer de ce projet de loi le mécanisme de quasi-élimination qui est prévu est qu'avec la garantie du gouvernement, le règlement de prohibition serait la façon appropriée de réaliser la quasi-élimination. Comme l'a fait

should be on the Virtual Elimination List. Their hands have been tied by out of date regulations and they are happy to see a bill that would put virtual elimination in the bill, as it should be.

Senator Spivak: I want to continue on the topic of regulations to prohibit. Since they will not prohibit all uses, what about the rest of it? Under this bill, would that mean there would not be the same process? They have taken out the normal process for virtual elimination.

Mr. Benevides: Senator Spivak, are you asking that without the promulgation of the prohibition regulations, if this bill is passed, still nothing will happen in respect of PFOS because it is on the Virtual Elimination List?

Senator Spivak: No, I am saying the regulations will prohibit PFOS but not all uses. What about those residual uses? Sure, there is a timeline, but what could happen in the future? What is the risk? It is exactly the same question Senator McCoy asked.

Mr. Benevides: I have already talked about the fact that virtual elimination is tied inseparably to the level of quantification. Mr. Moffet spoke of this, too. He says the releases that we have that will happen for PFOS are not appropriate.

There is no perfect world the way the bill would have worked before and it is not perfect now. The way I read it now, not only will nothing be done in respect of PFOS but the bill divorces action on any possible action on PFOS from the steps required by CEPA to be taken in relation of a substance that is on the VE list.

I did not realize this, though I am pretty sure I am right. Section 79 of CEPA, 1999 requires that virtual elimination plans, similar to the pollution prevention plans, which I think this committee looked at in more detail in the CEPA review, are required with the same shortcomings. They do not need to be made public. They are just submitted to the government and the government can review them.

However, even under subsection 79(2), which identifies a person's obligations, a person who has to make a virtual elimination plan. However, say hypothetically in respect of PFOS, those obligations relate to the implementation of virtual elimination under subsection 65(3), which is the one that talks about level of quantification.

I do not think there is an obligation. Perhaps there is somewhere where something can be done. I think it would require an amendment to CEPA, 1999. Subsection 79(4) also says that there is no obligation to make VE plans until the substance has been added to Schedule 1, the List of Toxic Substances.

remarquer M. Moffet, le gouvernement est entièrement d'accord avec ceux qui pensent que le SPFO devrait se trouver sur la liste de quasi-élimination. Il ne pouvait rien faire à cause des règlements désuets et il est heureux de voir un projet de loi dans lequel est mentionnée la quasi-élimination, comme il se doit.

Le sénateur Spivak : Je voudrais continuer à faire des remarques sur le règlement d'interdiction. Étant donné qu'il n'interdira pas toutes les utilisations, qu'en sera-t-il des autres usages? Est-ce qu'aux termes de ce projet de loi, le processus ne serait plus le même? On en a retiré la procédure normale de quasi-élimination.

M. Benevides : Sénateur Spivak, demandez-vous si, sans la promulgation du règlement d'interdiction, aucune mesure ne serait prise en ce qui concerne le SPFO, même si ce projet de loi est adopté, parce que cette substance se trouve sur la liste de quasi-élimination?

Le sénateur Spivak : Non, je signale que le règlement interdira le SPFO, mais qu'il n'en interdira pas tous les usages. Qu'arrivera-t-il en ce qui concerne les autres utilisations? On a, bien sûr, fixé un délai, mais que pourrait-il se passer dans le futur? Quels sont les risques? C'est exactement la même question que celle qu'a posée le sénateur McCoy.

M. Benevides : J'ai déjà mentionné que la quasi-élimination était indissociable de la limite de dosage. M. Moffet a fait des commentaires à ce sujet également. Il a mentionné que les rejets de SPFO ne sont pas appropriés.

Rien n'est parfait en ce qui concerne la version précédente du projet de loi et la version actuelle n'est pas parfaite non plus. Tel qu'il se présente actuellement, non seulement ne pourra-t-on rien faire en ce qui concerne le SPFO, mais en outre le projet de loi dissocie toute mesure possible concernant le SPFO des mesures exigées par la LCPE pour les substances figurant sur la liste de quasi-élimination.

Je ne m'en était pas rendu compte, mais je suis pratiquement certain que j'ai raison. L'article 79 de la LCPE (1999) exige des plans pour la quasi-élimination, semblables aux plans de prévention de la pollution, question que le comité a probablement analysée de plus près à l'occasion de l'examen de la LCPE, qui présente les mêmes lacunes. Ils ne doivent pas être rendus publics. Il suffit de les présenter au gouvernement et le gouvernement peut les examiner.

C'est toutefois ce qui est prévu au paragraphe 79(2), qui indique les obligations d'une personne qui doit présenter un plan pour la quasi-élimination. Comment fera-t-on, à supposer qu'en ce qui concerne le SPFO, ces obligations concernent la réalisation de la quasi-élimination aux termes du paragraphe 65(3), où il est question de la limite de dosage.

Je ne pense pas qu'il y ait une obligation. Il est possible qu'on puisse faire quelque chose quelque part. Je pense qu'il faudrait apporter une modification à la LCPE (1999). Le paragraphe 79(4) indique en outre qu'il n'y a aucune obligation de préparer des plans pour la quasi-élimination tant que la substance n'a pas été ajoutée à l'annexe 1, à savoir la liste des substances toxiques.

That, I understand, has been done for PFOS; it has been added. I spoke to Mr. Moffet before the meeting and he told me it is listed. One could be required, with the above qualifications, to prepare and implement virtual elimination plans; however, my reading of it is that it is only in relation to a level of quantification.

If you could require proponents of the substances to say how they will deal with these things within the time limits, and that those plans were public, then we would be much further ahead. I would not have to ask the question: What is happening with the regulation? Mr. Moffet says that it is working its arduous and slow way up the line. However, perhaps honourable senators and the public would know what proponents and users, importers, manufacturers are doing to put on the oven hoods, on the gizmos and to find safe substitutes and to find new ways of etching semi-conductors and to clean dentures.

Senator Spivak: I am worried because I can see a scenario where the companies would say: "This chemical is an important thing. It is pervasive through industry. We cannot find an alternative." The government could just extend it. Then we are looking at 10 years down the line.

Have they been published?

Mr. Benevides: The finals are not published. The proposals are published.

Senator Spivak: I suppose there is a chance to comment on them, but not to do anything. At one point, there was a movement to be able to amend regulations, which I think would be a great idea. So much is now done in regulation and the original reason for regulations not to be amended has disappeared.

Mr. Benevides: Amended by the legislative branch, you mean? Are you saying there would be an opportunity for the legislators to amend legislation?

Senator Spivak: Yes, I understand your caution.

Dr. Khatter: I think that Mr. Benevides and I both agree that virtual elimination is far from perfect as a tool within CEPA. We understand the reason the House agreed to use prohibition regulations instead of the virtual elimination tool to deal with PFOS, in this case, is because they were convinced of Mr. Moffet's argument: It is difficult to figure out how to virtually eliminate things once they are in products. How do you figure out how much is leaching out of a product? It goes back to the fact that virtual elimination should have been about use and not just release. In this case, it is just about release.

Je pense que ça a été fait en ce qui concerne le SPFO; il a été ajouté. J'ai parlé à M. Moffet avant la réunion et il m'a dit que cette substance se trouvait sur la liste. On pourrait être tenu, sous réserve des conditions susmentionnées, à préparer et à réaliser des plans pour la quasi-élimination; cependant, d'après mon interprétation, c'est uniquement en rapport avec une limite de dosage.

Si vous pouviez exiger que les promoteurs des substances concernés indiquent comment ils procéderaient pour respecter les délais et que ces plans étaient publics, nous serions beaucoup plus avancés. Je ne devrais pas demander ce que devient le règlement. D'après M. Moffet, il suit lentement sa trajectoire ardue. Les honorables sénateurs et le public sauraient toutefois ce que font les promoteurs et les utilisateurs, les importateurs et les fabricants pour trouver et utiliser des produits de remplacement non toxiques pour mettre sur les hottes aspirantes et autres gadgets, et pour trouver de nouveaux procédés pour faire la gravure sur les semi-conducteurs et pour nettoyer les dentiers.

Le sénateur Spivak : Je suis inquiète, car je prévois un scénario dans lequel les entreprises diraient qu'un produit chimique donné est important, qu'il est omniprésent dans l'industrie et qu'on ne peut pas trouver de produit de remplacement. Le gouvernement pourrait alors simplement prolonger le délai. Dès lors, ça pourrait durer une dizaine d'années.

Le règlement a-t-il été publié?

M. Benevides : Le règlement final n'a pas été publié. Le projet de règlement a été publié.

Le sénateur Spivak : Je présume qu'on a l'occasion de faire des commentaires, mais rien d'autre. À un certain moment, on militait pour pouvoir modifier les règlements, ce qui serait une excellente idée, à mon avis. Beaucoup de choses se font par voie de règlement et la raison initiale pour laquelle on ne modifiait pas les règlements a disparu.

M. Benevides : Voulez-vous dire par la direction législative? Voulez-vous dire que les législateurs auraient l'occasion de modifier la législation?

Le sénateur Spivak : Oui, je comprends votre prudence.

Dr Khatter : Je pense que M. Benevides et moi-même sommes bien d'accord sur le fait que la quasi-élimination est un outil qui est loin d'être parfait dans la LCPE. Nous pensons que si la Chambre a accepté d'avoir recours aux règlements d'interdiction plutôt qu'à l'outil de quasi-élimination en ce qui concerne le SPFO, c'est parce qu'elle est convaincue de la validité de l'argument de M. Moffet, à savoir qu'il est difficile de déterminer un moyen de quasi éliminer certaines substances, lorsqu'elles sont intégrées à des produits. Comment peut-on calculer les quantités qui se libèrent d'un produit? On en revient au fait que la quasi-élimination aurait dû être liée à l'utilisation et pas uniquement aux rejets. En l'occurrence, il s'agit uniquement des rejets.

We feel that there is a way to fix that and that is to make the definition of “release” when you put something in a product that will go out on the market. Virtual elimination of PFOS can be not ever being allowed to put something in a product where it will then leech in both use and disposal.

I think we are in a place where we support listing PFOS under virtual elimination despite the fact that virtual elimination is not perfect in CEPA. If we had a better virtual elimination or elimination tool within CEPA then, obviously, we would want to use that. However, this is the tool we have right now and we would prefer to use it than to not use it at all. We recognize that the prohibition regulations are the way the government has decided to deal with something that is persistent and bioaccumulative and needs to be virtually eliminated.

Senator Brown: Dr. Khatter, if we get a global ban on future manufacture of PFOS, which everyone seems to believe is very advisable — because Dr. Goldman has found that 99 per cent of newborn babies have PFOS in their umbilical cords.

I would like to know if we manage to succeed in doing that globally, does it combine with what is in the environment now. Does it combine with any other compounds and become non-toxic or degenerate into something else, or are we stuck with what is already out there?

Dr. Khatter: PFOS is not indefinitely persistent, so it will not stick around forever. There is a lot of debate, and Dr. Goldman is perhaps updated on this in terms of how long it stays in the human body. However, the last I heard it will take you and I eight years to get half of our PFOS out of our body once PFOS is eliminated. It will break down and be eliminated slowly, but we are at a point now where that level is building and we need to reverse that by eliminating the PFOS use.

Senator Brown: Do I understand that we were concluding that it is part of Teflon non-stick surfaces?

Dr. Goldman: PFOS is not a part of non-stick coatings. Some non-stick coatings are made with a closely-related compound called PFOA — perfluorooctane acid. It is made with that substance or PFOA, so it is the starter for either making a PFOS or making the non-stick coatings.

In our study, we found PFOA in as many babies as we found the PFOS as well as the same kind of evidence and we see the same kind of toxicology evidence. I think it is more complicated, and I do not know very much about CEPA, but from what I am hearing, I think PFOA might be harder to get your hands around

Nous estimons qu'il existe une solution pour régler ce problème, à savoir établir la définition de « rejet » quand on utilise une substance dans un produit qui sera commercialisé. La quasi-élimination du SPFO peut consister à ne jamais être autorisé à mettre une substance dans un produit dont elle s'échappera au cours de l'utilisation et de l'élimination du produit.

Je pense que nous sommes dans la situation suivante : nous appuyons la proposition d'ajouter le SPFO à la liste de quasi-élimination malgré le fait que celle-ci ne soit pas parfaite dans le contexte de la LCPE. Si cette loi contenait un outil plus efficace de quasi-élimination ou d'élimination, nous voudrions l'adopter, naturellement. Cependant, c'est le seul outil que nous ayons actuellement à notre disposition et nous préférierions l'utiliser que de ne pas l'utiliser du tout. Nous reconnaissons que les règlements d'interdiction sont le moyen auquel le gouvernement a décidé d'avoir recours pour régler le problème en ce qui concerne des substances persistantes et bioaccumulatives, qui doivent être quasi éliminées.

Le sénateur Brown : Docteur Khatter, si on obtient une interdiction de la fabrication de SPFO à l'échelle mondiale, ce qui, de l'avis général, serait très recommandable — la Dre Goldman a en effet découvert que les cordons ombilicaux de 99 p. 100 des nouveau-nés en contenaient — ce serait bien.

J'aimerais savoir, si on réussit à l'interdire à l'échelle mondiale et s'il s'agit d'une substance qui était associée à d'autres substances présentes dans l'environnement. Est-elle associée avec d'autres composés et devient-elle non toxique ou se transforme-t-elle en une autre substance ou devons-nous supporter les quantités de SPFO qui sont déjà dans le milieu?

Dr Khatter : Le SPFO n'est pas indéfiniment persistant et, par conséquent, il ne restera pas éternellement dans l'environnement. La question de sa durée dans l'organisme humain fait l'objet de nombreuses discussions et Mme Goldman a peut-être des informations récentes à ce sujet. La dernière fois que j'en ai entendu parler, on savait qu'il faudrait huit ans pour évacuer la moitié du SPFO de notre organisme, après l'élimination de cette substance. Elle se fractionne et s'élimine lentement, mais pour le moment, elle s'accumule; il est donc essentiel d'enrayer ce processus en éliminant l'utilisation du SPFO.

Le sénateur Brown : Ai-je bien compris qu'on en était arrivé à la conclusion que cette substance faisait partie des surfaces antiadhésives en Téflon?

Dre Goldman : Le SPFO ne fait pas partie des revêtements antiadhésifs. Certains revêtements antiadhésifs sont faits avec un composé étroitement associé au SPFO, appelé APFO, à savoir de l'acide perfluorooctanique. Ces revêtements sont fabriqués avec cette substance ou de l'APFO; par conséquent, c'est la base de la fabrication du SPFO ou de la fabrication de revêtements antiadhésifs.

Dans notre étude, nous avons décelé la présence d'APFO chez tous les bébés pour lesquels nous avons décelé la présence de SPFO, ainsi que le même type de preuves toxicologiques. Je pense que c'est plus complexe et je ne connais pas très bien la LCPE mais, d'après ce que j'ai entendu dire, il serait plus difficile de

because it is not intentionally used in the way that PFOS is. PFOS is used directly as a spray, to be a stain repellent and for many other purposes whereas PFOA is used to make other things. However, it is also ending up in the environment.

In the long run, it is not just the PFOS but also the PFOA and also some of the other compounds that are called telomeric acids used to manufacture PFOA. There is good evidence that they are being released and turning into PFOA and PFOS in the environment.

This has gotten way out of hand. As you note, we have this persistent substances in the environment. We can stop the manufacture and use of them and the levels will go down over time, but it was not predicted that they would be as big of a problem as they are today. Therefore, here we are with these persistent substances. You are tipping off the PFOS first, which has been the approach in the United States, albeit very differently.

Senator Milne: Dr. Khatter, your Environmental Defence group has done a second study on PFOS with a group of five families from across the country. Would it be possible for us to have a copy of that study? It might even be something that Dr. Goldman might be interested in. The peer review rigour that she would require might not be in your study, but it might be of value to her.

How many people were involved in the study and in what areas of the country do they live?

Dr. Khatter: The study is a small sample. It is done by an environmental group, as opposed to researchers, on a very small budget. It is a sample of only 13 people and they are fairly randomly distributed. Part of the focus has been in Sarnia and in the First Nations reserve near Sarnia because of the heavy pollution in that area. Part of this study was to look at any differences that people living in those areas might have compared to Canadians randomly distributed around the country.

We can definitely get you that report. I believe there is a French summary of it so we might be able to give you the summary and the translated summary.

Senator McCoy: Dr. Goldman, we have talked about using Scotchguard and various other products. You have been good enough to outline the difference between PFOA and PFOS. Where do the products that are known as flame retardants, which are used to treat things like crib sheets for babies, fall? Are they in this group of chemicals?

Dr. Goldman: They are not. The flame retardants are in another group completely. As far as I know, these have no use as flame retardants at all. These are more like soap; they are surfactants: One side of the molecule really likes water and the other side really hates water. That is why they are so great in protecting against stains, because you have that side that repels

mettre la main sur de l'APFO car il n'est pas utilisé intentionnellement comme l'est le SPFO. Le SPFO est utilisé directement sous la forme d'un produit à vaporiser, comme antitache et à d'autres fins, alors que l'APFO est utilisé pour fabriquer d'autres produits. Ça finit toujours par se retrouver dans l'environnement.

À la longue, ce n'est pas seulement du SPFO, mais aussi de l'APFO, et certains autres composés appelés acides télomères utilisés pour fabriquer l'APFO qu'on y trouvera. On dispose de données plausibles indiquant qu'ils sont libérés et qu'ils se transforment en APFO et en SPFO dans l'environnement.

On a totalement perdu la maîtrise de la situation. Comme vous l'avez fait remarquer, on retrouve ces substances persistantes dans l'environnement. On peut cesser de les fabriquer et de les utiliser et, alors, les niveaux diminueront avec le temps, mais on n'avait pas prévu qu'elles poseraient un problème aussi grave. Par conséquent, nous sommes pris avec ces substances persistantes. On dénonce d'abord le SPFO; c'est l'approche qui a été adoptée aux États-Unis, quoiqu'elle soit très différente de la nôtre.

Le sénateur Milne : Docteur Khatter, votre groupe Environmental Defence a fait une deuxième étude sur le SPFO, sur un groupe de cinq familles de différentes régions du Canada. Serait-il possible d'avoir un exemplaire de cette étude? C'est peut-être quelque chose qui intéresserait Mme Goldman. La rigueur d'examen par les pairs qu'elle exigerait n'a peut-être pas été appliquée à votre étude, mais elle pourrait l'intéresser.

Combien de personnes ont participé à l'étude et dans quelles régions du pays vivent-elles?

Dr Khatter : L'étude porte sur un petit échantillon. Elle a été faite par un groupe écologique et pas par des chercheurs, avec un budget très restreint. Il s'agit d'un échantillon de 13 personnes seulement, réparties de façon assez aléatoire. Elle est notamment axée sur Sarnia et la réserve des Premières nations située à proximité de cette ville, en raison du taux de pollution élevé dans cette région. Cette étude avait notamment pour objet d'examiner les différences entre les personnes vivant dans ces régions et des Canadiens répartis de façon aléatoire à travers le pays.

Nous pouvons vous procurer ce rapport. Je pense qu'il en existe un résumé en français; par conséquent, nous pourrions peut-être vous procurer le résumé et la traduction.

Le sénateur McCoy : Docteure Goldman, nous avons discuté de l'utilisation du Scotchguard et de différents autres produits. Vous avez eu l'amabilité d'expliquer la différence entre l'APFO et le SPFO. Dans quelle catégorie se classent les produits connus comme produits ignifuges, utilisés pour traiter des articles tels que les draps de lit des berceaux pour bébés? Font-ils partie de ce groupe de produits chimiques?

Dre Goldman : Non. Les produits ignifuges font partie d'un tout autre groupe. Ces produits-ci ne sont, à ce que je sache, jamais utilisés comme produits ignifuges. Ils sont davantage semblables à du savon; ce sont des surfactifs : un côté de la molécule aime beaucoup l'eau et l'autre la déteste. C'est pourquoi ils sont aussi efficaces dans la protection contre les taches car le

water on the outside. That is why some of these compounds are used to make GOR-TEX, the coatings on raincoats. It is very slippery stuff.

Senator McCoy: The next group we will be pursuing is the one that includes the flame-retardants. I think they also have been accused of having some correlation with developmental problems in children.

The Chair: There seem to be no further questions. I want to thank our panellists. Dr. Goldman, thank you very much in particular for making your time available to us in this country. We are grateful for that. Dr. Khatter, it has been nice to see you again. Thank you very much.

We will probably have more questions about this and maybe other subjects and I hope you will all agree if we send them to you will respond to us in writing. We are grateful for your time. Do you have anything to say before we leave?

Dr. Khatter: Thank you, senator. It has been great being back.

Mr. Benevides: I would point to the committee's recommendation 23 in its CEPA report that says, "... substances with similar modes of action, sites of toxicity, unique modes of bioaccumulation and modes of environmental transport be assessed as a class. . . ."

We are here talking about one among 100,000 or more substances in our environment. Anything we can do to accelerate the process by both assessing and managing and — I like to say — regulating rather than managing those substances would be an improvement. I commend the committee for recognizing the need for that and I look to the government's response.

The Chair: We will be watching for it closely, as well, Mr. Benevides. Thank you very much.

We will discuss future business now. We will go in camera to proceed.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Thursday, April 10, 2008

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-298, An Act to add perfluorooctane sulfonate (PFOS) and its salts to the Virtual Elimination List under the Canadian Environmental Protection Act, 1999, met this day at 8:35 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

côté extérieur repousse l'eau. C'est également la raison pour laquelle ces composés sont utilisés dans la fabrication du GOR-TEX et pour les revêtements utilisés sur les imperméables. C'est une substance très glissante.

Le sénateur McCoy : Le groupe suivant que nous examinerons est celui qui inclut les produits ignifuges. Je pense qu'ils ont également été accusés d'être associés à des problèmes de développement chez les enfants.

Le président : Il n'y a apparemment pas d'autres questions. Je remercie les témoins. Madame Goldman, je vous remercie tout particulièrement de nous avoir consacré votre temps. Nous vous en sommes reconnaissants. Monsieur Khatter, c'était agréable de vous revoir. Merci beaucoup.

Nous aurons probablement d'autres questions à poser à ce sujet et peut-être sur d'autres sujets. J'espère que vous accepterez d'y répondre par écrit si nous vous en envoyons. Nous vous sommes reconnaissants pour le temps que vous nous avez consacré. Avez-vous d'autres commentaires à faire avant de partir?

Dr Khatter : Merci, sénateur. C'était un plaisir de revenir.

M. Benevides : Je signale la recommandation 23 faite par le comité dans son rapport sur la LCPE qui dit ceci : « ... les substances qui partagent un mode d'action, des sites de toxicité, un mode de bioaccumulation particulier et des modes de transport dans l'environnement soient évaluées par classe... ».

Nous avons discuté d'une substance sur une centaine de milliers ou plus de substances qui se trouvent dans notre environnement. Tout ce que nous pouvons faire pour accélérer la procédure en faisant une évaluation de ces substances et en les gérant ou, de préférence, en les réglementant, serait une amélioration. Je félicite le comité d'être conscient de cette nécessité et je me réjouis de voir la réponse du gouvernement.

Le président : Nous suivrons cela de près également, monsieur Benevides. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant discuter de nos futurs travaux. Nous poursuivons la séance à huis clos.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le jeudi 10 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-298, Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), se réunit aujourd'hui, à 8 h 35, pour examiner le projet de loi article par article.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Good morning. I see a quorum and I call the meeting to order. This is a meeting for which we have given the required notice to give clause-by-clause consideration to Bill C-298. Following that, we will seek approval for a budget, and then we will have a short steering committee meeting.

Is it agreed that the committee now proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-298?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall the bill carry without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried. Shall I report the bill to the Senate without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator McCoy: I still have one sneaking suspicion in my mind about this bill, which is that those regulations might be left hanging. The regulations are to do what we hope will be done, which is to eliminate these substances or ban or prohibit them.

The Chair: Or permit their banning.

Senator McCoy: Is it possible to make an observation on the understanding that those regulations will be promulgated forthwith and we can thereby go forward with this?

The Chair: I do not think we need to make an observation to that effect, but we need to diarize it to ensure that it is done within the nine months prescribed in the bill, and we can make sure it is.

The normal process is that the regulations would be published in the *Canada Gazette*. Then there is time for a response from people. Then I think the regulations would be looked at by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations to ensure that they are consistent with the purpose.

[Traduction]

Le président : Bonjour. Je vois que nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte. Nous avons reçu un avis pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-298, et c'est là la raison de notre réunion. Nous passerons ensuite à l'approbation du budget, puis le comité directeur tiendra une courte réunion.

Le comité est-il d'accord pour procéder maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-298?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien. Le titre est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien. L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est reporté. L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est adopté. L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 3 est adopté. L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1 est adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est adopté. Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est adopté. Puis-je faire rapport du projet de loi non modifié au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien.

Le sénateur McCoy : Un doute persiste dans mon esprit à propos de ce projet de loi, à savoir que le règlement pourrait être laissé en suspens. C'est le règlement qui fait en sorte que ces substances soient éliminées ou interdites.

Le président : Ou qui permet leur interdiction.

Le sénateur McCoy : Est-il possible de faire une observation, à savoir que nous comprenons que ce règlement sera promulgué sur le champ et que nous pouvons donc aller de l'avant?

Le président : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une observation à cet effet, mais nous devons inscrire une note dans notre agenda pour nous assurer qu'il est promulgué dans les neuf mois prescrits par le projet de loi.

Suivant le processus habituel, le règlement sera publié dans la *Gazette du Canada*. Les gens ont ensuite un certain temps pour y donner suite. Le règlement sera alors examiné par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui veillera à ce qu'il soit conforme à l'objectif visé.

Senator McCoy: However, the regulations that have been proposed are not under this bill at all, the ones that have already been proposed but have not been finalized, which prohibit PFOS, with certain exceptions, which I have not read.

The Chair: The time-based exemptions were proposed and are in place.

Lynne Myers, Analyst, Library of Parliament: They were proposed in 2006.

Senator McCoy: They were proposed in 2006. This is April 2008. They are two months shy of an 18-month limit. Why have they been left hanging all this time?

The Chair: Do we know that?

Senator McCoy: Everyone is going on good faith, and I think certainly officials are hoping to go forward with them. That is the point. We did ask those questions on Tuesday.

The Chair: This was in July 2006, right?

Ms. Myers: December 2006. They told us the other day that they would be the final ones. There is a 60-day comment period, I understand, and they take those comments into account. Then they have 18 months to promulgate the final regulations.

The Chair: They have already been published in the *Canada Gazette*.

Ms. Myers: Yes, in 2006.

The Chair: The process is entrained, and I am not sure what the process would be to check on it. The timelines are nailed down.

Senator McCoy: Are they mandatory? I do not think the government is obliged to promulgate regulations just because they have put out a draft. There is no way a cabinet minister could be held to that standard or have that kind of a gun at her head.

The Chair: What was the timeline we understand it is likely to happen in?

Ms. Myers: This spring, they said. This is now April.

Senator McCoy: Is it 18 months from the 60-day period?

Ms. Myers: I am not sure of that.

Senator McCoy: It is either June or August. They were introduced in December. Sixty days would start running, and so it is either 18 months from December or 18 months from February 2007.

Senator Milne: I believe the only way we could do anything about that is to keep watching.

Ms. Myers: Call the department back.

Senator Milne: That is right.

Le sénateur McCoy : Toutefois, le règlement proposé ne sera pas pris en vertu de ce projet de loi, le règlement qui a déjà été proposé mais n'a pas été finalisé, qui interdit les SPFO, avec certaines exceptions, et que je n'ai pas lu.

Le président : Les exemptions temporaires ont été proposées et sont en place.

Lynne Myers, analyste, Bibliothèque du Parlement : Le règlement a été proposé en 2006.

Le sénateur McCoy : Il a été proposé en 2006. Nous sommes en avril 2008. Il reste deux mois avant l'expiration du délai de 18 mois. Pourquoi a-t-il été mis en plan pendant tout ce temps?

Le président : Le savons-nous?

Le sénateur McCoy : Tout le monde mise sur la bonne foi, et je crois que les fonctionnaires espèrent aller de l'avant. C'est là où je veux en venir. Nous avons posé ces questions mardi.

Le président : C'était en juillet 2006, n'est-ce pas?

Mme Mayers : En décembre 2006. Ils nous ont dit l'autre jour que ce serait la version définitive. Il y a une période de 60 jours pour les commentaires, si je comprends bien, et ces commentaires seront pris en considération. Puis ils ont 18 mois pour promulguer le règlement final.

Le président : Il a déjà été publié dans la *Gazette du Canada*.

Mme Mayers : Oui, en 2006.

Le président : Le processus est enclenché, et je ne sais trop comment on ferait le suivi. Les échéances sont fixées.

Le sénateur McCoy : Sont-elles obligatoires? Je ne crois pas que le gouvernement soit obligé de promulguer un règlement simplement parce qu'une ébauche a été publiée. Jamais on ne pourrait exiger cela d'un ministre ou suspendre une telle épée de Damoclès au-dessus de sa tête.

Le président : Quelle était l'échéance probable?

Mme Myers : Ils ont dit que ce serait au printemps. Nous sommes maintenant en avril.

Le sénateur McCoy : Doit-on compter 18 mois après la période de 60 jours?

Mme Myers : Je n'en suis pas certaine.

Le sénateur McCoy : C'est soit en juin, soit en août. Il a été présenté en décembre. On doit compter 60 jours à partir de là, alors ce serait soit 18 mois à compter de décembre ou 18 mois à compter de février 2007.

Le sénateur Milne : Je crois que la seule chose que nous pouvons faire, c'est de garder l'œil ouvert.

Mme Myers : Rappeler le ministère.

Le sénateur Milne : Exactement.

Senator McCoy: Perhaps we can introduce the report from the committee. It is not so much an observation, although it might be an observation. I do not know if you do that sort of thing. You might say, “On faith, we are passing this.”

Senator Milne: You can do that on third reading when you are speaking to the bill.

Senator McCoy: That is the other opportunity.

The Chair: We could do that.

Senator McCoy: That would be the other opportunity for our chair to speak to the issue.

Senator Nolin: Speeches on third reading.

The Chair: Third reading.

Senator McCoy: You could put it on the record — it would be appropriate for you — that the committee passed this on faith, on the understanding that, and so on.

The Chair: That is a good point. We should do that.

Senator McCoy: The trouble with this is that they are on the list, but nothing happens, so it is effectively frozen, in limbo.

Senator Nolin: We can invite them again. We can pass the bill and invite them again in a month for clarification, after the speech. Maybe Senator Milne wants to speak on that. She is the promoter of the bill.

The Chair: Is a month too soon?

Senator Nolin: It will be summer in a month.

Senator Milne: It will be fall before you really have a handle on whether anything has happened.

Senator McCoy: Certainly you could invite them and put them on notice.

Senator Nolin: We could learn why it took a few months.

The Chair: When we discuss the work plan, which will be shortly with the steering committee, let us see if we can find a slot in which we could ask officials to come and tell us about the progress.

Senator Nolin: That does not prevent our colleagues from raising it.

The Chair: They can raise it at any time, including the debate at third reading.

Senator McCoy: That satisfies me. I just think we should raise the flag on it.

The Chair: Okay.

Senator McCoy: Thank you very much.

The Chair: Thank you, senators, for this.

Le sénateur McCoy : Nous pourrions inclure une introduction dans le rapport du comité. Ce n'est pas vraiment une observation, mais cela pourrait en être une. Je ne sais pas si vous pouvez faire ce genre de chose. Vous pourriez dire « En misant sur la bonne foi, nous adoptons ce projet de loi ».

Le sénateur Milne : Vous pouvez faire cela à la troisième lecture lorsque vous parlez du projet de loi.

Le sénateur McCoy : C'est là l'autre possibilité.

Le président : Nous pourrions faire cela.

Le sénateur McCoy : Le président aurait cette autre occasion pour parler de cette question.

Le sénateur Nolin : Des discours à la troisième lecture.

Le président : À la troisième lecture.

Le sénateur McCoy : Vous pourriez dire, pour le compte rendu — ce serait approprié de le faire — que le comité a adopté le projet de loi en misant sur la bonne foi, en comprenant que, « et cetera ».

Le président : C'est une bonne idée. Nous devrions faire cela.

Le sénateur McCoy : Le problème, c'est qu'ils sont sur la liste, mais rien ne se passe, alors dans les faits, tout reste en suspens.

Le sénateur Nolin : Nous pouvons les inviter de nouveau. Nous pouvons adopter le projet de loi et les inviter dans un mois pour obtenir certains éclaircissements, après le discours. Peut-être que le sénateur Milne voudra prendre la parole. C'est elle qui parraine le projet de loi.

Le président : Est-ce que dans un mois, c'est trop tôt?

Le sénateur Nolin : Ce sera l'été dans un mois.

Le sénateur Milne : Ce sera l'automne avant que vous sachiez vraiment si quelque chose a été fait.

Le sénateur McCoy : Vous pourriez certainement les inviter et les avertir.

Le sénateur Nolin : Nous pourrions savoir pourquoi il a fallu attendre des mois.

Le président : Lorsque nous aborderons le plan de travail, ce que fera bientôt le comité directeur, nous allons voir si nous pouvons trouver un moment où nous pourrions demander aux fonctionnaires de venir nous dire où en sont les choses.

Le sénateur Nolin : Cela n'empêche pas nos collègues de soulever la question.

Le président : Ils peuvent la soulever à tout moment, y compris durant le débat à la troisième lecture.

Le sénateur McCoy : Cela me satisfait. Je crois simplement que nous devons attirer l'attention sur cette question.

Le président : D'accord.

Le sénateur McCoy : Merci beaucoup.

Le président : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs.

We will go to the budget question. There are two budgets, one for legislation and one for special studies. The one for legislation is simple and straightforward and stock, if I can put it that way. Both budgets cover the entire fiscal year until March 31, 2009.

The special study budget, which is a total amount of \$288,090, covers the Arctic trip that is forthcoming in some detail. You can see the details on the second page. That is called Activity 1, in addition to which there is a provision for four senators each to attend two conferences over the coming years, or two senators each to attend eight conferences, or however we break that down.

I remind you that with respect to conferences and the like, it is permissible to move dates and events and the numbers of senators attending within the global budget for conferences. We have not given you any examples of the conferences we are talking about, but the gas conference in Calgary and the GLOBE 2000 conference are two typical examples. We will give to examples to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, and we will make sure that we have an understanding that we can move within that as long as it is for conferences.

Senator McCoy: Are you thinking that conference fees are typically \$1,000?

The Chair: About that, yes.

Senator McCoy: That Arctic gas conference was \$2,000.

The Chair: Some are less. Some are \$250. It is a sort of average. It is a guess.

Senator Cochrane: You will notify us about the conferences and the dates of them; will you not?

The Chair: Yes. We will come up with a list of conferences that are taking place in the coming year, which we will circulate to everyone. Of course, we do not yet know of all the conferences that will happen in the coming fiscal year, so the list will change from time to time. As we always do, we will look at the list and ask whether anyone interested in going to this conference.

Senator Trenholme Counsell: What is the date of the Arctic trip?

The Chair: June 1.

Senator Trenholme Counsell: That is what I have, but I guess my assistant changed it. Is that leaving June 1?

The Chair: Leaving from Calgary on June 1, or Edmonton on June 1.

Senator Trenholme Counsell: Until what date?

Nous allons examiner le budget. Il y a en fait deux budgets, un pour la législation et l'autre pour les études spéciales. Le premier est simple, clair et conventionnel, si je peux m'exprimer ainsi. Les deux budgets couvrent toute l'année financière, jusqu'au 31 mars 2009.

Le budget pour l'étude spéciale, qui totalise 288 090 \$, couvre le voyage dans l'Arctique, dont les détails se trouvent à la deuxième page. Il s'agit de l'activité 1, à laquelle on ajoute une somme permettant à quatre sénateurs d'assister chacun à deux conférences au cours de la prochaine année, ou à deux sénateurs d'assister chacun à huit conférences, selon la répartition que nous ferons.

Je vous rappelle qu'en ce qui a trait aux conférences et aux activités semblables, il est possible de modifier les dates et les événements ainsi que le nombre de participants, pourvu qu'on respecte le budget global des conférences. On ne vous a pas donné d'exemples, mais la conférence sur le gaz à Calgary et la conférence GLOBE 2000 en sont deux. Nous donnerons deux exemples au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et nous ferons en sorte qu'il soit bien entendu que nous avons une certaine latitude, pourvu que cette somme soit utilisée pour des conférences.

Le sénateur McCoy : Vous croyez que les frais d'inscription aux conférences sont habituellement de 1 000 \$?

Le président : Environ, oui.

Le sénateur McCoy : Les frais pour la conférence sur le gaz dans l'Arctique étaient de 2 000 \$.

Le président : Certains sont moins élevés. Certains frais sont de 250 \$. C'est une moyenne. C'est une hypothèse.

Le sénateur Cochrane : Vous allez nous avertir au sujet des conférences et des dates, n'est-ce pas?

Le président : Oui. Nous allons dresser une liste des conférences qui auront lieu au cours de l'année et nous allons en remettre une copie à tout le monde. Évidemment, nous ne sommes pas encore au courant de toutes les conférences qui auront lieu au cours de la prochaine année financière, alors la liste sera modifiée à l'occasion. Comme nous le faisons toujours, nous demanderons si quelqu'un est intéressé à assister à telle ou telle conférence.

Le sénateur Trenholme Counsell : Quelle est la date du voyage dans l'Arctique?

Le président : Le 1^{er} juin.

Le sénateur Trenholme Counsell : C'est ce que j'ai, mais je crois que mon adjoint a changé cette date. Le départ est-il prévu pour le 1^{er} juin?

Le président : Le départ a lieu le 1^{er} juin, de Calgary ou d'Edmonton.

Le sénateur Trenholme Counsell : Le voyage durera jusqu'à quelle date?

The Chair: June 5 or 6. We leave on June 1, from either Calgary or Edmonton, and on June 7, we will fly from Whitehorse to Calgary and Edmonton and home from there. It is six days all together, inclusive of the two travel days.

Senator Adams: We had intended to go with the Standing Committee on Fisheries and Oceans, and now we are going separately. We leave Ottawa on June 1 for Iqaluit with the Fisheries and Oceans Committee. I think it should work out okay. Maybe we should change our schedule. Are we going to only three places in the West?

The Chair: Not entirely. We will be going to some places in and around Yellowknife and Whitehorse.

Senator Adams: We changed our time after we met the Arctic polar commission about a week ago in the Fisheries and Oceans Committee. We were going to travel up to Cambridge Bay and back through Inuvik at the beginning, and now we have cancelled that. We will go to Churchill, Manitoba. Then either from Iqaluit or Rankin Inlet, we have to go up to Baffin and back through down through Churchill. We had witnesses from the Arctic polar commission. People from the North, between Canada and Russia, have been talking about wanting to operate 12 months a year in the Arctic and Hudson Bay area and Churchill for tourism and cargo. Now we are going through Churchill and Cambridge and we will miss Inuvik. We were talking about coming back through Tuktoyuktuk. Now we have changed that.

The Chair: Are the dates the same?

Senator Adams: The dates are the same.

The Chair: Maybe someone knows more about this than I do, because I have been away. Our original proposal, made by Senator Rompkey in the Fisheries and Oceans Committee and myself, was that we should have a committee work week during the first week of June, and that was agreed to. I understand that that is now not the case, that the Senate will sit with, in effect, a corporal's guard, because five committees will be travelling during that week, but the Senate will continue to sit. Is that what everyone else has heard?

Senator Nolin: Yes.

The Chair: The date is still good. Those are the dates. We leave either from Calgary or Edmonton on June 1 and return either to Calgary or Edmonton on June 7.

Senator Cochrane: It is my understanding that the two committees — this one and the Fisheries and Oceans Committee — will still be travelling.

The Chair: Yes; and three others, I understand.

Senator Cochrane: I had no idea about the three others. I wanted to inform you that I will be going with the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans.

The Chair: Thank you. You and Senator Adams are both members of both committees.

Le président : Le 5 ou le 6 juin. Nous quittons le 1^{er} juin, de Calgary ou d'Edmonton, et le 7 juin, nous partons de Whitehorse en direction de Calgary et d'Edmonton, et chacun retourne chez soi à partir de là. Le voyage dure six jours en tout, en comptant les deux jours de déplacement.

Le sénateur Adams : Nous avons prévu de voyager avec le Comité permanent des pêches et des océans, et nous voyageons maintenant séparément. Nous quittons Ottawa le 1^{er} juin pour Iqaluit avec le comité des pêches et des océans. Je crois que cela devrait aller. Peut-être devrions-nous modifier notre calendrier. Allons-nous seulement à trois endroits dans l'Ouest?

Le président : Pas tout à fait. Nous irons à Yellowknife et à Whitehorse et à certains endroits à proximité.

Le sénateur Adams : Nous avons changé notre horaire après que le comité des pêches et des océans a rencontré le conseil polaire de l'Arctique il y a environ une semaine. Nous devons nous rendre à Cambridge Bay et revenir par Inuvik, et nous avons annulé cela. Nous irons à Churchill, au Manitoba. Puis, soit à partir d'Iqaluit ou de Rankin Inlet, nous devons nous rendre à Baffin puis revenir par Churchill. Nous avons entendu des témoins du conseil polaire de l'Arctique. Des gens du Nord, entre le Canada et la Russie, parlent de mener des activités à l'année longue dans la région de l'Arctique et de la baie d'Hudson et de Churchill pour le tourisme et le transport de marchandises. Nous allons maintenant par Churchill et Cambridge et nous allons manquer Inuvik. Nous avons songé à revenir par Tuktoyuktuk. Nous avons maintenant changé cela.

Le président : Les dates sont-elles les mêmes?

Le sénateur Adams : Oui.

Le président : Quelqu'un d'autre en sait peut-être davantage que moi à ce sujet, parce que j'ai été absent. Le sénateur Rompkey, du comité des pêches et des océans, et moi avons proposé au départ que nous ayons une semaine de travail en comité durant la première semaine de juin, et cette proposition avait été acceptée. Je crois comprendre que ce n'est plus le cas, que le Sénat siègera, en fait, avec une poignée de sénateurs, puisque cinq comités voyageront durant cette semaine, mais le Sénat va continuer à siéger. Est-ce que tout le monde a entendu cela?

Le sénateur Nolin : Oui.

Le président : Les dates tiennent toujours. Nous quittons le 1^{er} juin de Calgary ou d'Edmonton et nous revenons à Calgary ou à Edmonton le 7 juin.

Le sénateur Cochrane : Je crois comprendre que les deux comités — le nôtre et le comité des pêches et des océans — vont encore voyager.

Le président : Oui, et trois autres, si je comprends bien.

Le sénateur Cochrane : Je n'étais pas au courant pour les trois autres. Je voulais vous dire que je vais voyager avec le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

Le président : Merci. Le sénateur Adams et vous êtes membres des deux comités.

Senator Cochrane: Yes. We will be going with the Fisheries and Oceans Committee.

The Chair: You will both go to the Eastern Arctic.

That is the nature of the travel that forms the bulk of what you will see under Activity 1. Are there any questions about the budget? If not, I would invite two motions.

Senator Adams: I have an invitation to a conference on oil and gas in Alaska for September 23 and 24. I do not know whether you know about that.

The Chair: We will find out about it. You said September in Alaska?

Senator Adams: September 23 and 24.

The Chair: We will find out about that.

Senator Adams: Maybe by that time we will call an election. The budget is usually separate if we go to the United States.

The Chair: The conferences could be anywhere. They could be in Rio de Janeiro, for example.

Senator Adams: I think it is about U.S. \$2,900 for that.

Senator Kenny: I had a question about costs. The conference fee is \$8,000 for four participants, assuming that the registration is \$500 per conference?

The Chair: No, it assumes that the registration is \$2,000 per conference.

Senator Kenny: You are saying four conferences over the course of this fiscal year, somewhere.

The Chair: No. We are saying two conferences with four participants at each, but it could be four conferences with two participants at each, or eight conferences with one participant at each. We are talking about eight conference participants, in any combination. The budget expresses four participants at each of two conferences — conference 1 and conference 2 — and assumes that registration is \$2,000 for each.

Senator Kenny: Do you anticipate difficulty with this?

The Chair: Do you mean at the Internal Economy, Budgets and Administration Committee?

Senator Kenny: With the budget structured this way, yes.

The Chair: I do not think so, but tell me why you are asking.

Senator Kenny: When I was chair, they said, “Surely, you could do with half the number going.” I went through a similar explanation. We ended up listing a whole bunch of conferences that may or may not be permitted.

The Chair: That is what we will do.

Le sénateur Cochrane : Oui. Nous allons voyager avec le comité des pêches et des océans.

Le président : Vous irez tous deux dans l’Arctique de l’Est.

Voilà en gros le voyage prévu à la rubrique « Activité 1 ». Y a-t-il des questions concernant le budget? Sinon, je vous inviterais à proposer deux motions.

Le sénateur Adams : J’ai reçu une invitation pour assister à une conférence sur le pétrole et le gaz en Alaska les 23 et 24 septembre. Je ne sais pas si vous êtes au courant de cela.

Le président : Nous allons nous informer. Vous avez dit en septembre, en Alaska?

Le sénateur Adams : Les 23 et 24 septembre.

Le président : Nous allons nous informer à ce sujet.

Le sénateur Adams : Peut-être que d’ici là, nous allons déclencher des élections. Nous avons habituellement un budget distinct pour les déplacements aux États-Unis.

Le président : Les conférences peuvent avoir lieu n’importe où. Elles pourraient se tenir à Rio de Janeiro, par exemple.

Le sénateur Adams : Je crois qu’il en coûte environ 2 900 \$US.

Le sénateur Kenny : J’avais une question au sujet des coûts. Les frais d’inscription aux conférences sont de 8 000 \$ pour quatre participants, en présumant qu’ils sont de 500 \$ par conférence?

Le président : Non, on présume que les frais d’inscription sont de 2 000 \$ par conférence.

Le sénateur Kenny : Vous parlez de quatre conférences au cours de l’année financière, n’importe où.

Le président : Non. Nous parlons de deux conférences, avec quatre participants à chacune des conférences, mais ce pourrait être quatre conférences auxquelles assisteraient deux participants, ou huit conférences avec un seul participant. Nous parlons de huit participations à des conférences, quelle que soit la combinaison. Le budget prévoit quatre participants à chacune des deux conférences — conférence 1 et conférence 2 — et prévoit des frais de 2 000 \$ pour chaque inscription.

Le sénateur Kenny : Prévoyez-vous rencontrer des difficultés à ce sujet?

Le président : Vous voulez dire auprès du Comité de la régie interne, des budgets et de l’administration?

Le sénateur Kenny : Oui, compte tenu de la façon dont le budget est structuré.

Le président : Je ne le crois pas, mais dites-moi pourquoi vous posez cette question.

Le sénateur Kenny : Lorsque j’étais président, le comité m’a dit « Vous pouvez certainement être deux fois moins nombreux à voyager ». J’ai donné la même explication. Nous avons fini par dresser une liste de conférences qui pourraient être autorisées ou non.

Le président : C’est ce que nous allons faire.

Senator Kenny: Yes, but it is not in the document you are sending in. In the document we sent in, we listed a series of conferences that we may or may not be going to. We put two people going to some or one person going to some.

You will get the question, “Fine, it is a terrific budget, chair. What can you cut from it?” I am trying to assist you to deal with that question. We have four people going someplace. However, the suggestion that you can do with just two people going is likely to come up.

The Chair: We could break this down into four conferences with two attendees. I have had good luck saying, “This is pro forma and you understand, subcommittee, that this may be two people going to one conference.”

Senator Kenny: It is entirely possible, for one reason or another. I get different scrutiny than you do.

The Chair: I think that your suggestion is a good one. The total would be the same, but I think that is probably a good idea. I will undertake, with the clerk, to do that, so that the flexibility is more demonstrable in the document.

Senator Kenny: That is what I was trying to say.

The Chair: Consider this budget on the basis that the global amount for conferences will be the same but that it will be expressed differently, in order to ensure that everyone understands that necessary flexibility.

Last year is a perfect example. We had originally budgeted for two conferences — that is, for two people to go to each of two conferences — and we simply sent four people to GLOBE. That is perfectly acceptable under the rules.

Senator Kenny: I might also mention Senator Adams’ business about that meeting. Senator Nolin had experience with that as well with our committee. We had some funds for report promotion, when a report was coming up, and we wanted to have senators go out to different editorial boards to talk about it. We found that some people got sticky about that, if it was not a conference, and if you wanted to change and someone needed to go somewhere on committee business. In this case — not that the details are terribly important — Senator Nolin came to us with something where we could have been of assistance to moving NATO on some issues. We were already in Europe and it meant a small detour.

Senator Nolin: We did it quite effectively.

Senator Kenny: Yes, but we twisted the rules a bit. If you put in something that said, “trip promotion and other committee-related travel,” and you had a sum set aside for that, no one could dispute you on it.

The Chair: That is a good idea.

Senator Nolin: Yes, as a separate item.

Le sénateur Kenny : Oui, mais ce n’est pas le document que vous envoyez. Dans le document que nous avons envoyé, nous avons énuméré une série de conférences auxquelles nous pourrions assister ou non. Nous avons prévu deux inscriptions à certaines, et une seule à d’autres.

On va vous dire « Très bien, c’est un très bon budget, monsieur le président. Que pouvez-vous éliminer? » J’essaie de vous aider à répondre à cette question. Nous envoyons quatre personnes à un endroit. Or, on vous dira fort probablement que deux personnes seraient suffisantes.

Le président : Nous pourrions proposer quatre conférences avec deux participants. Je me suis tiré d’affaires en disant « Ceci est pour la forme, et le sous-comité comprendra que ce pourrait être deux personnes qui assistent à une conférence. »

Le sénateur Kenny : C’est tout à fait possible, pour une raison quelconque. Je ne suis pas soumis au même examen que vous.

Le président : Je crois que votre suggestion est bonne. Le total serait le même, mais c’est probablement une bonne idée. Je vais faire cela, avec l’aide du greffier, pour que la marge de manoeuvre paraisse davantage dans le document.

Le sénateur Kenny : C’est ce que j’essayais de dire.

Le président : Il faut examiner ce budget en comprenant que le montant total pour les conférences sera le même, mais il sera exprimé différemment, pour que tout le monde comprenne qu’il nous faut cette marge de manoeuvre.

L’année dernière est un très bon exemple. À l’origine, nous avons établi un budget pour deux conférences — soit deux participants à chacune des deux conférences — et nous avons simplement envoyé quatre personnes à la conférence GLOBE. C’est parfaitement acceptable et conforme aux règles.

Le sénateur Kenny : Je mentionnerais aussi la participation du sénateur Adams à cette réunion. Le sénateur Nolin a eu une expérience semblable avec notre comité. Nous avons de l’argent pour faire la promotion d’un rapport lorsqu’il allait être publié, et nous voulions que les sénateurs rencontrent différents comités de rédaction pour en parler. Nous avons constaté que certaines personnes étaient très pointilleuses à ce sujet, si ce n’était pas une conférence et si vous vouliez faire un changement et envoyer quelqu’un quelque part en service commandé. Dans ce cas-ci — ce n’est pas que les détails soient très importants — le sénateur Nolin avait proposé que nous nous rendions à un certain endroit où nous pourrions contribuer à faire avancer l’OTAN dans certains dossiers. Nous étions déjà en Europe et il fallait faire un petit détour.

Le sénateur Nolin : Nous l’avons fait de façon très efficace.

Le sénateur Kenny : Oui, mais nous avons fait une petite entorse aux règles. Si vous mettiez « Voyages de promotion et autres déplacements liés aux travaux du comité » et que vous réserviez une somme à cette fin, personne ne pourrait le contester.

Le président : C’est une bonne idée.

Le sénateur Nolin : Oui, dans un poste distinct.

Senator Kenny: Put it as a separate line item, “trip promotion and other committee-related travel.” It is for something that you cannot predict now, but, eight months from now, someone might say, “There is a circumpolar whatever and we really should be at it,” or “We want to do a deviation from a trip that we have,” or “Someone will go on a conference and they should spend an extra two days there because there is other worthwhile stuff for them to see.” Those are the sorts of things it could cover.

The Chair: If you were writing a budget, you would call that “report promotion and other committee travel”?

Senator Kenny: Right. For example, if you get an invitation to give a speech or to represent Canada on X or Y and you do not have any money here, you end up having to go to the Internal Economy, Budgets and Administration Committee to make a case. You might get it or you might not, but with this, all you would have to do is clear it through your steering committee here.

The Chair: You are right. That precise situation occurred in the past. That was exactly the process that had to be done.

Senator Kenny: Something like \$20,000.

The Chair: It would be a good idea to put that in now rather than later. That has happened in the past. Senator Kenny is right. The problem with going to the Internal Economy Committee to get the money after the main budget is that the Internal Economy Committee meets sporadically.

Senator Milne: Straightforward, perhaps?

The Chair: You mean it would be straightforward to do it here? I am not following you.

Senator Milne: No, to list it as what it will be.

The Chair: Yes.

Senator Nolin: It is preferable.

Senator Kenny: That is my point exactly.

Senator Milne: My point is the opposite of yours, I am afraid, Senator Kenny.

Senator Kenny: You are being deceitful, then.

Senator Milne: No, I am not.

Senator Kenny: I am suggesting that you tell the Internal Economy Committee in advance that you may have some other travel that you have not listed here that has to do with committee business and you are putting in a request right from the get-go so that all of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the whole Senate sees it and everyone is aware that you will do it, which is as transparent as you can get.

The Chair: Do you demur from that?

Le sénateur Kenny : Inscrivez dans un poste distinct « Voyages de promotion et autres déplacements liés aux travaux du comité ». L'argent servira à quelque chose que vous ne pouvez prévoir maintenant, mais dans huit mois, quelqu'un pourrait dire « Il y a une conférence circumpolaire et nous devrions vraiment y être », ou « Nous voulons faire un détour dans le cadre d'un voyage que nous avons prévu » ou « Quelqu'un ira à une conférence et il devrait passer deux jours de plus à cet endroit parce qu'il y a autre chose qui mérite d'être vue ». Cette somme servirait à ce genre de choses.

Le président : Dans un budget, ce poste s'appellerait « Promotion de rapport et autres déplacements du comité »?

Le sénateur Kenny : Exactement. Par exemple, si vous êtes invité à prononcer un discours ou à représenter le Canada à un endroit quelconque et que vous n'avez pas prévu d'argent à cet effet, vous devez vous présenter devant le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration pour demander cet argent. On vous l'accordera peut-être, mais avec ceci, il vous suffit d'obtenir l'approbation de votre comité directeur.

Le président : Vous avez raison. La même situation s'est produite par le passé. C'était exactement ce qu'il a fallu faire.

Le sénateur Kenny : Quelque chose comme 20 000 \$.

Le président : Vaut mieux le faire maintenant que plus tard. Cela s'est produit par le passé. Le sénateur Kenny a raison. Le fait de s'adresser au Comité de la régie interne pour obtenir l'argent après l'adoption du budget principal pose problème puisque ce comité se réunit sporadiquement.

Le sénateur Milne : Il faudrait être franc, peut-être?

Le président : Vous voulez dire que ce serait franc de le faire ici? Je ne vous suis pas.

Le sénateur Milne : Non, d'inscrire franchement ce à quoi servira cet argent.

Le président : Oui.

Le sénateur Nolin : C'est préférable.

Le sénateur Kenny : C'est exactement ce que je dis.

Le sénateur Milne : Je crains, sénateur Kenney, de dire le contraire de ce que vous dites.

Le sénateur Kenny : Alors, vous vous trompez.

Le sénateur Milne : Non.

Le sénateur Kenny : Je propose que nous disions d'avance au comité de la régie interne que nous aurons peut-être d'autres déplacements que nous n'avons pas énumérés ici et qui ont trait aux travaux du comité; nous présentons une demande à cet effet dès le début pour que le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et l'ensemble du Sénat la voient et que tout le monde soit au courant que nous allons faire cela, ce qui est tout à fait transparent.

Le président : Vous y voyez une objection?

Senator Milne: Yes. I think that if you are going to travel for committee promotion of a report, then you put it in as that; you do not just put in a lump sum that you may or may not use some time for some unforeseen purpose in the future. I think that if you need extra money for some extra purpose, then you go to the Internal Economy Committee and you fight it out.

The Chair: After the main budget?

Senator Milne: Yes.

The Chair: That was difficult the last time I did it.

Senator Milne: It is difficult every time anybody does it.

Senator Kenny: Let me give a counter to that. First, promoting your reports is a no-brainer. If a committee does not promote its reports, why did they spend their time studying an issue if they are not prepared to promote it? That is a reasonable thing to put in.

Second, virtually every committee has experienced not being able to predict everything coming up 12 months ahead of time. To say that this chunk of money will be used for something we cannot predict is the same as a miscellaneous item, and a budget that does not have something in it for the unforeseen is not a very good budget. Since you have had the experience of being invited to things in the past that have not been covered, you are now taking advantage of that experience and putting it in. We are saying that we cannot see the future perfectly, and something may well come up that we need to do.

The Chair: I think that is a good idea. Is there further discussion on that point?

Senator Adams: What happens if the budget runs out for Internal Economy, if everyone applies for that?

Senator Kenny: It has not happened yet. Ask Senator Nolin how much lapses on committee budgets every year.

Senator Nolin: A lot of money. Big money.

The Chair: Hundreds of thousands of dollars.

Senator Nolin: Yes.

Senator McCoy: What else are we missing from this budget?

The Chair: Part of the reason that money is sent back is because of what Senator Kenny is talking about, and what we are talking about too. We may not spend all of the money in this budget. In fact, this committee has never spent all of the money in its budget, although we came pretty close last year.

Senator Kenny: We also have some dumb rules, and one of the dumb rules is that we have to budget for everyone on the committee to go. We already know that two people will not be going, but the Internal Economy Committee will not accept a budget that does not have everyone budgeted for, and we cannot take the money saved from those two people and use it on

Le sénateur Milne : Oui. Je crois que si vous faites un voyage pour la promotion d'un rapport du comité, alors c'est ce que vous devez inscrire; vous n'écrivez pas simplement une somme approximative que vous pourriez peut-être utiliser à un moment donné, à des fins imprévues. Je crois que si vous avez besoin d'argent supplémentaire pour une activité supplémentaire, vous devez alors vous présenter devant le Comité de la régie interne et justifier cette dépense.

Le président : Après le budget principal?

Le sénateur Milne : Oui.

Le président : C'était difficile la dernière fois que je l'ai fait.

Le sénateur Milne : C'est difficile chaque fois que quiconque le fait.

Le sénateur Kenny : Permettez-moi une riposte. Premièrement, la promotion des rapports va de soi. Si un comité ne fait pas la promotion de ses rapports, pourquoi a-t-il passé son temps à étudier une question? C'est une chose raisonnable à prévoir.

Deuxièmement, il est arrivé à presque tous les comités de ne pas être en mesure de tout prévoir 12 mois à l'avance. Dire que cette somme d'argent sera utilisée pour une chose que nous ne pouvons pas prévoir équivaut à avoir un poste appelé « Dépenses diverses », et un budget qui ne prévoit rien pour l'imprévu n'est pas un très bon budget. Comme vous avez eu l'expérience d'être invité à des activités qui n'avaient pas été prévues, vous tirez profit de cette expérience et vous créer un poste semblable. Nous disons que nous ne pouvons pas voir l'avenir parfaitement, et il se pourrait que nous ayons à faire certaines choses.

Le président : Je crois que c'est une bonne idée. Y a-t-il d'autres discussions sur ce point?

Le sénateur Adams : Qu'arrive-t-il si le budget est épuisé pour la régie interne, si tout le monde demande cela?

Le sénateur Kenny : Cela n'est jamais arrivé. Demandez au sénateur Nolin quelles sommes prévues dans les budgets des comités sont inutilisées chaque année.

Le sénateur Nolin : Énormément d'argent.

Le président : Des centaines de milliers de dollars.

Le sénateur Nolin : Oui.

Le sénateur McCoy : Que perdons-nous d'autre avec ce budget?

Le président : Cet argent est retourné en partie à cause de ce dont parle le sénateur Kenny, et ce dont nous parlons aussi. Il est possible que nous ne dépensions pas tout l'argent prévu dans ce budget. En fait, le comité n'a jamais dépensé tout l'argent prévu dans son budget, même si c'est presque arrivé l'année dernière.

Le sénateur Kenny : Nous avons aussi quelques règles ridicules, et l'une d'elles est que nous devons budgétiser en pensant que tous les membres du comité vont voyager. Nous savons déjà que deux sénateurs ne feront pas ce voyage, mais le comité de la régie interne n'acceptera pas un budget qui ne prévoit pas de dépenses pour tout le monde, et nous ne pouvons pas prendre l'argent

something else. It gets clawed back. When that trip is over, the money budgeted for the two who do not travel does not accrue to a slush fund.

Senator McCoy: A glossy cover on your report.

Senator Kenny: It disappears from the committee budget. The theory is that there is money there to reallocate, but by the time the Internal Economy Committee has the confidence to reallocate it, it is the end of January or the beginning of February. Well, the fiscal year ends in March, and there is no time for people to take advantage of it.

The Chair: That happens every year.

Senator Milne: I am in favour of realistic budgeting. When I look at the historical information here and how much has been returned every year except 2006-07, I can see that if we put another cushion into the budget there will be just that much more money to be returned. I can guarantee that that is what will happen.

The Chair: Unless we use it.

Senator Kenny: That does not take into account the fact that you cannot transfer funds from one category to another. Therefore, she does not understand.

Senator Nolin: If you want to cushion, you have to cushion every item in your budget. You cannot transfer from one item to another. Senator Kenny is proposing to have a new item in the budget, and if we do not spend it that item will be returned.

Senator Milne: You are putting this item in as a cushion.

Senator Nolin: You mean the meaning of the item; I see what you mean. That is an argument.

Senator Spivak: We should put in an item that is not a cushion but is a promotion with editorial boards. That is a valid. You have an item here called advertising. What is that about? Why not add to that and say “advertising, promotion, editorial board, conferences”? For example, the *National Post* desperately needs editorial advice. They are back in the 18th century. I think that is a very valid and important task for this committee to do, and we have not done it in the past. Why not put it just up front? Do not say it is a cushion; intend to do it.

Senator Kenny: The advertising here, incidentally, is for meetings.

Senator Spivak: What do you mean, “for meetings”?

Senator Kenny: When a committee is traveling, to Winnipeg for example, and you want to have people come to the meeting, this money is for putting that little box in the paper that does not work to get people to come to your meeting. It is not a very useful line, because \$5,000 does not tell the people of Winnipeg very much about your meeting.

The Chair: Nor does it tell them very many times.

inutilisé par ces deux personnes pour faire autre chose. L'argent est repris. Lorsque le voyage est terminé, les sommes budgétisées pour les deux sénateurs qui n'ont pas voyagé ne s'accumulent pas dans une caisse noire.

Le sénateur McCoy : Une couverture glacée sur votre rapport.

Le sénateur Kenny : Cette somme disparaît du budget du comité. En théorie, on peut réaffecter l'argent, mais au moment où le comité de la régie interne peut le faire en toute confiance, nous sommes à la fin de janvier ou au début de février. Or, l'année financière se termine en mars, et on n'a plus de temps pour profiter de cet argent.

Le président : Cela se produit chaque année.

Le sénateur Milne : Je suis en faveur d'un budget réaliste. Si je regarde ce qui s'est fait auparavant et combien d'argent a été retourné chaque année, sauf en 2006-2007, je constate que si nous mettons un autre coussin dans le budget, ce sera de l'argent de plus à retourner. Je peux garantir que c'est ce qui va se produire.

Le président : À moins que nous l'utilisions.

Le sénateur Kenny : Vous ne tenez pas compte du fait que l'argent ne peut être transféré d'un poste à l'autre. Elle ne comprend pas.

Le sénateur Nolin : Si vous voulez un coussin, vous devez en prévoir un à chaque poste budgétaire. Vous ne pouvez pas transférer de l'argent d'un poste à l'autre. Le sénateur Kenny propose d'ajouter un poste dans le budget, et si nous ne dépensons pas cet argent, il sera retourné.

Le sénateur Milne : Vous ajoutez ce poste pour avoir un coussin.

Le sénateur Nolin : Vous parlez de la signification du poste; je vois ce que vous voulez dire. C'est un argument.

Le sénateur Spivak : Nous devrions inclure un poste qui n'est pas un coussin, mais qui est destiné à la promotion auprès des comités de rédaction. C'est un point valable. Vous avez un poste ici qui s'appelle « Publicité ». De quoi s'agit-il? Pourquoi ne pas ajouter cela et dire « Publicité, promotion, comité de rédaction, conférences »? Par exemple, le *National Post* a désespérément besoin de conseils en rédaction. Le journal est retourné au XVIII^e siècle. Je crois qu'il s'agit d'une tâche très valable et importante pour le comité et nous l'avons fait par le passé. Pourquoi ne pas l'écrire clairement? Ne dites pas que c'est un coussin; dites que vous avez l'intention de faire cela.

Le sénateur Kenny : En fait, c'est la publicité des réunions qui est prévue ici.

Le sénateur Spivak : Que voulez-vous dire?

Le sénateur Kenny : Lorsqu'un comité se rend, par exemple, à Winnipeg et souhaite que des gens viennent à la réunion, cet argent sert à publier un petit encart dans le journal, ce qui n'est pas très efficace pour attirer des gens. Ce poste n'est pas très utile, parce que 5 000 \$ ne vous permet pas d'en dire beaucoup aux gens de Winnipeg à propos de votre réunion.

Le président : Ni de leur dire bien des fois.

Senator McCoy: I am new to all this. Where do witnesses get paid?

The Chair: Out of a separate budget.

Senator McCoy: Thank goodness; so you can bring anybody in.

Senator Nolin: For each committee it is centralized, because that was an area where there was a lot of cushion.

Senator McCoy: What about professional assistance? I do not know that this is true for this particular activity, but if you were to reach out to someone who was skilled in knowledge of the North and was good at bridging the gap between us southerners and those who work and live in the North, so that we do not stumble all over our feet, where would you put his services?

The Chair: Whose services, Senator Adams'?

Senator McCoy: No, that individual's services. I am thinking, for example, of Mike Robinson. I think you know him from Calgary.

The Chair: I do not.

Senator McCoy: He used to run the Arctic Institute of North America at the University of Calgary, and then he ran the museum. Then he ran for the Liberals — a failure of good judgment — in the provincial government; he gave the Progressive Conservatives a good run for their money but did not win. If you were reaching out for his assistance to understand or to formulate something on a study like this, where would that go?

The Chair: It would go under "professional services," but we have not budgeted for any such expenditure.

Senator Kenny: In spite of her bad remark about this guy's judgment —

Senator Nolin: Which was made in public, by the way.

Senator Kenny: Yes, and is on the record.

Senator Nolin: Maybe you need a lawyer now.

Senator Kenny: Probably because we are nonpartisan we will save the revenge until later.

I think that that sort of translation is a terrific idea, particularly when Senator Adams is not travelling with the committee. It is not unlike General McDonald translating the military's comments to us, someone who is familiar with the culture in a professional way and has spent their lives communicating it to other Canadians. Sometimes you come out of a meeting and someone says, "What do you think happened," and you reply, and then the person says, "Well, you may think that, but that is not what really happened in there. They actually told you all to go to hell and they just said it in a different way than you are used to."

Senator McCoy: Exactly.

Le sénateur McCoy : Tout cela est nouveau pour moi. Où se trouve l'argent que l'on remet aux témoins?

Le président : Dans un budget distinct.

Le sénateur McCoy : Dieu merci; vous pouvez donc amener n'importe qui.

Le sénateur Nolin : Pour chaque comité, ce budget est centralisé, parce que c'était une zone où il y avait un gros coussin.

Le sénateur McCoy : Et qu'en est-il des services professionnels? Je ne sais pas si c'est vrai pour cette activité précise, mais si vous devez faire appel à une personne qui connaît bien le Nord et qui peut combler le fossé entre nous, les gens du Sud, et les gens qui travaillent et vivent dans le Nord, pour nous éviter de faire de faux pas, où ces services seraient-ils inclus?

Le président : Les services de qui, du sénateur Adams?

Le sénateur McCoy : Non, les services de cette personne. Je songe, par exemple, à Mike Robinson. Je crois que vous le connaissez; il est de Calgary.

Le président : Non.

Le sénateur McCoy : Il dirigeait l'Institut arctique de l'Amérique du Nord à l'Université de Calgary, et il a dirigé ensuite le musée. Puis il s'est porté candidat pour le Parti libéral provincial — une erreur de jugement; il a donné du fil à retordre au Parti progressiste-conservateur, mais il n'a pas gagné. Si vous faisiez appel à lui pour comprendre ou formuler certaines choses dans le cadre d'une telle étude, où cette dépense serait-elle inscrite?

Le président : Ce serait sous la rubrique « Services professionnels », mais nous n'avons pas budgétisé pareilles dépenses.

Le sénateur Kenny : Malgré ses remarques de mauvais goût sur le jugement de cet homme...

Le sénateur Nolin : Qui ont été faites publiquement, soit dit en passant.

Le sénateur Kenny : Oui, et qui sont dans le compte rendu.

Le sénateur Nolin : Vous avez peut-être besoin d'un avocat maintenant.

Le sénateur Kenny : Mais puisque nous ne sommes pas partisans, nous allons remettre notre revanche à plus tard.

Je crois que ce genre de traduction est une excellente idée, en particulier lorsque le sénateur Adams ne voyage pas avec le comité. Cela n'est pas sans rappeler le général McDonald qui traduit les commentaires des militaires pour nous, quelqu'un qui connaît bien la culture de par son métier et qui a passé sa vie à la communiquer aux autres Canadiens. Vous sortez parfois d'une réunion et quelqu'un vous demande « Que s'est-il passé? ». Vous répondez et la personne vous dit « Eh bien, c'est ce que vous croyez, mais ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé. Ils vous ont dit, en fait, d'aller au diable, mais dans des termes auxquels vous n'êtes pas habitués. »

Le sénateur McCoy : Exactement.

Senator Kenny: I think it is a no-brainer that a committee get that sort of support.

The Chair: This committee has never done that before.

Senator Milne: We had an expert lawyer on the law of the sea.

The Chair: Yes, for a very brief time. Senator Sibbeston will be coming with us to the Arctic, but I am never averse to the idea of having better information from better folks. I have no idea who, because I at least have not looked at that question. We can now add such an item. It would fall under “professional and other services.” If the committee wishes, we can add such an item to the budget.

Senator McCoy: You and steering committee might wish to mull that over. Mike Robinson is free at the moment, for probably a short time. We could catch him between things. With respect to the budget, would you consider putting in a line item or increasing that line item to enable you to go that route if you decided to do so?

The Chair: We would have to do that if we were going to go that route.

Senator Kenny: You have to do travel, et cetera.

The Chair: In other words, the fee for such a person would be under “professional and other services,” but his or her travel would have to be reflected in the travel part of the budget.

Senator McCoy: My recommendation is to add that throughout. We do not have to make a decision today. I would not say that you will actually have to approach someone like that, although I would encourage it.

The Chair: We would want to look at a number of people we might approach. I am concerned that we move on the budget with some alacrity, because otherwise we will not have it, given the glacial speed at which the Internal Economy Committee works, and the Senate too, by the way, because the budget has to go through all those stages, I remind you. If we are going to make these adjustments, I would want to have the steering committee deal with them today and then I would want to deal with the budget at the committee meeting next Tuesday. We cannot let it go beyond that or we will be in some difficulty.

Senator Kenny: I move that you set aside \$10,000 for that, plus whatever the travel is, and that you also set aside \$20,000 for report promotion and other travel in relation to the committee’s work, and that that be added to the total that you have here.

The Chair: Is there discussion on that motion?

Senator Adams: I have a question for information. In the Fisheries and Oceans Committee, we will need translation, or even now we want to televise, perhaps on CBC. We might find out that CBC cannot do the translation. We found out that the Inuit Broadcasting Corporation has television crews. I suggest

Le sénateur Kenny : Je crois qu’il va de soi qu’un comité obtienne une aide de cette nature.

Le président : Notre comité n’a jamais fait cela auparavant.

Le sénateur Milne : Nous avons un juriste spécialisé en droit de la mer.

Le président : Oui, pour une très courte période. Le sénateur Sibbeston viendra avec nous dans l’Arctique, mais je ne suis jamais contre l’idée d’avoir une information éclairée de personnes chevronnées. Je ne sais pas qui ce serait parce que, pour ma part, je ne me suis pas penché sur cette question. Nous pouvons maintenant ajouter un tel poste, sous la rubrique « Services professionnels et autres ». Si le comité le souhaite, nous pouvons ajouter ce poste au budget.

Le sénateur McCoy : Vous et le comité directeur pourriez concocter cela. Mike Robinson est libre pour l’instant, probablement pour peu de temps. Nous pourrions l’attraper dans l’intervalle. Quant au budget, pensez-vous ajouter un poste ou augmenter ce poste pour pouvoir aller dans cette direction, si c’est ce que vous décidez de faire?

Le président : Il faudrait faire cela si nous allons dans cette direction.

Le sénateur Kenny : Vous devez faire des déplacements, « et cetera ».

Le président : Autrement dit, les honoraires de cette personne seraient inscrits sous la rubrique « Services professionnels et autres », mais ses frais de déplacement seraient inclus sous la rubrique « Déplacements ».

Le sénateur McCoy : Je recommanderais d’ajouter cela partout. Nous n’avons pas à prendre une décision aujourd’hui. Je ne dirais pas que vous aurez à faire appel à un expert, bien que je vous encouragerais à le faire.

Le président : Nous allons devoir songer à un certain nombre de personnes à cet égard. J’aimerais qu’on en finisse le plus tôt possible avec le budget, parce que sinon, nous n’aurons rien, compte tenu de l’extrême lenteur des travaux du comité de la régie interne, et du Sénat également, puisque le budget, dois-je vous le rappeler, doit passer par toutes ces étapes. Si nous devons apporter ces modifications, j’aimerais que le comité directeur les examine aujourd’hui et que le comité se penche sur le budget à la réunion de mardi prochain. Nous ne pouvons pas retarder la chose davantage, sinon nous aurons des problèmes.

Le sénateur Kenny : Je propose que vous réserviez 10 000 \$ à cette fin, plus les frais de déplacement et que vous réserviez aussi 20 000 \$ pour la promotion des rapports et d’autres déplacements liés aux travaux du comité, et qu’on ajoute ces sommes au total que vous avez ici.

Le président : Voulez-vous discuter de cette motion?

Le sénateur Adams : J’ai une question. Au comité des pêches et des océans, nous aurons besoin de services de traduction, et même maintenant nous voulons téléviser nos audiences, peut-être à Radio-Canada. Nous pourrions apprendre que Radio-Canada ne peut pas fournir la traduction. Nous avons appris que l’Inuit

that you add about \$10,000 to the category “miscellaneous.” Those people get paid all right, but if they have to travel to other communities, we have to provide airfare and accommodation. I think it is a little different over there. They do not need translation in Inuktitut.

The Chair: It is a little easier in the Western Arctic.

Senator Adams: Yes. In the Eastern Arctic it is trilingual; we have French, English and Inuktitut.

The Chair: As you can see, we will be taking translators and interpreters with us, because we will be holding hearings in these places; this is not only a fact-finding trip. That is taken into account in the Western Arctic. We are okay with that.

Is there further discussion on the motion?

All in favour of the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? It is carried. Thank you very much.

We will present you with a finished budget, including those two items, on Tuesday morning, whatever else we might be doing.

Senator McCoy: If you need it soon.

The Chair: We need a specific motion with the actual amounts in order for it to go forward.

Senator McCoy: I suppose that is due process, and fair enough.

The Chair: It has to be vetted. The process is infuriating, but we have to do it.

Senators, I think we are finished. I will ask the steering committee members to stay for a few minutes — and I hope that it will be a very few minutes — in order to look at the work plan, which we have now massaged.

Senator Kenny: Can we adopt it and delegate it to the steering committee to make the adjustments?

The Chair: I would rather not.

Senator Kenny: Okay.

The Chair: I would rather, particularly in light of the discussion, that the entire committee had a chance to look at whole entire budget, lock, stock and barrel, and that the budget was approved as it will be taken forward. That would make me more comfortable. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Take these with you so that you may bring further comments on Tuesday morning on either the legislation or the special studies budget, which will be different from these, but we will at least have a start.

Broadcasting Corporation a des équipes de télévision. Je propose d'ajouter environ 10 000 \$ sous la rubrique « Divers ». Bien sûr, ces gens sont rémunérés, mais s'ils doivent se rendre dans d'autres communautés, nous devons leur fournir le transport aérien et l'hébergement. Je crois que c'est un peu différent là-bas. Ils n'ont pas besoin de traduction en inuktitut.

Le président : C'est un peu plus facile dans l'Arctique de l'Ouest.

Le sénateur Adams : Oui. Dans l'Arctique de l'Est, il y a trois langues : le français, l'anglais et l'inuktitut.

Le président : Comme vous pouvez le voir, nous allons amener des traducteurs et des interprètes avec nous, puisque nous allons tenir des audiences à ces endroits; ce n'est pas seulement un voyage d'observation. On en tient compte dans l'Arctique de l'Ouest. Nous avons prévu cela.

Y a-t-il d'autres discussions sur la motion?

Tous les sénateurs sont en faveur de la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Qui est contre? La motion est adoptée. Merci beaucoup.

Nous allons vous présenter une version définitive du budget, incluant ces deux postes, mardi matin, peu importe ce que nous faisons d'autre.

Le sénateur McCoy : Si vous en avez besoin bientôt.

Le président : Nous avons besoin d'une motion précise, avec les sommes réelles, pour pouvoir soumettre le budget.

Le sénateur McCoy : Je suppose que c'est la procédure établie, et cela ne pose pas de problèmes.

Le président : Le budget doit être examiné soigneusement. La procédure est enrageante, mais nous devons nous y soumettre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je crois que nous avons terminé. Je vais demander aux membres du comité directeur de rester pour quelques minutes — et j'espère que ce sera quelques minutes seulement — pour examiner le plan de travail, que nous avons maintenant retravaillé.

Le sénateur Kenny : Pouvons-nous l'adopter et charger le comité directeur d'apporter les modifications?

Le président : Je préférerais qu'on ne fasse pas cela.

Le sénateur Kenny : D'accord.

Le président : Je préférerais, en particulier à la lumière de la discussion, que l'ensemble du comité ait la chance d'examiner le budget de long en large et qu'il approuve la version qui sera présentée. Je serais plus à l'aise ainsi. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Apportez ces documents avec vous pour pouvoir faire d'autres commentaires mardi matin, soit sur le budget pour la législation ou celui pour les études spéciales, qui seront différents de ceux-ci, mais nous aurons au moins un début.

Thank you very much. The meeting is adjourned.

The committee continued in camera.

Merci beaucoup. La séance est levée.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, April 8, 2008

Department of Justice Canada:

Daniel C. Blasioli, Senior Counsel.

Environment Canada:

John Moffet, Director General, Legislative and Regulatory Affairs;

Lyne Monastesse, Manager, Chemical Management.

Canadian Environmental Law Association:

Hugh Benevides, Staff Counsel.

Environmental Defence:

Dr. Kapil Khatter, Pollution Policy Advisor.

Johns Hopkins University:

Dr. Lynn Goldman, Professor (by video conference).

TÉMOINS

Le mardi 8 avril 2008

Ministère de la Justice Canada :

Daniel C. Blasioli, avocat-conseil.

Environnement Canada :

John Moffet, directeur général, Affaires législatives et réglementaires;

Lyne Monastesse, gestionnaire, Gestion des substances chimiques.

Association canadienne du droit de l'environnement :

Hugh Benevides, avocat.

Environmental Defence :

Dr Kapil Khatter, conseiller en politiques sur la pollution.

Université Johns Hopkins :

Dre Lynn Goldman, professeure (par vidéoconférence).